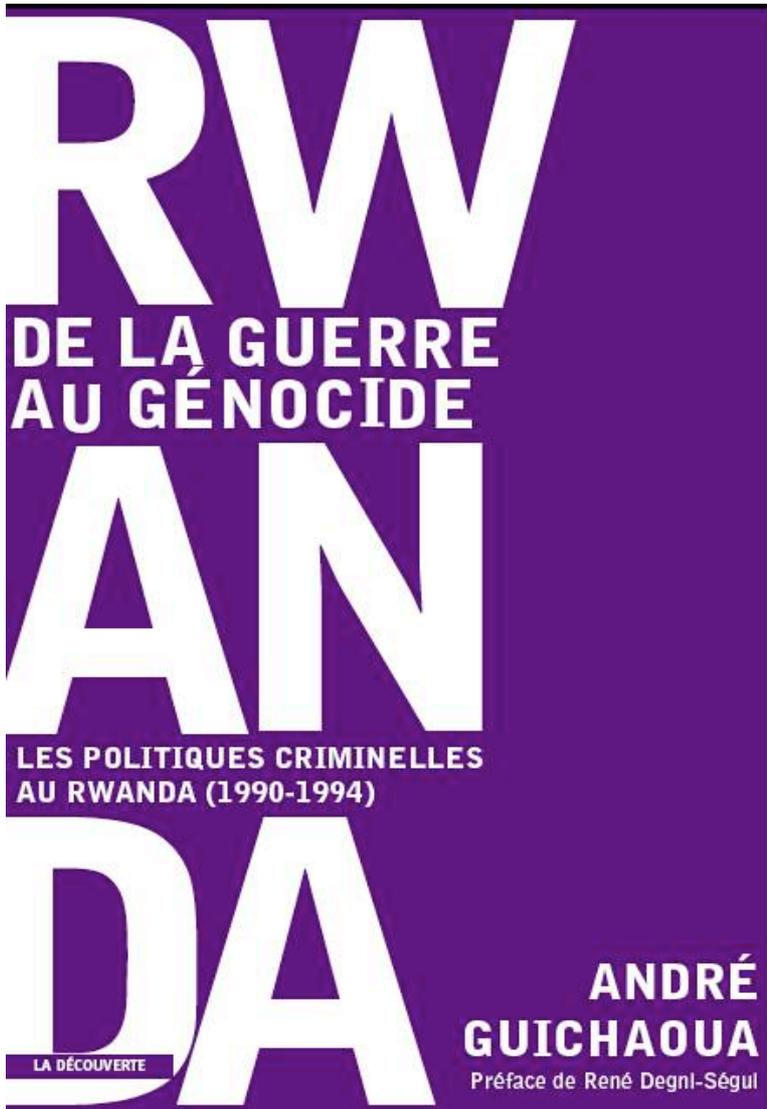


**RWANDA, DE LA GUERRE AU GÉNOCIDE**  
*Les politiques criminelles au Rwanda (1990-1994)*  
André Guichaoua  
*Éditions La Découverte (février 2010)*

REVUE DE PRESSE de l'année 2010



**PRÉSENTATION DU LIVRE**

Malgré la profusion d'ouvrages consacrés au génocide des Rwandais tutsi en 1994, de très nombreuses inconnues subsistent sur ses antécédents - notamment le conflit politico-militaire qui déchira le pays à partir de 1990 - et sur son déroulement. Ainsi des controverses souvent virulentes - reproduisant les clivages partisans entre les anciens belligérants et mettant en cause des acteurs étatiques, des institutions internationales, des médias ou des universitaires - agitent-elles régulièrement l'actualité judiciaire, politique et diplomatique.

André Guichaoua, l'un des meilleurs spécialistes de la région, présent au Rwanda aux premiers jours du génocide, livre dans cet ouvrage les résultats de ses quinze années d'enquête sur ces événements. S'appuyant sur la somme d'informations et de documents qui ont étayé les dépositions de l'auteur en tant qu'expert témoin devant divers tribunaux (dont le TPIR), ce livre fournit une contribution essentielle à l'histoire de la guerre et du génocide.

Malgré l'ambivalence des rapports entretenus par le Tribunal pénal international pour le Rwanda avec les actuelles autorités de Kigali (issues de l'ex-rébellion), et alors que se profile la fermeture de cette juridiction, l'auteur insiste sur la nécessité de poursuivre un travail de justice et de vérité indépendant, protégé de toute pression politique.

Le livre est accompagné d'un site Internet proposant de nombreux compléments, souvent inédits : agendas de membres du gouvernement génocidaire, documents confidentiels, témoignages, etc.

<http://www.editions-ladecouverte.fr/catalogue/index-Rwandadelaguerreaugenocide-9782707153708.html>

# REVUE DE PRESSE de l'année 2010

## Sommaire du dossier de presse

Présentation du livre (anglais)	p. 4
Présentation du site internet associé (français, anglais)	p. 5
Table des matières du livre	p. 7

### PRESSE ÉCRITE

#### *Quotidien*

<b>Libération</b> , 25 février : « <i>L'État français doit des excuses aux Rwandais</i> » ; <a href="#">Interview</a> (publié aussi dans <b>La Libre Belgique</b> , Bruxelles, 25 février)	p. 9
<b>Libération</b> , 25 février : « Sous le soleil de Kigali, les zones d'ombre franco-rwandaïses », <a href="#">Interview</a> , <a href="#">citation</a>	p. 11
<b>La Croix</b> , 25 février : « Nicolas Sarkozy confirme la réconciliation avec le Rwanda », <a href="#">Interview</a> , <a href="#">citation</a>	p. 12
<b>Les Échos</b> , 1 <sup>er</sup> mars : <i>Retour sur le Génocide de 1994 au Rwanda</i> ; <a href="#">Recension</a>	p. 14
<b>Le Monde</b> , 19 mars : <i>Rwanda : autopsie d'un génocide</i> ; <a href="#">Recension</a>	p. 15
<b>Libération</b> , 28 août : « <i>La fin de seize ans d'impunité pour les vainqueurs au Rwanda</i> » ; <a href="#">Interview</a>	p. 17

#### *Hebdo*

<b>Politis</b> , 11 février : <i>Dossier Rwanda, la France est-elle coupable ?</i> <a href="#">Articles et interview</a>	p. 19
<b>Politis</b> , 25 février : <i>Rwanda, la vérité et la complexité</i> ; <a href="#">Recension</a>	p. 25
<b>Elle</b> , 12 mars, Agathe Habyarimana. La veuve mystère, <a href="#">Interview</a> , <a href="#">citation</a>	p. 26
<b>Enbata-Alda</b> , 18 mars : <i>Rwanda, de la guerre au génocide</i> ; <a href="#">Recension</a>	p. 27
<b>Politis</b> , 25 mars : <i>Dossier sur les responsabilités de la France dans le génocide au Rwanda</i> ; <a href="#">Point de vue des lecteurs</a>	p. 28
<b>L'Express</b> , 31 mars : France-Rwanda. Des archives contre Kagamé; <a href="#">Recension</a>	p. 30
<b>Le Journal du Dimanche</b> , 7 avril : Rwanda : « Personne n'a encore reconnu la réalité des erreurs » ; <a href="#">Interview</a>	p. 31
<b>Marianne 2</b> , 4 septembre : <i>Rwanda. Quand l'ONU désavoue les médias bien-pensants</i> ; <a href="#">Article</a>	p. 34

#### *Mensuels et autres*

<b>Billet d'Afrique et d'ailleurs, Bulletin Survie</b> , Mars 2010 : <i>Politis : un génocide sans préméditation ni complices ?</i> <a href="#">Article</a>	p. 36
<b>Sciences Humaines</b> , Juin 2010 : <i>Rwanda, de la guerre au génocide</i> ; <a href="#">Recension</a>	p. 40
<b>Revue Tiers Monde</b> , Avril-Juin : <i>Rwanda, de la guerre au génocide</i> ; <a href="#">Recension</a>	p. 41
<b>Le Causeur</b> , Juin : <i>Retour au Rwanda. Contre les idées reçues sur un génocide qui venait de loin</i> ; <a href="#">Article</a>	p. 44

<b>Alternatives internationales</b> , Juin : <i>Rwanda, la stratégie du génocide</i> ; <a href="#">Recension</a>	p. 48
<b>ÉTVDES</b> , Juillet : <i>Rwanda, de la guerre au génocide</i> ; <a href="#">Recension</a>	p. 49
<b>Le Monde diplomatique</b> , Octobre : <i>Les politiques criminelles au Rwanda</i> ; <a href="#">Recension</a>	p. 50
<b>Afrique-Asie</b> , Octobre : <i>Rwanda-France : la guerre des lettres</i> ; <a href="#">Article</a>	p. 51
<b>IRIS</b> , Novembre, <i>De la guerre au génocide</i> ; <a href="#">Recension</a>	p. 54

## WEB PRESSE

<b>Médiapart</b> , 23 février : <i>Entretien avec André Guichaoua</i> ; <a href="#">Interview</a>	p. 55
<b>Agence Hirondelle</b> , 25 février : <i>André Guichaoua publie son enquête sur l'histoire du Rwanda entre 1990 et 1994</i> ; <a href="#">Dépêche</a> .	p. 58
<b>Rue89</b> , 4 avril : <i>Le jour où le Rwanda a basculé : le récit minutieux de Guichaoua.</i> <a href="#">Article et Interview</a> (texte et vidéo)	p. 60
<b>Cultures Sud</b> , juin : <i>Rwanda, de la guerre au génocide</i> ; <a href="#">Recension</a> .	p. 62
<b>Grandslacs.Infos</b> , mai : « <i>Des rapports britanniques viennent souvent aider la diplomatie rwandaise</i> ». <a href="#">Interview</a> .	p. 64
<b>La vie des idées.fr</b> , 29 septembre: <i>Rwanda : la marche au génocide</i> ; <a href="#">Recension</a> .	p. 68
<b>La vie des idées/Books and Ideas</b> , 16 mars 2011, <i>Rwanda: The Steps to Genocide</i>	p. 72
<b>International Justice Tribune</b> , RNW, La Haye, n° 125, March 30, 2011, p. 1.	P. 76
<b>Agence Hirondelle</b> , 6 avril 2011, <i>France/Rwanda La diplomatie judiciaire en mouvement (Analyse)</i> ; <a href="#">Interview</a>	p. 77

## RADIOS ET TV

<b>TV5 Monde</b> , 23 février : WEB TV	p. 79
<b>France culture</b> , 25 février : LES MATINS, <a href="#">L'invité</a>	p. 79
<b>France 24</b> , 25 février : DÉBAT	p. 79
<b>Europe 1</b> , 27 février : C'EST ARRIVÉ CETTE SEMAINE	p. 79
<b>RFI</b> , 27 février : UNE SEMAINE D'ACTUALITÉ	p. 80
<b>RCJ</b> , 28 février : MEMOIRES VIVES, <a href="#">L'invité</a>	p. 80
<b>RFO</b> , 7 mars : ZOOM D'AFRIQUE, <a href="#">Le débat du dimanche</a>	p. 80
<b>France Culture</b> , 11 août : LES MATINS D'ÉTÉ, <a href="#">L'invité</a>	p. 80
<b>RFO</b> , 9 octobre : ZOOM D'AFRIQUE, <a href="#">Le débat du dimanche</a>	p. 81
<b>France Inter</b> , du 9 au 17 décembre, LÀ-BAS SI J'Y SUIS	p. 81

## Presentation

Despite the profusion of publications devoted to the genocide of rwandan Tutsis in 1994, many unknowns still remain concerning its antecedents – particularly the politico-military conflict that ripped the country apart starting in 1990 – and the manner in which it unfolded. Thus, seemingly virulent disagreements – often reproducing the same partisan divide between former belligerents, implicating state actors, international institutions, journalists and academics – regularly stir up current judicial, political and diplomatic debate.

André Guichaoua, one of the foremost specialists on the region, was in Rwanda during the first days of the genocide. In this book, he provides us with the results of fifteen years of research into these events, supporting his analysis with the same wealth of information and documentary trail that corroborated his testimony as expert-witness in front of various courts (among them, the ICTR). This book is an essential contribution to the history of the war and the genocide.

In spite of the ambivalence that characterizes relations between the International Criminal Tribunal for Rwanda and the present authorities in Kigali (the former rebels), and as the term of this jurisdiction draws to a close, the author insists upon the necessity of advancing independent research for justice and truth, free from all political constraints.

You may also consult the information [note](#) on this book at the website of Éditions La Découverte.

# UN SITE INTERNET COMPLÉMENTAIRE : 134 annexes

<http://rwandadelaguerreagenocide.fr>

Ce site réunit l'ensemble des très nombreuses et très riches annexes faisant l'objet de renvois à l'intérieur du livre **Rwanda, de la guerre au génocide**.

La fonction de ce site consiste ainsi à fournir au lecteur les informations complémentaires qui ne pouvaient être résumées en quelques mots ou phrases et dont l'ajout aurait alourdi un texte déjà dense. Mais l'objectif poursuivi dépasse de loin le simple renvoi à des documents. Il répond à une triple exigence.



**La première** est de permettre au lecteur de consulter directement des informations ou éléments de preuve dont beaucoup ne sont pas aisément accessibles et une partie inédite. Sur des sujets à propos desquels les rumeurs ou la propagande servent souvent d'arguments, la nécessité d'étayer les approches, voire de « prouver » est capitale. Les 134 annexes de ce site rassemblent quelques-uns parmi les nombreux documents que j'ai pu consulter ou recueillir au cours de mes quinze ans d'enquête sur ces événements en tant que chercheur et expert témoin auprès de divers tribunaux. Il s'agit aussi bien de textes officiels que de documents personnels d'acteurs majeurs des événements (agendas, courriers, notes...), ou encore de témoignages émanant notamment d'auditions et de débats liés à des procédures judiciaires.

**La deuxième** exigence est plus décisive encore. Ce site constitue en soi un « second ouvrage » en faisant entrer le lecteur dans les débats suscités autour des principales questions abordées. Ainsi, pourra-t-il prendre connaissance, à la fois, de telle sentence prononcée par les juges du TPIR et des principaux échanges, à charge et à décharge, qui se sont déroulés dans le prétoire et ont nourri ladite sentence. Chaque fois que possible, j'ai essayé de fournir des éléments « vécus » ou des échanges au style moins convenu que les déclarations ou propos officiels.

**La troisième exigence** est sans cesse présente dans l'ensemble de ce travail de recherche. Ce site voudrait être un appel à tous ceux qui, depuis des années, gardent le silence pour des raisons tenant souvent au monopole de l'expression, à la répression et à la politique désormais irréprensible de l'« aveu » et du faux témoignage institutionnalisé. Alors qu'une volonté conjointe de la communauté internationale et des autorités rwandaises est de tourner la page ou d'accréditer une histoire officielle de la période contemporaine, il est temps, quinze ans après la tragédie, de revenir sur des éléments désormais oubliés ou non encore divulgués.

Beaucoup de personnes disposent de documents ou d'éléments d'une importance majeure sur le plan de la compréhension et de la vérité. Leurs témoignages et apports sont essentiels. Nombreux sont encore ceux qui estiment que le temps de la prise de parole n'est pas venu au regard des passions qui perdurent. Mais le raisonnement peut être inversé : ce sont aussi les zones d'ombre de l'ignorance et du mensonge qui nourrissent les propagandes.

This website assembles the rich collection of annexes that are referenced in André Guichaoua's book, *Rwanda, de la guerre au génocide* ("Rwanda, from War to Genocide").

It provides the reader with complementary information that cannot be summarized in a few words or sentences. The objective goes far beyond a mere reference to documents, however. It responds to three imperatives.

The first is to enable the reader to accede directly to information or to documents that are often difficult to obtain or, in some cases, not yet publicly released. For certain matters where rumor and propaganda have too often served as arguments, the challenge to support or "prove" one's analysis with verifiable references is now compelling. The 134 annexes gather together official texts, personal documents from leading protagonists of the events (agendas, correspondence, notes...), or sworn trial testimony and depositions given in various legal proceedings.

The second concern is even more crucial. This site constitutes a "second stage" that actually places the reader at the center of the debate. The reader can thus, for example, take note of the legal and factual findings of the judges of the ICTR, as well as the main arguments that were advanced at trial by the Prosecution and the Defense, and then weigh the issues for himself. Whenever possible, an attempt was made to provide original materials and "live exchanges" in a manner that is more accessible than the official pronouncements.

The third imperative is at the very core of this research project. This site is intended to appeal to and call upon all those who, for many years now, have kept silent for diverse reasons ; a silence perhaps defiant of the perceived monopolization of expression and contemptuous of the politics of "confession" and institutionalized false testimony. While there seems to be a consolidation of will between the international community and Rwandan authorities to turn the page and to promote an official history of this recent period, it remains incumbent upon us, fifteen years after the tragedy, to return to certain already forgotten matters or matters not yet fully explored.

Many people have documents or materials at their disposal of major importance for purposes of understanding what happened and for getting closer to the truth. Their testimony and their contributions are essential. Many still believe that the time to talk has not yet come because of the passions that still prevail. But this reasoning can be challenged : it is the same grey zones of ignorance and lies that nourish and embolden propaganda.

**André Guichaoua**

# TABLE DES MATIÈRES DU LIVRE

Préface 9  
Avant-propos 13

## **1. Le contexte social et politique 29**

*Le cadre sociodémographique 29*  
*Des conflits anciens et une violence entretenue 31*  
*Le « système Habyarimana » 40*  
*La question ethnique et les différentes formes de discrimination sociale 44*  
*Un MRND en échec face aux rivalités régionales 46*

## **2. La question des réfugiés et le choix de la lutte armée par le FPR 55**

*L'entrée en scène inopinée d'un nouvel acteur 57*  
*La question des populations rwandophones au Zaïre et en Ouganda 59*  
*Les négociations régionales engagées à partir de 1988 63*  
*Les impasses liées à la « stratégie du retour » 66*  
*Le primat des enjeux « ougandais » 70*  
*Régionaliser et inscrire la guerre dans la durée 74*  
*Guerre civile et ouverture démocratique à l'intérieur 76*  
*Les tensions au sein des FAR et la définition de l'« ennemi » 80*

## **3. Une transition politique obligée 83**

*La mise en place du MRND rénové 85*  
*La rénovation à l'épreuve du multipartisme 87*  
*Une double fragmentation du champ politique 93*  
*La nouvelle carte du pouvoir « réparti » 96*  
*Le pouvoir présidentiel 97*  
*Le suffrage universel et l'expression des « démocrates » 111*  
*L'enjeu du contrôle des médias 118*

## **4. Les négociations d'Arusha et la recomposition des forces politiques 127**

*Des pourparlers sous contrainte militaire 129*  
*Le positionnement idéal du FPR 134*  
*L'éclatement du front intérieur 137*  
*Les restructurations du Haut Commandement militaire 141*  
*La remobilisation du MRND et la réaffirmation du président 144*  
*Le « protocole d'accord sur le partage du pouvoir » 149*  
*La montée des tensions et la recomposition du champ politique 152*

## **5. Les non-dits des accords d'Arusha et le blocage du processus de transition politique 167**

*Une mise en application redoutée par tous 168*  
*Rapprochements entre le MRND et les tendances pro hutu de l'opposition intérieure 172*  
*L'impossible mise en place des institutions de transition 180*  
*La stratégie de déstabilisation de la sphère politique intérieure par le FPR 188*  
*La stratégie de sape de l'opposition par le MRND 197*  
*Des stratégies de survie politique pour les « démocrates » 207*

## **6. La compétition pour le contrôle des milices 211**

*Des parrainages nombreux et intéressés 216*  
*Des militants aux miliciens 220*  
*Les jeunes Interahamwe, mouvement « intégré » au sein du MRND 223*  
*Le contrôle des ressources financières 229*  
*Les entraînements militaires et les distributions d'armes 234*

## **7. L'attentat du 6 avril 1994 et la mise en place du Comité militaire de crise 241**

*Un faisceau d'hypothèses concordantes sur les responsables de l'attaque 242*  
*Des choix erronés et funestes qui n'avaient rien de nécessaire 247*  
*La réunion informelle du Haut Commandement de l'armée 250*  
*La réaction de la famille présidentielle 254*  
*Les termes de la vengeance 258*  
*Les conditions de la succession 261*  
*La mise en œuvre de l'attentat, une énigme entretenue 284*

## **8. L'alternative civile 291**

*Échapper à la logique des accords d'Arusha 291*  
*« Laisser les civils au premier rang » 306*  
*Les limites de la politique du fait accompli 313*

## **9. L'installation des autorités intérimaires 321**

*La composition du Gouvernement intérimaire 322*  
*De la vengeance au génocide 335*  
*Les négociations impossibles entre les belligérants 341*

## **10. Les partis pris de l'ambassade de France 355**

*Le récit d'une évacuation sous contrainte 356*

*L'arrivée des personnalités politiques rwandaises à l'ambassade de France 376*

*La caution de l'ambassade de France à la mise en place du Gouvernement intérimaire 380*

*Un accueil et une évacuation sélectifs 386*

*La réception des « opposants » à l'ambassade de France 393*

*Quelle motivation à une solidarité aussi exclusive ? 400*

## **11. Des massacres au génocide 409**

*L'ambivalence et la faiblesse du Gouvernement intérimaire face aux massacres 415*

*L'opération « Pacification » des 10-12 avril 1994 421*

*Enjeux et responsabilités du génocide 432*

## **12. Le Gouvernement intérimaire au cœur du pouvoir 455**

*Le « vrai mandat » du GI désormais assumé 456*

*Un fort activisme 458*

*La formation du collectif gouvernemental 462*

*L'armée sous le contrôle des civils ? 465*

*L'autonomie sauvegardée de Théoneste Bagosora 470*

*La question du contrôle des forces miliciennes 475*

*Nouveau cap dans l'encadrement de l'autodéfense civile 480*

*Le « gouvernement du génocide » 484*

## **13. La guerre, instrument de départage des candidats à la succession 493**

*Le partage des ressources publiques 493*

*Nduga versus Rukiga 497*

*Les ruptures irréversibles du 17 mai 501*

*L'épuration des officiers et la relance de l'autodéfense civile 506*

*L'alliance obligée d'Édouard Karemera et de Joseph Nzirorera 512*

*L'institutionnalisation de l'autodéfense civile 516*

*La consécration dérisoire de Joseph Nzirorera 521*

*Les prétendants à la succession enfin départagés et...dépossédés 531*

## **14. Justice et vérité : la « guerre de la mémoire » 539**

*Un travail de vérité exceptionnel mais sélectif 540*

*Les errements de la justice internationale 542*

*La justice, étouffoir de la vérité ? 568*

*Le jugement Bagosora ou les limites fixées à la réécriture de l'histoire 573*

*L'instrumentalisation politique du TPIR 581*

**Conclusion 587**

**Principaux sigles et acronymes 595**

**Lexique 599**

**Liste des encadrés 601**

**Liste des annexes 603**

**Index des noms de personnes 611**



25/02/2010

## «L'Etat français doit des excuses aux Rwandais»

**Interview André Guichaoua, professeur à Paris-I et témoin-expert près le TPI pour le Rwanda :**

Par **CHRISTOPHE AYAD**

André Guichaoua, professeur à l'université Paris-I et témoin-expert près le Tribunal pénal international pour le Rwanda, vient de publier *Rwanda : de la guerre au génocide* (édition La Découverte). Il y revient longuement sur le rôle joué par la France, notamment de 1990 à 1994.

***Comment expliquer l'implication de la France dans la guerre au côté du régime Habyarimana contre le Front patriotique rwandais (FPR) en 1990 ?***

Depuis 1975, la France s'était substituée aux Belges pour assurer la stabilité de la région des Grands Lacs. Le Rwanda apparaissait comme un pied-à-terre solide. À cette époque, il n'y avait pas de critère francophone ou de défense du pré carré. En 1990 [après l'attaque du FPR, *ndlr*], la France n'a pas été la seule à intervenir. La Belgique et le Congo aussi. Personne ne contestait la légitimité de l'intervention militaire française face à une rébellion largement désavouée par la majorité des pays riverains à l'époque. La France soutenait un régime qu'elle estimait légitime. Le problème, c'est que la France n'a pas analysé les arcanes de ce conflit qui commençait à prendre une dimension régionale. Elle n'a pas réalisé que, dans l'ensemble de la sous-région, la question des réfugiés [tutsis] était devenue explosive. L'appui au régime en place au Rwanda a été considéré comme la seule issue possible. Or, en février 1993, l'offensive du FPR a mis en évidence l'échec des efforts pour restructurer l'armée rwandaise et de la présence militaire française. Dès ce moment-là, il est clair qu'il n'y a pas d'issue militaire au conflit et qu'il faut négocier. La France ne l'a pas compris ou n'a pas voulu le comprendre.

***Comment expliquer la cécité française face à la propagande antitutsie et la montée en puissance des milices Interahamwe ?***

L'ambassade de France, comme d'autres, était relativement bien informée de ce qui se passait. Des choix ont été faits. La France n'a pas voulu faire confiance aux démocrates de l'intérieur, notamment après le départ de l'ambassadeur Georges Martres [en 1993], qui connaissait très bien tout le personnel politique rwandais. Ce qui n'était pas le cas de son successeur : l'opposition intérieure ne lui faisait absolument pas confiance. En outre, le Rwanda avait des particularités que la France n'a pas mesurées. Elle s'est laissée enfermer dans une logique bipolaire, sans mesurer ce que ça allait donner quelques mois après.

***Qui était décideur sur la politique menée au Rwanda : l'armée, François Mitterrand ?***

Le Quai d'Orsay fonctionne comme une institution qui est dépositaire de la pérennité d'une politique. Les gouvernements, les chefs d'état-major, les présidents et les ministres passent. Mais il y a une véritable continuité des valeurs, des modes de fonctionnement, de l'approche du terrain. Ce n'est pas

terminé d'ailleurs, même si le renouvellement du personnel politique au sommet fait illusion. La gestion des affaires africaines relève d'une vision du monde ancrée de longue date au sein du Quai d'Orsay.

***On parle souvent du «syndrome de Fachoda», c'est-à-dire la lutte contre l'influence anglo-saxonne en Afrique, et que, pour cela, la France aurait cherché à combattre à tout prix l'arrivée du FPR anglophone et pro-américain au Rwanda. Qu'en pensez-vous ?***

En Afrique, le Rwanda est un pays particulier, qui vit sur une véritable ligne de fracture, volcanique, géopolitique, linguistique. J'ai l'impression que la gestion de la question rwandaise n'a pas été différente de ce qui est habituellement mis en œuvre ailleurs en Afrique. On a sous-estimé la capacité d'analyse et de réaction des politiciens rwandais.

***Pendant le génocide, les dirigeants français ont-ils eu conscience de ce qui se passait ?***

C'est la question centrale. Les Français, comme les Belges et d'autres, ont considéré que la guerre était inexorable, que ce serait la dernière et qu'il fallait choisir son camp. Il y a eu une semaine au cours de laquelle des opportunités [de revenir au calme] auraient pu être saisies. Personne n'a souhaité les saisir. Pour s'en tenir à un critère simple, la France n'a pas désavoué les autorités [génocidaires] pendant la quasi-totalité du génocide.

***L'opération Turquoise masque-t-elle une tentation de stopper le FPR ?***

Parmi les unités engagées figuraient des membres qui étaient au Rwanda depuis 1990 : il y a eu un manifestement des attitudes ambivalentes dans l'armée française. Mais au moment où Turquoise débute, le gouvernement intérimaire rwandais [hutu extrémiste] a clairement conscience que la France l'a lâché. De fait, cette opération a accéléré la fin de la guerre car elle a déchargé le FPR d'un million et demi de déplacés et lui a permis de remonter militairement vers le nord du pays.

***L'action de la France au Rwanda a toujours fait l'objet d'une union sacrée entre la gauche et la droite. Qu'en pensez-vous ?***

C'est un vrai problème. Il n'y a jamais eu de tentative de reconnaître des erreurs politiques. L'Etat français doit des excuses au peuple rwandais - et non au FPR. Mais le peuple français n'a pas à être culpabilisé dans son ensemble.

***Est-ce que la mission parlementaire Quilès est allée au bout de son travail ?***

Elle est allée au bout de ce qu'elle pouvait... une fois que les broyeuses ont tourné au ministère de la Coopération et dans plusieurs services. Sur le fond, l'essentiel a été dit. On aurait aimé que les allusions soient étayées par des documents ou se traduisent par des conclusions plus fermes. Si on ne trouve pas son compte, c'est aussi parce que bien des acteurs n'ont pas l'intention d'aller jusqu'au bout, notamment les autorités rwandaises, mais aussi les pays riverains, l'Ouganda, la Tanzanie, ainsi que les Etats-Unis et le Royaume-Uni.

***L'arrivée de Sarkozy et Kouchner marque-t-elle une rupture ?***

Le président Sarkozy était déjà en activité à l'époque du génocide mais il représente une autre génération et d'autres réseaux, notamment dans l'armée, etc. Il a voulu marquer une rupture. Maintenant, cela a-t-il été fait avec une compréhension suffisante ? Je n'en suis pas sûr. Ses appels à une implication du Rwanda dans l'est du Congo sont une incroyable maladresse... Et quelles seront les contreparties du rapprochement entre Paris et Kigali ? Quand Sarkozy dit que trois militaires français abattus dans un avion [celui du président hutu Habyarimana, le 6 avril 1994] ne peuvent pas être mis sur le même plan qu'un génocide, il a raison. En faisant fi de la justice et de la vérité, on peut améliorer les relations entre les deux pays, mais on n'apaisera pas les passions rwandaises.



[Monde](#) 25/02/2010

## Sous le soleil de Kigali, les zones d'ombre franco-rwandaïses

La venue de Sarkozy ne signe pas la fin des litiges juridiques et économiques.

Par **CHRISTOPHE AYAD, THOMAS HOFNUNG**

Malgré la restauration des relations diplomatiques le 29 novembre et la visite «historique» de Nicolas Sarkozy à Kigali aujourd'hui, de lourdes hypothèques pèsent encore sur les relations franco-rwandaïses.

### **L'enquête sur l'attentat du 6 avril 1994**

Le temps des relations diplomatiques et celui de la justice ne vont pas toujours de pair. L'instruction menée par le juge Bruguière, qui avait mis en examen et délivré des mandats d'arrêt contre neuf proches du président Kagame, a beau avoir été reprise par Marc Trévidic et minée par la rétractation spectaculaire de témoins clés, l'exécutif ne peut tout simplement pas annuler une procédure judiciaire en cours. Ce que Kigali ne comprend pas toujours. Surtout, la volonté de clore l'enquête se heurte aux attentes des parties civiles, notamment les familles des trois Français du personnel de bord, qui ont péri dans l'attentat, et de la famille du président rwandais Habyarimana, dont la veuve, Agathe Kanziga, vit en France malgré le rejet de sa demande d'asile.

### **Les procédures judiciaires visant des génocidaires présumés**

Agathe Kanziga, justement, est visée par une instruction pour «incitation au génocide». Jusqu'à très récemment, la France a fait presque systématiquement obstruction au jugement de génocidaires présumés vivant sur son sol. Or, la France est, avec la Belgique, le pays ayant accueilli le plus de réfugiés rwandais. André Guichaoua, spécialiste du Rwanda, est particulièrement sévère sur cet aspect de la politique française : *«Parmi ces réfugiés, des filières ont permis que s'installent des personnes sur lesquelles pèsent des doutes plus que sérieux en matière de crimes de génocide. La Belgique a fait des efforts réels dans ce domaine. La France ne les a jamais faits.»* Une inaction qui trouve sa source dans la raison d'Etat, d'après un observateur bien informé : *«Il y a, en France, de vrais assassins et qui sont entrés grâce à des filières diplomatiques. Les juger serait reconnaître qu'on a accueilli ces gens en connaissance de cause»*, explique cette source.

La création d'un parquet spécialisé dans les crimes contre l'humanité et la reprise des relations diplomatiques avec Kigali devraient accélérer les procédures en cours, notamment celles concernant le préfet Laurent Bucyibaruta et le prêtre Wenceslas Munyeshyaka, qui ont battu des records de lenteur.

### **Les richesses de l'est du Congo**

La France a longtemps été la garante de la souveraineté de la république démocratique du Congo (RDC) face aux régulières incursions de l'armée rwandaise depuis 1996. Mais après avoir menacé, fin 2008, de déployer une force internationale au Nord-Kivu pour soutenir Kinshasa, Paris a approuvé le spectaculaire retournement d'alliance entre Kabila et Kagame contre la rébellion hutue réfugiée au Congo. Et Paul Kagame, de plus en plus critiqué pour ses ingérences chez son voisin congolais ainsi que le pillage de ses richesses minières, a trouvé un allié inattendu à Paris.

En effet, Nicolas Sarkozy est allé jusqu'à évoquer, en janvier, un *«partage des richesses»* entre Rwandais et Congolais dans l'est de la RDC. Face à la colère suscitée à Kinshasa par ces propos, le président français dut faire marche arrière, réaffirmant l'intégrité des frontières de la RDC et proposant l'aide de la France pour des *«projets économiques conjoints»* entre les anciens frères ennemis. Aujourd'hui à Kigali, Nicolas Sarkozy va proposer l'organisation d'une conférence des bailleurs de fonds à ce sujet en marge du prochain sommet France-Afrique en mai.



Quotidien National ☎ : 01 44 35 60 60  
 T.M. : 122 741 L.M. : 371 000

la Croix

MERcredi 24 FÉVRIER 2010

# Nicolas Sarkozy confirme la réconciliation avec le Rwanda

Trois mois après le rétablissement des relations diplomatiques, le président de la République se rend à Kigali avec l'intention de parler d'avenir sans faire repentance pour le passé

**N**icolas Sarkozy entame aujourd'hui une visite en Afrique qui tient du grand écart. Au Gabon, le président vient nourrir le lien fusionnel entretenu depuis quarante-deux ans avec les présidents Bongo, père et fils (*lire ci-dessous*). Au Rwanda, qui a renoué en novembre dernier les liens diplomatiques rompus trois ans plus tôt, Nicolas Sarkozy va tenter de donner de nouvelles bases à une relation qui reste plombée par un lourd contentieux historique et judiciaire.

Malgré sa brièveté – trois heures, selon le programme officiel –, le premier séjour d'un président français au Rwanda depuis le génocide de 1994 constitue le point saillant de ce voyage. Il doit permettre d'acter la volonté des deux parties de se tourner vers l'avenir



Manifestation à Kigali contre Jean-Louis Bruguière, juge antiterroriste français, qui a accusé, en novembre 2006, Paul Kagamé d'être impliqué dans l'assassinat, le 6 avril 1994, de l'ancien président Juvénal Habyarimana. Un attentat qui déclencha le génocide des tutsis au Rwanda.

sans pour autant oublier le passé», déclare-t-on dans l'entourage du chef de l'État. Le moment fort de la visite sera un dépôt de gerbe au mémorial national du génocide, à Kigali, qui fait mémoire des 800 000 victimes.

Pas d'allocution prévue, mais un point de presse commun avec le président rwandais Paul Kagamé, qui devrait être l'occasion pour Nicolas Sarkozy d'avoir «des paroles fortes» tout en conservant la ligne qui est la sienne depuis son accession au pouvoir: reconnaissance des «erreurs» de la communauté internationale au Rwanda, de la «responsabilité collective dont la France a eu sa part», mais refus de présenter des excuses pour le soutien au régime rwandais avant et pendant le génocide. Bernard Kouchner, qui s'est rendu au Rwanda en janvier, a évoqué la mise en place d'une «commission d'historiens» pour

établir ce qui s'est passé alors». «Si cette proposition est reprise par la partie rwandaise, on l'examinera, tempère-t-on à l'Élysée. On n'est pas fermé sur le sujet.»

Ce que Kigali dit espérer, c'est avant tout un investissement économique français. Dans l'attente d'une reprise des activités de l'Agence française de développement et d'une mission exploratoire

du Medef, Nicolas Sarkozy pourrait annoncer demain le cofinancement par la France d'une centrale hydro-électrique, «Ruizi 3», à même de fournir le Rwanda mais aussi l'est de la République démocratique du Congo (RDC). La France est sou-

cieuse de montrer qu'elle compie à nouveau dans la région des Grands Lacs, théâtre de conflits récurrents en grande partie basés sur l'ex-

ploitation illégale des ressources minières. Les diplomates français travaillent à l'organisation d'une rencontre entre les chefs d'État de la région en marge du sommet Afrique-France prévu à Nice fin mai, suivi en juin d'une conférence au niveau ministériel.

Paul Kagamé jouera-t-il le jeu? On veut le croire à Paris. Pour André Guichaoua, professeur à l'université Paris 1 (1), cela dénote de la «neutralité»: «Ce que Paul Kagamé attend avant tout, outre des projets d'infrastructures sans rentabilité pour la France, c'est la fin des procédures judiciaires le mettant en cause, ainsi que son entourage, dans l'attentat contre l'aïeul du président Juvenal Habyarimana», assure-t-il. «Par le passé, les autorités rwandaises ont senti que derrière les initiatives de la justice française il pouvait peut-être y avoir la main du pouvoir exécutif, déclare-t-on à l'Élysée. Aujourd'hui,

elles reconnaissent que ce n'est pas le cas et que la justice agit de manière indépendante.»

C'est encore et toujours sur le terrain judiciaire que se poursuit un discret bras de fer. Alors que la justice française a relancé les procédures contre les Rwandais soupçonnés du génocide des Tutsis vivant sur leur sol, Kigali a envoyé un signal inamical en arrêtant, le 12 janvier, celui qui fut le chauffeur des ambassadeurs de France pendant plus de vingt ans. Selon les autorités rwandaises, Jean Rwabahizi, qui a la nationalité française, aurait été condamné en 2007 à 30 ans de prison pour génocide. Une condamnation jamais notifiée à l'indamnation jamais notifiée à l'intéressé, qui n'avait curieusement jamais été inquiété depuis 1994.

LAURENT D'ERSU

(1) Auteur de *Rwanda, de la guerre au génocide*, La Découverte, 622 p., 29 €.

## Au Gabon, Paris encourage Ali Bongo

Bien qu'il ne soit qu'au 9<sup>e</sup> rang des investissements français en Afrique subsaharienne, le Gabon continue d'être choyé par Nicolas Sarkozy, qui s'y rend pour la troisième fois depuis son élection. Huit mois après la mort du «doyen» Omar Bongo, l'Élysée présente son fils et successeur, Ali Bongo, comme un homme «jeune, moderne, dynamique et animé d'une véritable volonté de réforme». Pour l'encourager, un accord inédit instituant un «partenariat stratégique» sera signé avec ce petit pays de 1,5 million d'habitants. Il sera notamment assorti d'un prêt de 75 millions d'euros et d'un nouvel accord de défense, qui prévoit le maintien de la base militaire française de Libreville, préférée à Dakar (lire ci-contre).

---

## LE LIVRE DU JOUR

---

### RETOUR SUR LE GENOCIDE DE 1994 AU RWANDA

**Le propos :** En se rendant à Kigali, le président français a amorcé une réconciliation entre la France et le Rwanda, même si certains responsables rwandais avaient souhaité obtenir des excuses pour le rôle de la France dans le génocide de 1994 des Tutsis et des Hutus modérés. L'ouvrage du professeur André Guichaoua sur les politiques criminelles dans ce pays de 1990 à 1994, permet de revenir sur les nombreuses controverses et les clivages de cette période.

Œuvre d'un expert, appelé devant le Tribunal pénal international pour le Rwanda, il est aussi celui d'un témoin oculaire qui se trouvait à Kigali en mars-avril 1994 dans le cadre d'une mission pour le département fédéral des Affaires étrangères suisse. Une région qu'il connaît de longue date depuis des recherches, entreprises en 1979, sur la paysannerie en Afrique centrale. Il s'agit avant tout d'un document qui procède, comme le rappelle la préface, du « *gigantisme* » avec plus de 600 pages, plus 2.000 documents en ligne.

**La citation :** *« Mais le plus infamant en définitive tient du refus des forces étrangères présentes en nombre sur place ou à proximité immédiate et spectatrices du carnage de faire un temps leurs médiocres différends pour interrompre la spirale de la violence. »*

**J. H.-R.**

*« Rwanda : de la guerre au génocide », par André Guichaoua, Editions La Découverte, 624 pages, 29 euros.*

## Rwanda : autopsie d'un génocide

Documents à l'appui, André Guichaoua met au jour les mécanismes complexes qui ont mené à la tragédie

Plus de quinze ans après le génocide rwandais, alors que Nicolas Sarkozy a fait le voyage de Kigali pour " *tourner la page* ", l'idéologie, l'émotion ou la raison d'Etat continuent de prévaloir sur l'étude scientifique de cet ultime massacre de masse - 800 000 morts - du XXe siècle. Comme si, à l'instar de Vichy pendant longtemps, ce passé-là était trop douloureux, trop brûlant, pour s'émanciper des mémoires individuelles et des histoires officielles.

Le premier mérite de la somme que publie André Guichaoua, sociologue, professeur à l'Université Paris-I, est de montrer qu'au prix d'un immense travail historique, il est possible de mettre au jour les mécanismes complexes qui ont conduit à la tragédie. De décrypter la terrifiante alchimie entre volonté dominatrice, cynisme guerrier, calcul politique et solidarité clanique qui, sur fond d'instrumentalisation de la question ethnique héritée du colonisateur belge, a mené à la tentative d'extermination d'un peuple. Jusqu'à l'aveu du colonel Bagosora, architecte du génocide devant ses juges : " *A un certain moment, ils sont tués parce qu'ils sont tutsi.* "

Loin des pamphlets, ce livre de référence puise à de multiples sources : procès-verbaux de réunions gouvernementales, tracts, agendas et témoignages de génocidaires devant le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR), où l'auteur a été témoin-expert. Il est étayé par des milliers de pages souvent inédites consultables sur un site Internet ([Rwandadelaguerreaugenocide.fr](http://Rwandadelaguerreaugenocide.fr)).

Chronique minutieuse de la marche vers l'abîme d'un pays considéré jusqu'aux années 1980 comme un paradis africain, l'ouvrage déplaîra aux adeptes des vérités simples. Qualifiant de " *certaine* " la thèse selon laquelle l'actuel président Paul Kagame, à la tête des rebelles en 1994, est l'auteur de l'attentat du 6 avril contre l'avion du président Habyarimana, André Guichaoua refuse pourtant de voir dans cet événement la cause du génocide, dont il tient les extrémistes hutu pour responsables. Considérant que le parti de M. Kagame a " *pris le risque de voir se commettre des massacres de grande ampleur* " et " *s'est emparé du pouvoir (...) au prix de la vie de ses compatriotes* ", il montre que le camp adverse, celui des extrémistes hutu, a " *ordonné et organisé l'anéantissement* " des opposants et des " *ennemis de l'intérieur* ", les Tutsi. Ce choix de la complexité ne procède pas d'une quelconque prudence. Plutôt d'une indépendance scientifique revendiquée et d'une fidélité aux témoins rencontrés, dont certains ont ensuite payé leur courage de leur vie.

Au fil de cette passionnante reconstitution de l'échec d'une transition démocratique africaine, on saisira le moment où le multipartisme, au lieu de se construire sur des clivages politiques et sociaux, exacerbe les rivalités ethniques et régionales. Au Rwanda, la minorité tutsi de

l'intérieur en a été la première victime. Le régime Habyarimana, attaqué par les rebelles tutsi venus d'Ouganda, les a " *pris en otage* ", les massacrant à chaque offensive militaire, jusqu'au génocide final.

On lira aussi le récit saisissant du basculement, au lendemain de l'attentat contre l'avion présidentiel, de la guerre civile vers une " *stratégie génocidaire étatique* ", élaborée par un petit noyau hutu de proches du chef de l'Etat défunt. Ces activistes manœuvrent et arment les milices tueuses contre l'avis du haut commandement de l'armée. Avec un cynisme absolu, ils considèrent le génocide comme " *le seul moyen de compromettre tout le monde dans les massacres* " dont ils ont eux-mêmes pris l'initiative.

Présent en avril 1994 à l'hôtel des Mille Collines où tentèrent de se réfugier Tutsi et opposants, l'universitaire se mue un temps en témoin et acteur du drame, livrant ses pages les plus bouleversantes. Pourtant, sa dénonciation très documentée de la politique d'accueil sélectif de l'ambassade de France compense à peine la faiblesse générale du livre sur le rôle militaire et diplomatique de la France. Le tableau qu'il reconstitue est hallucinant : pendant qu'une partie de la garde présidentielle sillonne la ville pour assassiner les ministres de l'opposition, une autre fraction conduit les dignitaires du régime à l'ambassade de France où, sous couvert de former un gouvernement, ils préparent les massacres.

Pareille plongée dans une humanité au bord du suicide mérite d'investir dans la lecture de ce livre difficile. Même si c'est pour en sortir avec la conviction que, s'agissant du Rwanda, la vérité est tout juste en marche.

**Philippe Bernard**

*Rwanda, de la guerre au génocide Les politiques criminelles au Rwanda (1990-1994)*

*d'André Guichaoua*

*La Découverte, 622 pages, 29 €.*

© Le Monde



Rubrique Monde- 28 Août 2010

## «La fin de seize ans d'impunité pour les vainqueurs au Rwanda»

André Guichaoua, sociologue, sur le rapport de l'ONU sur les exactions en RDC

Recueilli par SABINE CESSOU

Dix ans de meurtres, de viols et d'exactions en république démocratique du Congo (RDC) et une accusation d'éventuel génocide à l'encontre du Rwanda d'aujourd'hui : c'est ce que contient la version provisoire d'un rapport de 545 pages que n'a pas encore publié le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH), mais dont les fuites sont parvenues jeudi à la presse. Le document revient sur ce qui s'est tramé dans l'ex-Zaïre entre mars 1993 et juin 2003. Une période qui couvre les deux guerres du Congo, qualifiées de «guerre mondiale africaine» en raison du nombre de pays impliqués - 9 selon le rapport - mais aussi de victimes, qui se comptent par millions.

Rejeté jeudi comme «balivernes» par le gouvernement rwandais, le document met Kigali dans l'embarras. Il ouvre la voie à d'éventuelles poursuites pour «crimes contre l'humanité, crimes de guerre, voire de génocide». Si tous les regards se tournent de nouveau vers le Rwanda, il ne s'agit pas, cette fois, de se souvenir du génocide de 800 000 Tutsis par des milices hutues en 1994 mais du massacre systématique et prémédité par l'armée rwandaise, en territoire congolais, de dizaines de milliers de Hutus qui avaient fui le Rwanda par crainte de représailles tutsies. Le régime de Paul Kagame dément toute exaction en RDC, et affirme n'avoir fait que poursuivre dans l'ex-Zaïre les miliciens hutus génocidaires. Or, ce rapport du HCDH change un rapport de force et une écriture de l'Histoire, que décrypte pour *Libération* le sociologue français André Guichaoua, spécialiste de la région des Grands Lacs.

### **Pourquoi des fuites de ce rapport parviennent-elles maintenant à la presse ?**

En fait, le rapport est congelé depuis plusieurs mois. Ces fuites sont habituelles, sur ce type de document, mais le plus surprenant aujourd'hui, c'est la réaction indignée des autorités rwandaises, alors qu'elles font pression depuis plusieurs semaines pour bloquer le rapport !

### **Que pensez-vous de l'accusation de génocide formulée à demi-mots par le rapport, à l'encontre d'une armée rwandaise accusée d'avoir massacré des Hutus en RDC ?**

Des actes génocidaires ont été commis, c'est indéniable. Mais de tels actes ne font pas génocide. Si toutes les fois que des actes génocidaires étaient commis, on utilisait le terme de génocide, nous en aurions dix ou vingt par an. L'utilisation du terme est d'ailleurs laissée à l'appréciation des juristes par le rapport, qui n'a pas voulu franchir ce pas.

Quoi qu'il arrive, il me paraît très difficile de mettre sur le même plan la reconnaissance d'un éventuel génocide des Hutus au Congo avec celui des Tutsis au Rwanda. Il n'y avait pas les mêmes objectifs, la même finalité. Ce qui est plus ennuyeux encore, c'est le risque de globalisation de toutes les victimes des deux guerres du Congo. Entre 1998 et 2003, la grande guerre africaine a fait entre 3 et 4 millions de victimes, essentiellement civiles, dont on ne peut pas attribuer la responsabilité au seul Rwanda. Or, l'amalgame risque d'être fait dans les comptes rendus et l'utilisation politique du rapport.

### **Paul Kagame va-t-il de devenir un paria sur la scène internationale ?**

Son affaiblissement est déjà réel. La dernière présidentielle au Rwanda, qu'il a remportée avec 93% des voix, n'a pas été une fête, en grande partie à cause de la manière dont la campagne a été menée. Les motifs d'énervement du candidat-président tenaient déjà à l'actualité qui se profilait, avec ce rapport. Il existe par ailleurs un désenchantement des bailleurs de fonds. Le département d'Etat américain a adressé des critiques au Rwanda. Or, ce pays ne tient que grâce à deux ressources : l'aide extérieure et les minerais du Kivu, région de la RDC située à la frontière du Rwanda. C'est le fait de le dire qui pose problème aujourd'hui.

### **Pourquoi les autorités rwandaises se montrent-elles aussi nerveuses concernant ce rapport ?**

Parce qu'il met fin à seize ans d'impunité du camp des vainqueurs au Rwanda. Si le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) avait joué son rôle et lancé des procédures sur les massacres de Hutus, des actes connus et documentés, le sentiment profond d'une incroyable injustice n'existerait pas aujourd'hui. Parce que le Rwanda a bénéficié du laxisme de la communauté internationale, il se retrouve dans une situation très complexe aujourd'hui. Des Rwandais, mais aussi des pays comme l'Espagne ou le Canada, dont des ressortissants ont été tués, et qui n'ont jamais osé porter plainte, vont pouvoir le faire.

Le rapport de forces idéologique a changé, et risque de se solder par une multiplication des procédures. Même des observateurs des Nations unies ont été assassinés par le Front patriotique rwandais [*FPR, au pouvoir à Kigali, ndlr*], et les dossiers ont ensuite été enterrés. Tout cela peut ressurgir. On a mis sous le boisseau un nombre incalculable de procédures, alors que tout le monde savait que des crimes importants avaient été commis. On a construit une *success story* rwandaise, un noyau de croyances qui s'est consolidé avec la caution tacite des Nations unies. Si le TPIR avait fait son travail, on n'en serait pas là.



**POLITIS, 11 février 2010, Dossier : Rwanda : La France est-elle coupable ?, pp. 16-21**

## LA FRANCE EST-ELLE COUPABLE ?

**N**ous rouvrons cette semaine le dossier rwandais, peu de temps après le voyage de Bernard Kouchner à Kigali. Une visite qui mettait un terme à trois années de rupture diplomatique entre les deux pays. Mais nous rouvrons le dossier aussi parce que, dans quelques jours, un livre événement va paraître sur le sujet (1), dont nous avons pu consulter de larges extraits. Nous avons longuement rencontré son auteur, André Guichaoua, professeur à Paris-I, chercheur, spécialiste de cette région de l'Afrique depuis trente ans, et expert auprès du Tribunal pénal international (TPIR) d'Arusha. Il était à Kigali en avril 1994 au moment du déclenchement du génocide. Nous avons aussi recueilli l'analyse de Claudine Vidal, universitaire, spécialiste de cette région, et auteur de nombreux articles sur le génocide. On lira également dans ces pages un entretien avec Rony Brauman, cofondateur de Médecins sans frontières, qui revient sur la notion même de génocide. Trois personnalités dont la connaissance de la région et l'intégrité ne peuvent être mises en cause, et qui jugent avec une grande sévérité l'attitude de la France, sans toutefois aller jusqu'à l'incrimination de « complicité de génocide ». Mais nous avons voulu aussi donner

la parole aux tenants d'une thèse différente, l'association Survie (2), dont nous avons toujours à *Politis* suivi les travaux avec intérêt. Une précision : il est question de recherche de vérité et d'intime conviction dans un dossier infiniment complexe dans lequel il serait souhaitable que l'on dépassât les logiques de camps. Mais il est aussi question d'autre chose, qui touche à la relation avec nos lecteurs. *Politis* est un journal engagé, mais nous ne croyons pas, sur ce sujet comme sur aucun autre, que l'engagement justifie que l'on force la réalité, fût-ce pour obtenir une « vérité » qui nous serait plus confortable. Invoquer la complexité de ce dossier, ce n'est évidemment pas nier la responsabilité première des génocidaires extrémistes hutus, produits d'un régime que la France, hélas, a soutenu trop longtemps. Mais ni la justice ni la vérité ne peuvent non plus passer sous silence les crimes commis par les vainqueurs. Or, l'horreur du génocide qui a frappé les Tutsis, d'une part, et les nécessités de real-politique, d'autre part, ont trop vite conduit à absoudre ceux qui détiennent le pouvoir aujourd'hui à Kigali.

— Denis Sieffert

(1) Rwanda, de la guerre au génocide, à paraître aux éditions La Découverte le 25 février.

(2) La Complicité de la France dans le génocide des Tutsis au Rwanda, Survie, L'Harmattan, 2009.

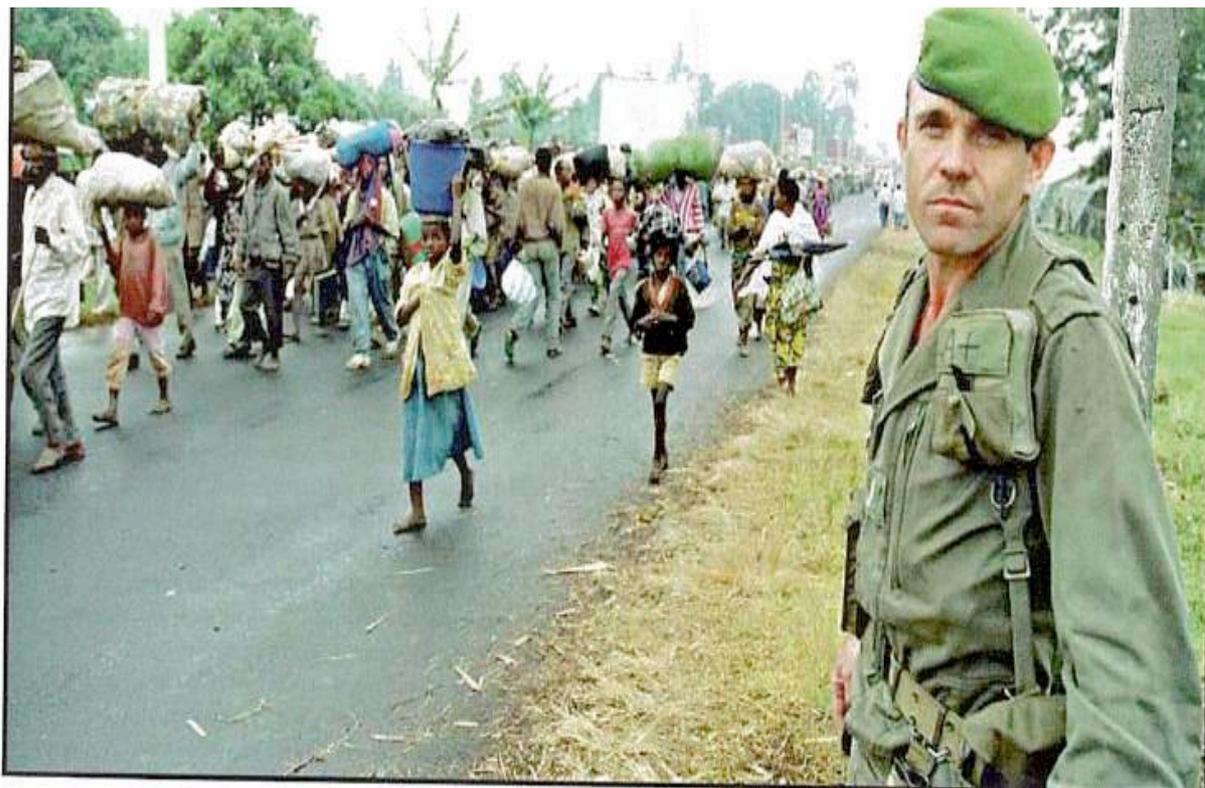
### Des témoignages décisifs

Par leur connaissance de la région et leur approche indépendante, **André Guichaoua** et **Claudine Vidal** permettent de comprendre l'enchaînement complexe des événements.

**S**ans doute, Claudine Vidal a-t-elle raison de souligner que l'attitude de la France dans les années qui ont suivi le génocide, et aujourd'hui encore, n'a pas peu contribué à obscurcir le débat. Et à le radicaliser à l'extrême. « Les autorités françaises, qui avaient soutenu des années durant un régime raciste capable du pire, n'acceptèrent jamais de revenir sur leurs erreurs », estime cette historienne et sociologue. « Une telle attitude

d'inaffabilité provocante ne pouvait qu'alimenter antipathie et réceptivité aux soupçons. » « Pour moi, poursuit-elle, il ne fait aucun doute que la France a eu dans les événements du Rwanda une responsabilité accablante. » Ce sentiment est partagé par André Guichaoua et par Rony Brauman. Faut-il pour autant adhérer à la thèse accusatoire qui conduit à la caractérisation de « complicité de génocide » ? Avant d'essayer de répondre à cette question, rappelons cette

thèse. Elle fait remonter l'histoire aux relations troubles entretenues au début des années 1990 par la cellule africaine de l'Élysée – dirigée à l'époque par Jean-Christophe Mitterrand – avec le clan Habyarimana (Juvénal Habyarimana, président du Rwanda de 1973 à 1994, a été pendant plus de vingt ans « l'homme lige de la France »). Selon cette thèse, l'assistance française au régime de Kigali aurait outrepassé son périmètre officiel, notamment par l'engagement direct de militaires français dans le conflit contre la rébellion, tout au long de l'opération Noroît (1990-1993), puis par la formation et l'entraînement de milices, mais aussi des missions de « basse police ». Rien ne permet de contester ces affirmations, hélas banales quand il s'agit de la politique



française en Afrique. Les trois autres volets de l'accusation sont infiniment plus discutables.

**Il s'agit en premier lieu de l'implication** supposée de la France dans l'attentat du 6 avril 1994 contre l'avion de Juvénal Habyarimana. On sait que cet attentat, et la mort qui s'ensuivit du président rwandais hutu, créa les conditions des pogroms anti-Tutsis et du génocide. Il s'agit ensuite des livraisons clandestines d'armes que la France aurait consenties après l'embargo décidé par les Nations unies, le 15 mai 1994. Il s'agit enfin du rôle des militaires français dans le cadre de l'opération Turquoise, entre le 22 juin et le 22 août 1994. Selon la thèse accusatoire, ceux-ci, placés alors sous mandat de l'ONU, ont mené une action plus militaire qu'humanitaire, et se préoccupèrent surtout d'extraire les responsables du génocide.

**L'ATTENTAT DU 6 AVRIL 1994.** La France a-t-elle directement participé au lancement du missile qui a abattu l'avion de Juvénal Habyarimana ? Question évidemment capitale qui, dans le cas d'une réponse affirmative, l'impliquerait dans une action préméditée, destinée à créer le chaos dans le pays. Mais, pour plusieurs observateurs, il est infiniment plus probable que l'attentat contre le président rwandais a été l'œuvre du Front patriotique rwandais (FPR). C'est la conviction d'André

Guichaoua, pour qui le FPR a pratiqué « la politique du pire » pour légitimer son assaut militaire sur Kigali. Depuis son échec aux élections municipales de septembre 1993, le FPR savait qu'il ne pourrait conquérir le pouvoir par les urnes. Sa réaction a été une campagne d'attentats. Le plus important, en novembre 1993, contre des élus du MRND (le parti au pouvoir), vainqueur des élections, et leurs familles, fit 55 morts. Auparavant, entre juillet 1991 et septembre 1992

### À propos des accords d'Arusha

Dans l'entretien qu'il nous a accordé en juillet dernier, Hubert Védrine insistait sur l'implication de la France dans les accords d'Arusha. « S'il n'y avait pas eu Mitterrand et Juppé (alors ministre des Affaires étrangères, NDLR), il n'y aurait pas eu d'accords d'Arusha », insistait-il. Cette forte implication est confirmée par André Guichaoua et Rony Brauman, notamment. Les accords prévoyaient l'intégration politique et militaire des composantes de la nation rwandaise (FPR compris). L'attentat du 6 avril 1994 ne peut être que l'œuvre d'une partie au conflit qui espérait prendre seule le pouvoir et s'estimait en mesure de l'assumer sans partage.

(45 attentats), puis de mars à mai 1993, deux vagues d'attentats dans lesquels la responsabilité du FPR a été clairement établie. Les cibles – des marchés, la gare routière, la Poste centrale de Kigali – témoignaient d'une volonté de créer un régime de terreur et un climat propice à une intervention militaire. L'attentat du 6 avril s'inscrit dans cette logique. André Guichaoua relève « un faisceau d'hypothèses concordantes » allant dans ce sens. Mais, au-delà des témoignages qu'il a pu recueillir, il fait surtout état de « la panique » qui, aussitôt après l'attentat, s'est emparée de l'état-major MRND (Hutus au pouvoir) par opposition à « la mise en ordre de bataille » de l'Armée patriotique rwandaise (APR), l'appareil militaire du FPR (tutsi).

**Si l'on accredit la thèse** de la responsabilité du FPR, est-ce à dire que celui-ci aurait sciemment sacrifié les « Tutsis de l'intérieur » à sa stratégie de reconquête du pouvoir ? Un élément doit être pris ici en considération. Contrairement à ce que nous avions toujours cru et à ce qui s'est beaucoup dit, le génocide n'est pas le résultat direct de l'assassinat du président Habyarimana. Même si un climat de haine avait été entretenu par les extrémistes hutus depuis plusieurs semaines, le génocide, selon André Guichaoua, n'est pas l'effet d'une flambée de violence populaire à l'annonce

Sous le regard d'un soldat français, des réfugiés tentent de fuir le conflit, dans l'ouest du Rwanda, en juillet 1994.

ROBERT/AFIP



Paul Kagamé, leader du Front patriotique rwandais, et Pasteur Bizimungu, le président rwandais, à Kigali, le 1<sup>er</sup> octobre 1994.

MEYER/AFI

de l'attentat. Ou, plus précisément, celle-ci n'aurait pas abouti au génocide si un autre événement n'était pas intervenu dans les heures qui ont suivi la mort d'Habyarimana. Un coup d'État militaire dans le camp hutu. Une prise de pouvoir par les plus extrémistes de l'armée, dirigés par le colonel Théoneste Bagosora. Autrement dit, si tout le monde redoutait des violences, le génocide n'était pas prévisible sans cet événement.

**LES IMPASSES DE LA JUSTICE INTERNATIONALE.** André Guichaoua tire sa conviction sur la responsabilité du FPR dans l'attentat non seulement des témoignages recueillis, mais aussi de la façon dont le nouveau régime, une fois installé à Kigali, n'a cessé d'étouffer les enquêtes. « Un dossier sans intérêt », commentait même un haut responsable du régime en 2001. Kigali n'a organisé des « contre-enquêtes » qu'à partir du moment où, en 2006, l'instruction du juge Bruguière a pointé la responsabilité du FPR dans l'attentat et procédé à des mises en examen. Et à partir du moment où il a été question que le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) s'attaque au deuxième volet de son mandat, celui qui concernait les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité commis par les vainqueurs. Et, en premier lieu bien sûr, l'attentat du 6 avril.

**Plus grossier encore :** le 8 janvier dernier, le jour même où Bernard Kouchner arrivait à Kigali pour renouer spectaculairement des relations rompues entre les deux pays trois ans plus tôt, un miraculeux rapport d'une « commission d'enquête rwandaise » pointait la responsabilité des Forces armées rwandaises (FAR) (hutus). Seize ans après l'attentat, et alors que le régime en place depuis juillet 1994 avait refusé jusqu'ici toutes les

enquêtes, des dizaines de témoins providentiels étaient produits. Il semble que ces « révélations » aient plus à voir avec le retournement diplomatique de la France, huculant dans le camp atlantique dont fait également partie le président rwandais Paul Kagamé (ancien chef du FPR), qu'avec la justice. Pour recréer des relations normales avec Kigali, la France de Sarkozy a besoin que l'incrimination qui visait le FPR soit sinon annulée, du moins contrebalancée.

**L'EMBARGO SUR LES ARMES.** Mais d'autres questions se posent à propos de l'attitude de la France. A-t-elle, par exemple, livré des armes aux Forces armées rwandaises (FAR) après l'embargo du 15 mai 1994 ? L'accusation est venue dans un premier temps d'un rapport datant de 1995 de l'association Human Rights Watch, qui dénonçait, sur un mode conditionnel, des envois d'armes à Goma, au Zaïre, au-delà de cette date, et qui disait détenir des documents sous forme de bordereaux ou de copies de bordereaux émanant de la Sofremas, la société d'armement contrôlée par l'État. Selon Claudine Vidal, « le conditionnel a peu à peu disparu de l'accusation pour devenir affirmation ». Or, la mission parlementaire d'enquête, créée le 3 mars 1998 (dite « mission Quilès », du nom de son président, le socialiste Paul Quilès), a ensuite affirmé n'avoir jamais obtenu ces documents « en dépit des demandes qu'elle a formulées ». Une enquête conduite ensuite par Amnesty International, rendue publique en 1999, révéla une situation que Claudine Vidal qualifie, par euphémisme, de « plus complexe ». Amnesty porte bien témoignage de trafics d'armes au profit des génocidaires après l'embargo, mais l'ONG met en cause l'Albanie, la Bulgarie et Israël, « utilisant des

réseaux internationaux de trafiquants ». Selon Amnesty, l'Albanie, la Bulgarie, la France et l'Afrique du Sud (ces deux derniers pays mis en cause par Human Rights Watch) ont officiellement nié avoir eu connaissance d'une quelconque responsabilité dans le viol de l'embargo. On n'est certes pas obligés de croire les dénégations officielles, mais on ne peut non plus les tenir pour la preuve du contraire.

**LES OPÉRATIONS AMARYLLIS ET TURQUISE.** À partir du 9 avril 1994, la France envoyait des avions cargo Transall pour évacuer les ressortissants français. C'est l'opération Amaryllis. Témoin et acteur de cet épisode, puisqu'il est lui-même reclus dans l'hôtel des Mille Collines assiégé par les génocidaires hutus, André Guichaoua tente de faire évacuer, avec les Français, des personnalités tutsies recherchées par les FAR. On renverra ici à la lecture de son livre. Le récit qu'il fait de l'attitude de l'ambassade de France à

**On imagine mal la France torpillant les accords d'Arusha après les avoir promus.**

Kigali, du refus obstiné de l'ambassadeur, Jean-Michel Marlaud, d'évacuer des Rwandais tutsis, est accablant. Et, en particulier, son refus de prendre en charge les enfants de l'ancien Premier ministre du gouvernement Habyarimana, Agathe Uwilingiyimana (1), l'une des premières victimes du génocide. Mais il semble bien, et comme pour compliquer encore un peu plus l'histoire, que l'ambassade de France ait ajouté beaucoup de zèle à des consignes venues de Paris. C'est en passant par Paris et des liaisons téléphoniques avec la fameuse « cellule africaine » qu'André Guichaoua est parvenu à débloquer la situation concernant les « enfants d'Agathe ».

**Quoi qu'il en soit,** l'épisode de cette évacuation sélective est l'un des plus consternants. C'est la version française du départ américain de Phnom-Penh à l'arrivée des Khmers rouges, en 1975. L'opération Turquoise, qui se déroule à partir du 23 juin, est d'une autre nature. Il s'agit, en application de la résolution 929 de l'ONU, d'une opération humanitaire multinationale d'assistance aux civils. Au crédit de la France, elle fut le seul pays candidat à l'application de la résolution – une résolution incroyablement tardive – de l'ONU. La France établit début juillet « une zone humanitaire sûre », près de la frontière zaïroise. À cet instant, le rapport de force s'est inversé, le FPR (tutsi) est sur le point de prendre le pouvoir à Kigali, et les génocidaires (mais aussi des centaines de milliers de Hutus innocents qui craignent d'être victimes des représailles) fuyaient vers le Zaïre (redevenu depuis la RD Congo). Selon l'association Survie, François Mitterrand voulait transformer cette mission en opération militaire de « reconquête du pays afin de rétablir le pouvoir de nos alliés ».

Thèse peu crédible, vu le nouveau rapport de forces, et qui aurait supposé, en violation éhontée du mandat de l'ONU, un investissement massif et durable de la France au Rwanda. Plus plausible est la seconde assertion de Survie : Turquoise a permis « le sauvetage de 10 000 à 17 000 Tutsis dans le même temps qu'elle favorise la mise à mort de milliers d'autres ». Là encore, « favoriser » n'est certainement pas le mot juste. Qu'elle n'ait pas empêché ou pu empêcher la fin du génocide est plus exact. À partir d'un constat très proche, André Guichaoua livre une autre interprétation : selon lui, Turquoise est plutôt pour la France une tentative de se réhabiliter. Mais il est vrai que les génocidaires fuient alors massivement le Rwanda. Avait-ils besoin de l'opération Turquoise pour cela ? Ce n'est pas l'avis de Rony Brauman (voir entretien), qui estime que les ex-miliciens en fuite n'avaient aucun mal pour gagner le territoire zaïrois.

**En fait, le véritable crime de la France** remonte d'abord aux années précédentes. Lorsque Paris a engagé son armée dans des affrontements directs avec le FPR pour soutenir le régime d'Habyarimana. Il est aussi dans l'acharnement de la France – et singulièrement de la cellule de l'Élysée (rappelons que nous sommes en période de cohabitation, et qu'Edouard Balladur est Premier ministre) – à traiter avec le gouvernement intermédiaire hutu, dont certains hauts responsables sont reçus à Paris au moment même où a lieu le génocide.

À côté de cet élément à charge, il nous faut présenter un autre élément, à décharge celui-ci. Il est difficile de nier l'implication de la France dans les accords d'Arusha (voir encadré), qui visaient à installer à Kigali un gouvernement d'unité nationale intégrant le FPR. Il est possible, en revanche, qu'elle ait concédé cette négociation en désespoir de cause, ne pouvant plus sauver le pouvoir exclusif du clan Habyarimana. Mais, quoi qu'il en soit, on imagine mal la France torpillant cet accord après l'avoir promu. En guise de conclusion provisoire, disons qu'il semble bien que, par une sorte de raisonnement binaire, le FPR ait été perçu par de nombreux observateurs de façon romantique. Il faut ici évidemment repousser l'idée d'un « double génocide ». Les massacres commis par le FPR, dont ceux qui, jusqu'à récemment, ont frappé à l'est du Congo – et sous prétexte de poursuite des génocidaires – des jeunes gens à peine nés en 1994, ne relèvent pas du génocide. Ils n'en révèlent pas moins le cynisme dont est capable un mouvement qui instrumentalise la mémoire du génocide pour tout justifier. Quant à la France, sa responsabilité est accablante. Mais il ne semble pas que l'on puisse dire que les plus hauts responsables aient aidé « sciemment » à la réalisation d'un génocide.

...D. S.

(1) Hutu démocrate, cette année-là, très opposé au clan Habyarimana, était Premier ministre en avril 1994. Elle représentait une possibilité de réconciliation nationale.

## « Gare à l'illusion d'une toute-puissance française ! »

Selon Rony Brauman, cofondateur de Médecins sans frontières, les conditions du règlement du conflit ne pouvaient pas être importées de l'extérieur.

**POLITIS** La qualification de génocide, ou de complicité de génocide, semble être devenue un enjeu. Pourquoi ?

**Rony Brauman** Parce que le génocide est situé au plus haut dans la hiérarchie des crimes contre l'humanité. Il devient de fait un enjeu de reconnaissance, comme on le voit dans de multiples circonstances. Il y a une sorte de compétition accusatoire ou victimaire autour de cette notion. Le génocide suppose par définition l'ébranlement et la mise en œuvre d'un appareil étatique ou d'une machine. Mais on se prive d'une compréhension des stratégies de violence et donc des processus politiques en voulant les faire entrer dans une de ces catégories canoniques que sont l'intention, la planification, le ciblage. En ce qui concerne le Rwanda, notons que le chef d'inculpation d'entente en vue de commettre le génocide n'a pas été retenu, faute de preuves, toutes celles qui étaient avancées par l'accusation étant fabriquées.

L'approche juridique a l'inconvénient d'orienter vers la démonstration de l'intentionnalité et de la préméditation, et de rejeter dans le camp des négationnistes ceux qui contestent ou relativisent ces attributs. Or, on voit que cette recherche prête le flanc à des manipulations, et qu'elle est le plus souvent vouée à l'échec. En tout cas, personne n'a pu montrer qu'un plan d'extermination des Tutsis existait avant le début des massacres déclenchés à la suite de l'attentat contre l'avion présidentiel. Il y a bien eu génocide, mais il est temps de dépasser les schémas intentionnalistes réducteurs qui dominent les discours sur cette question.

**La France a-t-elle été complice de génocide ?**

Ceux qui l'affirment se fondent notamment sur l'existence d'un programme préexistant aux tueries, dont la France aurait eu connaissance et n'aurait pas tenu compte. On touche bien là à l'enjeu politique de l'intentionnalisme : construire une accusation de complicité rendue plausible par l'existence de documents, même si ces « preuves » ont été fabriquées de toutes pièces.

Le soutien de la France au « Hutu Power » au-delà du raisonnable est une réalité, et je suis bien d'accord avec ceux qui en font une critique sévère, mais il n'a rien d'un soutien à un projet génocidaire. Cette lecture rétrospective fait du génocide l'aboutissement

nécessaire d'une logique implacable, réduction linéaire d'une histoire beaucoup plus complexe et contingente.

Les accords d'Arusha, patronnés par la France à la suite de l'intervention militaire française d'octobre 1990, étaient une voie de dépassement politique du conflit armé. Sur ce point, je suis d'accord avec Hubert Védrine, et ce n'est pas un détail. Mais dès 1991, et avec une intensité croissante jusqu'à fin 1993, ces accords ont été systématiquement violés des deux côtés. La plupart des acteurs de l'époque étaient conscients que ce projet de partage du pouvoir n'était qu'une vitrine derrière laquelle les radicaux, FPR inclus, préparaient l'affrontement pour une victoire totale de leur camp. La qualification de génocide, « crime des crimes », conduit à se représenter des « survivants » et des « surbourreaux ». Toute mise en cause de la responsabilité de ceux qui prétendent représenter les premiers (le FPR) apparaît comme un acte de complaisance à l'égard des seconds. Il y eut génocide, et il y avait guerre. L'une est d'ailleurs la condition de l'autre. La France a pris parti dans cette guerre, dont elle a cherché à être l'arbitre. Position intenable.

**Pourquoi cette inertie française pendant cette période 1991-1993 ?**

Je pense que les raisons principales sont la conviction que les accords d'Arusha étaient bons, et la volonté de montrer aux régimes alliés africains francophones qu'ils peuvent compter sur le soutien de Paris.

Des restes humains extraits d'une sépulture collective, près de Kigali, en avril 2000.

LONGUEVILLE



C'est, comme nous le disait Hubert Védrine (*Politis* n° 1060), pour maintenir le crédit de la parole de la France...

Cela se comprend. Le crédit de la parole de la France est un gage de son influence. Mais il faut remonter encore une fois à 1990. L'intervention de la France, avec trois cents hommes sur le terrain, pour repousser le FPR, a alors réactivé un rêve de puissance. C'est l'illusion selon laquelle on peut faire basculer un rapport de forces avec un petit groupe de professionnels déterminés et bien armés. Mais le gel d'une situation militaire n'est pas le règlement du problème, qui finit par resurgir, à un niveau de violence pouvant être bien supérieur. La hantise des politiques, et c'est tant mieux d'après moi, est celle d'un engrenage de violences aujourd'hui inassumable (pensons à l'Afghanistan).

Une intervention au moment du génocide impliquait une prise de contrôle du territoire. Des généraux estiment qu'il aurait fallu cinq mille soldats bien entraînés, et cela en une dizaine de jours, pour arrêter les massacres. Soit. Mais ensuite, que se serait-il passé ? Quel régime de tutelle aurait désarmé les forces en présence ? Les précédents ne manquent pas pour mettre en doute la capacité de la communauté internationale organisée à mettre en œuvre un tel programme. Voilà pourquoi c'est en fait l'interventionnisme de 1990 qu'il faut interroger. Tant sur la forme que sur le fond. Sur la forme, la décision n'a pas été démocratique. Sur le fond, quels étaient les moyens de faire respecter ensuite les accords ? Je rejoins ici Védrine. Les conditions du règlement du conflit ne pouvaient pas être importées de l'extérieur. C'est cela qu'il faut interroger, selon moi, bien plus que la non-intervention de 1994. Si la France n'était pas intervenue en 1990, le FPR aurait pris le pouvoir et installé sa dictature. Mais il n'y aurait pas eu de génocide quatre ans plus tard.

**Le troisième volet est le plus troublant. La France reçoit des membres du gouvernement intérimaire, responsables du génocide. Et puis il y a l'opération Turquoise.**

Le reproche adressé à la France, on peut l'adresser aux pays africains, la Tanzanie, le Zaïre. Les Nations unies aussi continuaient de reconnaître les représentants du Hutu Power. L'attitude de la France était très consensuelle. S'agissant de l'exfiltration, il faut savoir que, de Kigali, il faut trois ou quatre heures pour gagner la frontière du Zaïre. Le Hutu Power n'avait sans doute pas besoin de la France pour rallier le Zaïre. C'est là aussi surévaluer le rôle de la France que de penser qu'elle était à la fois indispensable et toute-puissante. Les pays africains sont majeurs. Faire de la France la principale responsable relève d'un moralisme néocolonial.

...Propos recueillis par Denis Siefert

Rony Brauman vient de publier *Rwandais, diplomatie et droits de l'homme*. Éd. du Cyprien (cf. *Politis* n° 1060).

## Où en est la justice ?

Voilà plus de quinze ans que le génocide des Tutsis au Rwanda a été perpétré, plus de quinze ans que des associations et des victimes demandent que justice soit rendue. Terre d'accueil, la France héberge aujourd'hui un nombre important de présumés génocidaires. À ce jour, dix-sept plaintes ont été déposées (celle contre Dominique Ntawukuriryayo a été reprise par le TPIR [1]).

Ce même tribunal international s'est par contre dessaisi des dossiers Munyeshyaka et Bucyabaruta, que la France s'est engagée à juger... Outre Mme Agathe Kanziga, épouse du président Habyarimana, on trouve des médecins comme Eugène Rwamucyo, Sosthène Munyemana ou Charles Twagira, qui occupent des postes dans nos hôpitaux publics. Des militaires des Forces armées génocidaires (Serubuga, Kayumba, Bivugabagabo, Norotso et Simbikangwa, le seul à être incarcéré) figurent aussi sur la liste de ceux contre qui des plaintes ont été déposées.

Les FDLR (2) ont aussi leur représentant en France, Callixte Mbarushimana, qui, étonnamment, continue de publier des communiqués de presse au nom de son organisation criminelle. Les quatre autres dossiers concernent Isaac Kamali, beau-frère de Bagosora, Stanislas Mbonampaka, ancien ministre de la Justice, Claver Kamana, entrepreneur hébergé chez les sœurs de Saint-Joséph à Annecy, et Pierre Togora, un ingénieur agronome. D'autres plaintes sont en préparation.

Si nous n'avons cessé de dénoncer l'inertie de la justice française, nous devons reconnaître qu'avec le voyage des juges Pous et Ganascia en commission rogatoire au Rwanda, les choses commencent à bouger. Bernard Kouchner et Michèle Alliot-Marie ont fait connaître tout récemment leur intention de créer « un pôle d'enquêteurs spécialisés pour génocide ».

La justice se mettrait-elle en route ? Restons cependant plus que jamais vigilants et exigeons de la France qu'elle prenne sa part dans l'établissement de la vérité et de la justice.

...Alain Gauthier, président du CPCR\*

(1) Tribunal pénal international pour le Rwanda.  
(2) Forces démocratiques de libération du Rwanda.

\*Collectif des parties civiles pour le Rwanda.

## « Le génocide partie de notre

Nous publions ici un texte de Raphaël Doridant\*, qui s'exprime au nom de l'association Survie, et une brève contribution d'Alain Gauthier, président du Collectif des parties civiles pour le Rwanda.

Les autorités françaises étaient informées de la possibilité d'un génocide des Tutsis rwandais dès l'automne 1990, comme le prouve un télégramme diplomatique de l'attaché de Défense du 24 octobre 1990 et le témoignage de l'ambassadeur de France à Kigali devant la Mission d'information parlementaire française de 1998 (1). Les officiers français intégrés à la hiérarchie militaire rwandaise entre 1990 et avril 1994, jusqu'au plus haut niveau (conseiller du chef d'état-major des Forces armées rwandaises), savaient que le régime Habyarimana mettait en place un système d'autodéfense civile visant à enrôler la population dans la lutte contre le Front patriotique rwandais (FPR) et ses « complices » (c'est-à-dire, aux yeux du régime, tous les Rwandais tutsis). Pourtant, sachant cela, les autorités françaises ont continué à soutenir le régime rwandais (livraisons d'armes, formation des soldats des FAR et des miliciens *Interahamwe*, appui direct au combat) après les premiers massacres de Tutsis commandités par le pouvoir dans plusieurs régions du Rwanda entre 1990 et 1993. Sans ce soutien décisif, il est très probable que le régime Habyarimana aurait été militairement vaincu ; le cours de l'histoire aurait été tout autre.

Les autorités françaises ont été immédiatement informées du démarrage du génocide, comme en témoigne l'ordre d'opération d'Amaryllis (opération d'évacuation des Français et des Européens), daté du 8 avril 1994, qui indique que se déroule à Kigali depuis la veille « l'élimination des opposants et des Tutsis ». Elles n'ont cependant nullement enjoint à nos soldats de secourir les victimes. Au contraire, elles ont donné l'ordre de ne pas montrer aux médias « des soldats français n'intervenant pas pour faire cesser des massacres dont ils étaient les témoins proches (2) ».

Selon le colonel belge Luc Marchal, commandant des casques bleus à Kigali auditionné par les députés français en 1998, l'opération Amaryllis a aussi permis de livrer

# des Tutsis fait histoire »

des munitions aux FAR pendant la nuit du 8 au 9 avril 1994.

Le 27 avril 1994, les plus hautes autorités françaises ont reçu à Paris deux des pires extrémistes hutus, responsables du génocide en cours, accueillis à l'Élysée par Bruno Delaye, conseiller Afrique de François Mitterrand, et à Matignon par Édouard Balladur, Premier ministre, et Alain Juppé, ministre des Affaires étrangères. La France fut le seul pays à reconnaître ainsi *de facto* le Gouvernement intérimaire rwandais (GIR), bras politique du génocide. Notons que le GIR avait été constitué, en partie au moins, dans l'enceinte même de l'ambassade de France, au lendemain de l'attentat contre Juvénal Habyarimana.

**Du 9 au 13 mai 1994**, le conseiller du chef d'état-major des Forces armées rwandaises, qui encadraient le génocide, a rencontré à Paris le général Jean-Pierre Huchon, chef de la Mission militaire de coopération. Pendant toute la durée du génocide, ce même général Huchon a reçu régulièrement le directeur du service financier du ministère rwandais de la Défense, qui a organisé six livraisons d'armes aux tueurs entre le 18 avril et le 19 juillet 1994 (3). Le 22 mai 1994, face à l'avance des troupes du FPR, le président rwandais par intérim adresse un courrier à François Mitterrand dans lequel il fait « encore une fois [sic] appel à [sa] généreuse compréhension et à celle du Peuple français ». À cette date, la plupart des Tutsis ont déjà été massacrés au Rwanda...

Comment le chef d'un Etat en train de commettre le crime des crimes a-t-il pu se sentir autorisé à solliciter l'aide de la France ? Est-ce en réponse à cette demande que le président Mitterrand a trouvé urgent, à la mi-juin 1994, d'intervenir afin de mettre fin aux massacres, alors qu'il n'avait pas jugé bon de le faire en avril ?

La Zone humanitaire sûre créée par l'opération Turquoise à l'Ouest du Rwanda est immédiatement utilisée comme refuge par les auteurs du génocide, en passe d'être défaits militairement par le FPR. Face à cette situation, l'ambassadeur Yannick Gérard envoie un télégramme à Paris le 15 juillet 1994 en indiquant : « Dans la mesure où nous savons que les autorités portent une lourde responsabilité dans le génocide, nous n'avons pas d'autre choix, quelles que soient les difficultés, que de les arrêter ou de les mettre immédiatement en résidence surveillée en attendant que les instances judiciaires internationales compétentes se prononcent sur leur cas. » La décision prise au sommet de l'État est tout autre : les responsables et les

auteurs du génocide (soldats des FAR, miliciens...) présents dans la zone sous contrôle français sont laissés libres d'aller se réfugier au Zaïre, impunément, avec armes et bagages. Le numéro d'octobre 1994 de la revue de la Légion étrangère, *Képi blanc*, écrit même à ce propos que « l'état-major tactique [de Turquoise] provoque et organise (4) l'évacuation du gouvernement rwandais vers le Zaïre »...

**Ce n'est pas tout.** Non contents d'avoir permis aux génocidaires de fuir, les autorités françaises maintiennent leur alliance avec eux après le génocide en leur fournissant de la nourriture, des armes, un entraînement militaire (5)... À l'été 1995, le gouvernement français refuse même de satisfaire la demande du gouvernement belge d'arrêter le colonel Bagosora, l'un des cerveaux du génocide, qui faisait, comme d'autres génocidaires de premier plan, des séjours dans notre pays. Théoneste Bagosora a été condamné pour crime de génocide par le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) en décembre 2008. Il avait été évacué en juillet 1994 dans un hélicoptère français (6).

Au regard de ces faits, il apparaît bel et bien que les autorités françaises ont rendu notre pays coupable de complicité de génocide. Selon Géraud de la Pradelle, professeur émérite de droit à l'université Paris-X-Nanterre (7), « rien ne prouve que les autorités françaises avaient l'intention spécifique de détruire les Tutsis, ce qui fait la différence entre crime de génocide et complicité de génocide ». Mais les faits reprochés aux autorités françaises relèvent bien de la complicité de génocide telle qu'elle est définie par la jurisprudence du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR), qui s'applique en droit français : « [Un] accusé est complice de génocide s'il a sciemment et volontairement aidé ou assisté ou provoqué

une ou d'autres personnes à commettre le génocide, sachant que cette ou ces personnes commettaient le génocide, même si l'accusé n'avait pas lui-même l'intention spécifique de détruire en tout ou en partie le groupe national, ethnique, racial ou religieux visé comme tel. »

Au nom de calculs géopolitiques relevant du prétendu « domaine réservé » du chef de l'État, les autorités françaises ont assisté sans états d'âme à la préparation puis à l'exécution du massacre de près d'un million d'êtres humains. Une fois le crime accompli, elles n'ont pas rompu leur alliance avec les assassins.

Il a fallu attendre 1995 pour que le premier magistrat de notre pays reconnaisse la participation du régime de Vichy au génocide des juifs d'Europe. Alors, combien de temps faudra-t-il encore pour que la complicité de la France dans un deuxième génocide – celui des Rwandais tutsis – soit officiellement reconnue ?

(1) Lire Enquête sur la tragédie rwandaise (1990-1994), rapport de la Mission d'information, rapport n° 1271, 1998.

(2) Compte rendu de l'opération Amoryllis par le général Poncet, 27 avril 1994.

(3) L'Inévitable. La France au Rwanda, Patrick de Saint-Exupéry, les Arènes, 2004, p. 163-165.

(4) Souligné par nous.

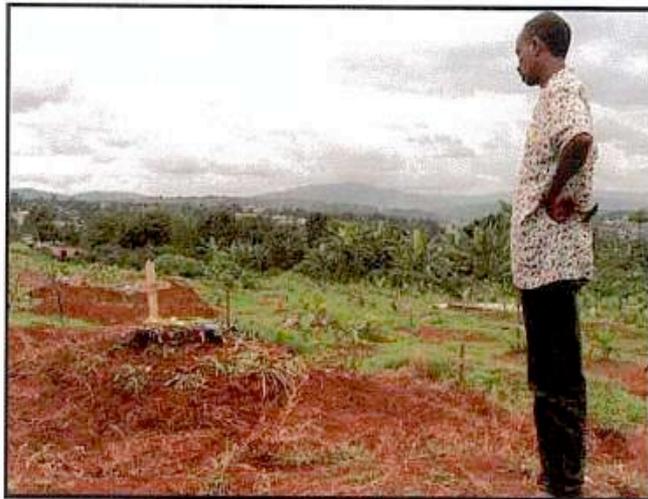
(5) Human Rights Watch, Rwanda/Zaire, Réarmement dans l'impunité, 1995.

(6) « French hand in genocide », Sam Kiley, The Times, 9 avril 1998.

(7) Auteur d'Imprescriptible. L'implication française dans le génocide tutsi portée devant les tribunaux, les Arènes, 2005.

(8) En vertu de la loi du 22 mai 1995 qui donne compétence aux tribunaux français pour les crimes commis au Rwanda et dans les pays voisins entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 1994.

\* Casateur de la Complicité de la France dans le génocide des Tutsis au Rwanda, association Survie (<http://survie.org>), L'Harmattan, 2008.



Au « cimetière du génocide », à Kigali, en avril 1998.

BERNARDINI

## Rwanda, la vérité et la complexité



Rwanda, de la guerre au génocide. Les politiques criminelles au Rwanda (1990-1994), André Guichaoua, La Découverte, 622 p., 29 euros.

**En histoire, le dernier mot n'est jamais dit.** D'autres travailleront encore sur le génocide rwandais. Peut-être même André Guichaoua lui-même. Mais, en l'état actuel, le livre de ce professeur de Paris-I, reconnu comme l'un des meilleurs spécialistes de la région des Grands Lacs, s'impose comme la plus importante somme sur le sujet.

L'ouvrage ne se distingue pas seulement par la profusion des témoignages recueillis, et par la connaissance historique et sociale de l'auteur. Il vaut surtout par le positionnement et la méthode d'un chercheur résolument étranger aux polémiques et aux clans. Pour autant, ce n'est pas le livre classique du « chercheur », sans doute parce qu'André Guichaoua connaît « physiquement » le Rwanda, et qu'il était à Kigali au mois d'avril 1994. Le piège de l'hôtel des Mille Collines, où s'étaient réfugiés ceux qui tentaient d'échapper au génocide, s'est refermé sur lui comme sur des centaines d'autres. Il fait le récit des épisodes les plus tragiques dont, par la force des choses, il devient à son corps défendant acteur quand il s'agit de convaincre les assassins d'épargner des vies humaines.

Spécialiste de la région des Grands Lacs, professeur à Paris-I, expert auprès du TPI d'Arusha, **André Guichaoua** nous livre témoignages et analyses sur l'une des plus grandes tragédies du XX<sup>e</sup> siècle.

Nous sommes là très loin de la froideur d'une thèse de « spécialiste ». C'est sans doute cette rencontre de l'historien et du témoin qui fait l'originalité de ton de ce livre. Après coup, une troisième fonction vient en renfort de l'auteur : celle de l'expert auprès du Tribunal pénal international d'Arusha. Dans cette position, André Guichaoua est habilité à recueillir d'innombrables témoignages. Il a accès à une masse de documents qu'il analyse et livre ici au lecteur. Il dit aussi sa déception devant les

dysfonctionnements d'un appareil judiciaire politisé, aux lenteurs calculées, et pratiquant volontiers des impasses quand il faudrait enquêter aussi sur l'action des vainqueurs. **Nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer** dans un récent numéro de *Politis* (n° 1089) l'appréciation que l'auteur porte sur les points les plus polémiques du dossier, comme l'assassinat du président rwandais Juvénal Habyarimana, le 6 avril 1994 (il ne fait guère de doute pour lui que le coup a été fomenté par le Front patriotique rwandais, tutsi, en exil) ainsi que sur le rôle de la France, embarquée jusqu'au bout dans la logique du pire. Son propos décevait cependant les amateurs de positions binaires. Mais n'y revenons pas. On insistera plus particulièrement ici sur l'analyse du contexte de la tragédie : la question ethnique et les discriminations sociales, les interférences régionales (l'influence de l'Ouganda), le rôle des populations « rwandophones » au Zaïre (aujourd'hui République démocratique du Congo) et le poids des rivalités internationales : on mesure à quel point, dans la tradition coloniale, la région ne devrait guère être autre chose que le théâtre d'affrontements indirects entre grandes puissances. Mais on observe aussi que cette vision – celle des grandes puissances – est une illusion quand les acteurs locaux prennent leur autonomie. C'est peut-être là le grand mérite de l'analyse d'André Guichaoua : l'ombre des puissances coloniales est certes présente, mais les protagonistes du drame, innocents ou coupables, sont d'abord rwandais. Pour preuve, la question ethnique. André Guichaoua relève que cette grille de lecture, jadis exacerbée par le colonialisme, était paradoxalement en train de s'estomper à la fin des années 1980. Mais, en sous-main, les principaux dirigeants politiques locaux se sont gardés la possibilité de l'instrumentaliser. Ce qu'ils n'ont pas manqué de faire. Au total, ce livre s'adresse à ceux qui veulent, autant que possible, approcher la vérité de cette tragédie. En découvrir les complexités. Sa lecture, bien sûr, modifiera leur jugement, peut-être contre eux-mêmes. Mais il ne leur interdira pas non plus de conclure différemment. Et c'est sa noblesse.

...Denis Steffert



L'auteur était, lors du génocide, dans l'hôtel des Mille Collines, à Kigali, où des centaines de Tutsis s'étaient réfugiés, tentant d'échapper aux massacres. GUICHAOUA/AFD



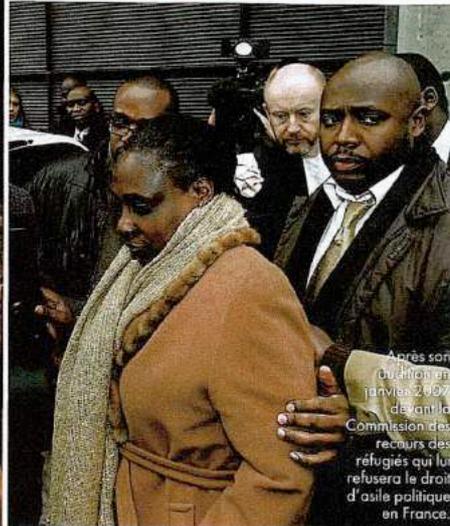
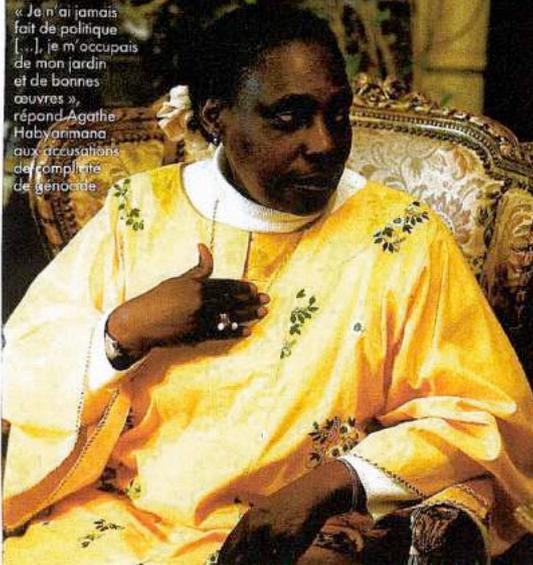
Hebdomadaire ☎ : 01 41 34 60 00  
T.M. : 424 507 L.M. : 2 183 000

ELLE

VENDREDI 12 MARS 2010

elleinfohebdoactu

« Je n'ai jamais fait de politique [...], je m'occupais de mon jardin et de bonnes œuvres », répond Agathe Habyarimana aux accusations de complicité de génocide.



Après son audition en janvier 2007 devant la Commission des recours des réfugiés qui lui refusera le droit d'asile politique en France.

**Pendant des années, Agathe Habyarimana née Kanziga, veuve du président rwandais Juvénal Habyarimana, aura vécu en banlieue parisienne un exil, sinon doré, du moins tranquille. Un temps révolu ? A 68 ans, elle est aujourd'hui placée sous contrôle judiciaire, après avoir été interpellée le 2 mars dernier par la police française, sur la base d'un ancien mandat d'arrêt international émis par les autorités rwandaises, qui l'accusent d'avoir participé au génocide de 1994, et demandent son extradition. Déjà, sa demande d'asile politique avait été retoquée en 2007 par la Commission des recours des réfugiés (CRR) au motif qu'il « existait des raisons sérieuses de penser qu'elle s'est rendue coupable de complicité de crime de génocide ». Une décision entérinée en appel par le Conseil d'Etat en 2009, mais après laquelle elle n'a pas quitté le territoire.**

L'assassinat du président Habyarimana, dans un attentat contre son avion le 6 avril 1994 à Kigali, est désormais considéré comme « l'acte » déclencheur de la reprise de la guerre civile au Rwanda et du génocide des Tutsis. Trois jours après le décès de son mari, sa veuve sera exfiltrée par les forces françaises. Au plus fort des crimes de masse commis par les milices hutues qui, entre avril et juillet 1994, ont fait entre 800 000 et un million de morts tutsis et hutus démocrates, elle avait quitté le pays. Mais, avant, l'ex-Première dame rwandaise a-t-elle eu une responsabilité dans l'exacerbation de l'ethnisme du pouvoir en place ? Voire dans la structuration du « hutu power » dont les partisans jouèrent un rôle déterminant dans le déclenchement – et ce dès le lendemain de l'assassinat de son mari – du génocide contre les Tutsis ? Oui, affirment certains, dont le Collectif des parties civiles pour le

**LA VEUVE MYSTÈRE**

**L'ex-Première dame du Rwanda, Agathe Habyarimana, est sous contrôle judiciaire. A-t-elle eu sa part de responsabilité dans le génocide ? Retour sur un personnage controversé.**

Rwanda qui a porté plainte, en 2007 devant le tribunal de grande instance d'Evry, contre l'ex-Première dame rwandaise pour « complicité de génocide et de crimes contre l'humanité ». Accusations qu'elle a toujours contestées. « Le dossier contre elle au Rwanda et en France est vide », a rappelé récemment son avocat M<sup>e</sup> Philippe Meilhac. Soit. Cela suffit-il à réfuter les présomptions de la CRR et à nier le travail de nombreux historiens ? Selon divers ouvrages documentés, dont l'incontournable « Rwanda, de la guerre au génocide » (1), d'André Guichaoua, sociologue et expert auprès du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR), Agathe Kanziga-Habyarimana apparaît comme l'un des rouages

essentiels de l'« Akazu » – clan de la famille Habyarimana, reposant sur les Interahamwe, milice hutue extrémiste, ou sur la Garde présidentielle – qui constituait le véritable pouvoir.

« La Première dame avait demandé à être consultée sur tout », assure un témoin (2) cité dans l'ouvrage d'André Guichaoua. « Sa force, analyse ce dernier, c'est qu'elle n'apparaît jamais officiellement. Elle ne donnait pas d'ordre écrit ni public, mais passait toujours par des intermédiaires. » Ce qui expliquerait, en partie, pourquoi le TPIR n'a

jamais inquiété la veuve Habyarimana ?

Dans un entretien à ELLE publié en juin 2007, l'ex-Première dame rwandaise démentait formellement avoir jamais eu la moindre influence politique. « C'est une cabale contre moi, nous déclarait-elle alors. Je n'ai jamais fait de politique, j'étais une mère de famille paisible, je m'occupais de mon jardin, de mes poules et de bonnes œuvres. » Une position qu'elle n'a cessé de défendre devant le CRR et la justice. Et que vérifient actuellement les magistrats français chargés de ce dossier, si longtemps en sommeil. Aboutira-t-il ?

CAROLINE LAURENT-SIMON

(1) Editions La Découverte (février 2010).

(2) Témoignage complet disponible sur le site : [www.wandadelaguereougenocide.fr](http://www.wandadelaguereougenocide.fr)

KLIXKA

## Kulturaren konplexa ala konplexaren kultura?

Mattin Irigoien

Joan den astean Gotzon Barandiaranek, Berrian atxikitzen duen zutabeen hegia hunkitu zuen. Gure egunkari, ezkerreko ala euskaldunek, kultur orrialdeen betatzeko CNN edo EFE (alde huntan AFP arazi) informazio iturri gisa erabiltzen dituztela gehiagoko begirada kritiko edo kontrastatzerik gabe. Horrek beretzat iduri luke, konparazioak konparazio, politikan polizi (edo prefeturako) iturriak baliatzen balira bezala, beste ikuspegiarik bilatu gabe.

Ez da gaurko sendimendua, kultura kontuetan errexkeria edo utzikeria batera lerratzen dela fite, eta maiz abusagailuan nahastean dela hori sentu komunean. Ahusagailua, jolasa, josteta, bizitzaren pasaia bati azkar identifikatua izateaz bestalde, gaztetasuna, ondorio bitalik gabeko ekina bezala identifikatzen da. Hortik turismora, jauzi tipia dugu. Ez da beti horrela izan, baina gaur, balore supra-positibo bezala ezagutzen dira hauek guziak. Jostetari irekia ez dena, eguneroko gristasunetik kontzienteki ahustazera aplikatzen ez dena, munduan bidaiatzen ez dena, ... bizitzan gaizki abiatua da berez, ez da aise lagun fidable eta ona izanen, psiko-zurruna dela sumatzen dugu, edo kulturari hetsia... ez bada, akulturatu proletargokoa dela, eta horrek dena esplikatzeko du! Kultura berez ona balitz bezala tratatzen den gaia da.

Inozentzia karga handia sumatuko du hor kultura arma politiko bezala hautatu dutenek.

Burumuina gabezia batek kolonizatua duena, eta denak horretan gara hala edo hola, bere konplexaren ipurditik hatsanturik dabila gauak eta egunak. Gabezia edo ezintasun bezala izendatzen dituen kultura ofizialaren pentsamenduaren eskilabo gara gabezia edo ezintasunak gure parte direla onartu artean, eta menturaz orduan gabezia izan beharrean gure aberastasun ere badirela ikusteko aukera baliatuko dugu.

Inpresio hori daukat ez bakarrik gure delako aldizkari eta egunkarien kultur orrialdeak irakurtzean, baina berdin kultur jendearen solasak entzutean ere: hainbeste argi, areto handi mukurru beteak, auto-sufizientzia dekonplexatu izan behar, irekitasun eta giza eboluatu bezala agertu beharrek, gure baitarik lantzen ahal ditugun beste bideak ez ezagutzeaz bestalde, konplexa salatzen dutela. Zer erran euskaraz delarik formulatua. Zer erran ez, frantsesez edo kolonizatzailearen hizkuntzan formulatua denean.

Norek zuen erran: denek berdin pentsatzen dutenean, guti pentsatzen delako markela...

LIBURUA

JEAN-SÉBASTIEN MORA

jesamora@gmail.com

## Rwanda, de la Guerre au Génocide



**Rwanda : un livre évènement qui ne passe pas inaperçu.**

«L'histoire se vit dans le tumulte et se juge dans le calme» Cesare Battisti.

Le 25 février, la visite éclair de Nicolas Sarkozy à Kigali était lourde de symbole puisqu'elle était la première visite au Rwanda d'un chef d'Etat français depuis 1996.

La France est accusée de complicité dans le génocide qui a fait 800 000 morts (majoritairement tutsis) en seulement trois mois.

Le même jour, le 25 février, André Guichaoua, chercheur et professeur à Paris-I publiait «Rwanda, de la Guerre au Génocide» aux éditions La Découverte, un ouvrage de 600 pages qui tente de répondre aux nombreuses énigmes qui entourent encore le déroulement du génocide Rwandais.

Présent à Kigali en avril 1994 (au moment du déclenchement du génocide) et Expert au Tribunal Pénal International pour le Rwanda (TPIR), Guichaoua s'est imposé de fait comme un spécialiste de l'Afrique des grands lacs.

Contenant nombreux documents inédits, dont 2000 autres sont disponibles en annexe sur le net, le livre de l'universitaire est d'ores et déjà reconnu pour sa qualité, son approche à la fois juridique, sociologique et historique, mais aussi, par la volonté de l'auteur de poursuivre un travail de justice et de vérité indépendant.

Guichaoua revient sur le contexte d'instabilité régionale chronique de la région des grands lacs depuis 50 ans : le cas des réfugiés, les groupes paramilitaires et notamment les choix du FPR (majoritairement tutsi), les tractations internationales, les changements politiques au sein du MRND (hutus au pouvoir) ainsi que les réponses aux revendications d'ouverture démocratique des Rwandais.

**Débats historiques passionnels**

L'ouvrage ne manquera pas cependant de faire débat au sein des militants, des acteurs et des spécialistes du Rwanda. Car si Guichaoua juge «accablante» l'attitude de la France durant le génocide, 15 ans après, un ensemble d'éléments entourant le déclenchement du génocide suscite encore de vives polémiques.

En premier lieu la responsabilité dans l'attentat du 6 avril 1994 qui a coûté la vie à douze personnes dont le président rwandais Juvénal Habyarimana et à son homologue burundais Cyprien Ntaryamira.

On considère souvent à tort que cet évènement est le point de départ du génocide. Or c'est le coup d'état du Colonel Théodore Bagosora (condamné pour génocide par le TPIR le 18 décembre 2008) qui a lancé le massacre d'opposants politiques et le génocide des tutsis.

Aujourd'hui, principalement trois théories s'opposent dans l'attribution de la responsabilité du tir de missile contre le Falcon présidentiel : la participation ou l'implication de la France, la culpabilité de membres du Hutu Power opposés au président Juvénal Habyarimana (en trame de fond, le camp de Théodore Bagosora); enfin, le FPR (front patriotique Rwandais), groupe politico-militaire à dominance Tutsi dont l'actuel président Rwandais Paul Kagamé était à la tête à l'époque.

Cette dernière thèse est défendue par André Guichaoua. Il tire sa conviction de la culpabilité du FPR aux regards des nombreux témoignages recueillis et du climat de panique qui s'était emparé des Hutus proche du pouvoir au moment des faits, mais aussi, de la stratégie militaire qualifiée «de politique du pire» du FPR.

**Un ouvrage contre le silence**

Aujourd'hui, la France héberge encore un nombre important de présumés génocidaires, le gouvernement Rwandais de Paul Kagamé de son côté est qualifié de dictatorial par les observateurs internationaux (élimination de preuves et d'opposants).

Si beaucoup, comme le président Sarkozy, tentent de tourner la page du génocide, à l'inverse certains comme André Guichaoua entendent contribuer à la manifestation de la vérité et de la justice.



**Chiffres clés :** près de 10,5 millions d'habitants en 2009, langues officielles (kinyarwanda, français et anglais), indépendance de la Belgique (1<sup>er</sup> juillet 1962).



## POLITIS, 25 mars 2010, Courrier des lecteurs

*Nous avons choisi de publier in extenso ce courrier que nous avons reçu concernant notre dossier sur les responsabilités de la France dans le génocide au Rwanda, ainsi que la réponse de Rony Brauman, mis en cause dans cette lettre. Vous retrouverez la semaine prochaine vos pages Courrier habituelles.*

### **Rony Brauman « falsificateur » ?**

Dans *Politis* n° 1089, Rony Brauman accorde une interview dans laquelle il nie la qualification de génocide de Tutsis rwandais et dédouane la France de la complicité dans ledit génocide. Son argumentation est la suivante : puisque personne n'a pu montrer l'existence d'un plan d'extermination avant l'attentat contre l'avion présidentiel, on ne peut pas accuser la France de soutien à un projet génocidaire. Par contre, il reconnaît le soutien de la France au Hutu Power.

À la question de Denis Sieffert sur la qualification de génocide, il répond : « *En ce qui concerne le Rwanda, notons que le chef d'inculpation d'entente en vue de commettre le génocide n'a pas été retenu faute de preuves, toutes celles qui étaient avancées par l'accusation étant fabriquées. [...] En tout cas, personne n'a pu montrer qu'un plan d'extermination des Tutsis existait avant le début des massacres déclenchés à la suite de l'attentat contre l'avion présidentiel.* »

C'est une falsification de la jurisprudence du TPIR pour deux raisons. D'une part, deux accusés ont été condamnés pour le crime d'entente en vue de commettre le génocide, Jean Kambanda et Elieser Niyitegeka, respectivement Premier ministre et ministre de l'Information du gouvernement génocidaire.

D'autre part, les difficultés à prouver l'entente en vue de commettre le génocide dans les procès récents – celui des médias de la haine et celui des militaires – relèvent avant tout des limites de la compétence temporelle du TPIR – du 1er janvier au 31 décembre 1994 – plutôt que des prétendues preuves fabriquées. Que certains témoignages aient été jugés irrecevables, cela n'a rien d'étonnant ; c'est un phénomène que l'on observe dans presque tous les procès. Cela autorise-t-il Rony Brauman à affirmer que toutes les preuves avancées par l'accusation sont fabriquées ? Certainement pas, à moins qu'il ne se substitue au porte-parole du Collectif des avocats de la défense. Il est indéniable que l'interprétation restrictive de la compétence temporelle du TPIR pose problème. En effet, elle suggère que la planification du génocide a lieu au même moment que les actes de génocide eux-mêmes à quatre mois près.

Selon la jurisprudence du tribunal, aucune condamnation, même pour entente en vue de commettre le génocide, ne peut être prononcée sur la base de faits antérieurs à janvier 1994. Ce qui est absurde car le génocide des Tutsis fut la phase finale d'une série d'étapes intermédiaires – les dix commandements des Bahutu, la définition de l'ennemi intérieur, l'établissement des listes de Tutsis et de Hutus modérés, la constitution des milices armées et la distribution des armes, la mise en place des médias de la haine, la perpétration de massacres qualifiés d'actes de génocide en janvier 1993 par une commission internationale d'enquête. Ainsi, si certains planificateurs du génocide sont acquittés pour le chef d'accusation d'entente en vue de commettre le génocide, ce n'est pas faute de preuves, et encore moins de preuves fabriquées. C'est à cause d'une logique absurde de la compétence temporelle du TPIR, voulue par le Conseil de sécurité sous l'influence de la France pour exempter ses alliés du Hutu Power ainsi que ses propres ressortissants complices de ce projet génocidaire. S'agissant de la

complicité française, Raphaël Doridant (dans le même dossier de *Politis*, p. 20-21) apporte une démonstration des différentes étapes françaises vers le génocide des Tutsis. Pour les autorités françaises, jusqu'à tout récemment, ce qui s'est passé au Rwanda relevait de la guerre civile. Pourquoi ont-elles mis seize ans pour envisager la lecture du génocide ? Pourquoi ont-elles tant de peine à réaliser que les faits qui leur sont reprochés relèvent bien de la complicité de génocide telle qu'elle est définie par la jurisprudence du TPIR ? Pourquoi traînent-elles à traduire en justice les génocidaires rwandais résidant en France et à instruire les plaintes déposées par des rescapés rwandais du génocide contre les militaires français de l'opération Turquoise pour « complicité de génocide » ? Enfin, l'affirmation selon laquelle la France a soutenu les accords d'Arusha avant le génocide est absolument infondée. En effet, en maintenant ses troupes jusqu'en décembre 1993 et en continuant à livrer des armes au gouvernement Habyarimana, la France a violé les accords d'Arusha 1, signés le 12 juillet 1992 par le FPR et le gouvernement rwandais. Le contraire aurait été étonnant. Est-il possible de jouer le rôle d'arbitre tout en étant partisan ?

**Justin Gahigi, enseignant, Genève**

---

## **La réponse de Rony Brauman**

Qu'est-ce qui autorise M. Gahigi à ranger parmi les négationnistes une personne qui a écrit et pris des positions publiques à de nombreuses reprises sur le génocide des Rwandais tutsis ? Sans doute, si on le suit, le besoin de voir le génocide lui-même comme l'aboutissement d'un processus linéaire, pensé comme tel par ses auteurs, un projet déroulant son implacable mécanique au fil du temps. Tout observateur de bonne foi ne peut, dès lors, que diviser le monde entre ceux qui savaient mais continuaient à soutenir les criminels, et les autres, postés aux côtés des victimes. Position avantageuse mais fragile, car ne résistant pas à l'examen des faits. Il est insultant et inepte d'interpréter mes propos dans un sens négationniste, et je renvoie les lecteurs voulant en savoir plus à mes écrits sur le sujet, qu'ils trouveront sans peine sur Internet.

Je maintiens que la France a commis de graves erreurs, qu'elle s'est aveuglée sur ce qui se passait au Rwanda entre 1990 et 1994, mais je conteste en effet la notion de complicité de génocide qui lui est adressée. Il est vrai que Jean Kambanda et Elieser Niyitegeka ont été déclarés coupables du crime d'entente en vue de commettre le génocide, mais c'est pour des actes (réunions, déclarations, participation) commis après le 6 avril. Cela n'ôte évidemment rien à la gravité des faits, mais va dans le sens de ce que je disais, à savoir qu'aucun élément de preuve indiquant que le régime Habyarimana portait un projet génocidaire n'a été retenu. La lecture du livre d'André Guichaoua, dont personne ne conteste la rigueur, est éclairante. L'auteur y montre, entre bien d'autres choses, que le projet génocidaire a été celui d'une faction arrivée au pouvoir au prix du sang des dirigeants légitimes, dans le contexte d'un coup d'État monté après l'attentat contre l'avion présidentiel. Attentat dont tout indique au demeurant qu'il fut l'œuvre du FPR lui-même, voulu par Kagamé, qui, contrairement à l'interprétation grossière du juge Bruguière, n'en avait pas prédit ni calculé les conséquences.

Loin de tout déroulement par étapes, loin d'un programme d'extermination construit de longue date, on est face à des configurations successives qui déjouent la notion d'intention telle qu'elle est utilisée dans une certaine rhétorique accusatoire dont la lettre de M. Gahigi est un bon exemple. Il y a bien eu, sous l'autorité du gouvernement intérimaire, une organisation politique des tueries en vue de détruire l'« ennemi intérieur » que constituaient les Tutsis et leurs complices, à savoir les démocrates rwandais, et cela est plus que suffisant pour qualifier ces violences de génocide. Mais les discours et les agissements des extrémistes tels ceux de la Radio des Mille-Collines ou de Kangura ne permettent pas de démontrer la réalité d'un « complot génocidaire » ancien dont la France serait complice. Pas plus que la terreur et les tueries dont est coupable le FPR, et dont M. Gahigi ne semble pas être préoccupé, ne font de celui-ci un l'auteur d'un « second génocide ». C'est tout ce que je voulais dire.

**Rony Brauman**

FRANCE-RWANDA

## **Des archives contre Kagamé**

Par Vincent Huguex, publié le 31/03/2010

**L'universitaire André Guichaoua s'apprête à dévoiler sur son site Internet des documents accablants sur la responsabilité de l'actuel chef de l'Etat du Rwanda dans le génocide.**



**Révélation André Guichaoua a des documents accablants pour le président rwandais.**

Auteur d'un ouvrage de référence - Rwanda. De la guerre au génocide (La Découverte) - l'universitaire André Guichaoua s'apprête à dévoiler sur son site ([Rwandadelaguerreaugenocide.fr](http://Rwandadelaguerreaugenocide.fr)) des documents accablants pour l'actuel chef de l'Etat, Paul Kagamé, et son entourage. Y sont évoqués l'assassinat, le 6 avril 1994, du président Juvénal Habyarimana, ainsi que les liquidations ultérieures d'officiers de l'Armée patriotique rwandaise, l'ex-rébellion tutsie, coupables d'en "savoir trop". Ces éléments ont été transmis à Marc Trévidic, juge d'instruction au pôle antiterroriste du tribunal de grande instance de Paris, chargé de l'enquête sur l'attentat fatal à Habyarimana et à l'équipage français de son Falcon 50. Connu pour sa pugnacité, le magistrat est soumis à d'intenses pressions inspirées par l'Elysée, où l'on tient à préserver la normalisation amorcée avec Kigali. Confiance d'un initié : "Jean-Claude Marin, procureur de Paris, guette le premier faux pas de Marc Trévidic pour enterrer le dossier."

# Le Journal du Dimanche

## Interview

<http://www.lejdd.fr/International/Afrique/Actualite/Rwanda-Personne-n-a-encore-reconnu-la-realite-des-erreurs-184634/>

Afrique | 7 Avril 2010 | Mise à jour le 26 Mai 2010

## Rwanda: "Personne n'a encore reconnu la réalité des erreurs"

**Il y a seize ans, le 7 avril 1994, débutait le génocide au Rwanda. Près d'un million de Tutsis et de Hutus modérés ont été tués. Pour leJDD.fr, le sociologue André Guichaoua\*, témoin des événements en 1994, revient sur les nombreuses zones d'ombre qui demeurent, seize ans après les massacres.**

**Dans votre dernier ouvrage, vous qualifiez de "certaine" la thèse selon laquelle l'actuel président du Rwanda, Paul Kagamé, est à l'origine de l'attentat du 6 avril contre l'avion du président Habyarimana...**

La question demeure ouverte car personne n'a voulu s'en charger. Beaucoup d'hypothèses ont été avancées. On a d'abord parlé de l'opposition interne mais cette hypothèse est très rapidement apparue comme étant saugrenue. Il y a l'hypothèse pas totalement évacuée d'extrémistes hutus issus de la mouvance présidentielle qui auraient décidé d'assassiner leur propre porte-parole, c'est-à-dire le président, car il n'était pas, à leurs yeux, un élément suffisamment radical. Et enfin, la dernière hypothèse est celle du Front patriotique rwandais [FPR, formation de Paul Kagamé, ndlr], qui apparaît à l'époque comme l'adversaire le plus déterminé. Mais depuis, tout a été fait pour empêcher le progrès des investigations.

**Votre enquête vous a toutefois amené sur la piste du FPR...**

J'étais à Kigali en 1994. Dès le début, j'ai entendu des accusations très fortes [contre le FPR, ndlr]. A partir de 1999, plusieurs témoins issus du FPR ont commencé à avancer des éléments mettant en cause leurs propres troupes. En 2002, des officiers de l'armée rwandaise ont rédigé un rapport en sens. Ils ont voulu le transmettre à la procureure du TPIR [Tribunal pénal international pour le Rwanda] mais elle l'a refusé, peut-être parce qu'elle avait d'autres hypothèses. J'ai eu ces éléments et j'ai estimé qu'après m'être tu pendant de très longues années, je n'avais pas à utiliser ni le conditionnel ni à parler de convictions sur ce sujet. Mais il appartient aux juges de mener à terme ces investigations, pour peu que leurs autorités de tutelle leur en laisse la possibilité...

**Vous refusez en revanche de faire, comme certains, de cet attentat la cause du génocide...**

Cet attentat ne doit pas occulter le reste des événements. C'est un acte extrême. Et ceux qui en ont pris l'initiative ont pris des risques majeurs dans une situation de tension extrême. Pour autant, cela n'occulte en rien les responsabilités de ceux qui ont enclenché ensuite les massacres puis le génocide.

« Ce n'était pas un gouvernement génocidaire »

Cet attentat est l'élément qui a marqué la rupture et le basculement du conflit, mais il n'explique pas en soi ni son aboutissement, ni sa conduite.

**Fin février à Kigali, Nicolas Sarkozy a scellé la reprise des relations diplomatiques entre la France et le Rwanda. Qu'en pensez-vous?**

C'était important de le faire. Il est impensable que des pays restent sans relation diplomatique, notamment compte tenu de la place que l'un et l'autre prétendent occuper dans cette région de l'Afrique. Mais sur le fond, j'avoue avoir été surpris par la froideur de l'environnement qui a prévalu durant ces trois heures - que l'on pourrait d'ailleurs qualifier d'un peu bâclées - et tout à fait étonné de ces propos dont il avait été annoncé qu'ils seraient mûrement réfléchis et qui pourtant contiennent sinon des erreurs du moins une incompréhension.

**A quoi pensez-vous?**

Nicolas Sarkozy a regretté que la France n'ait pas vu venir les dérives du gouvernement. Or, ce n'était pas un gouvernement génocidaire. Il était dirigé par une Première ministre d'opposition, qui a d'ailleurs été assassinée par ceux qui ont pris en charge le génocide. On fait porter à l'ensemble de la structure au pouvoir la responsabilité d'un génocide alors même que les institutions n'étaient pas gagnées à ce génocide. C'est vraiment dommage quand on prétend avoir pesé les mots utilisés ce jour-là.

**Cela traduit-il une certaine méconnaissance des faits, et plus généralement, du Rwanda?**

Indéniablement, oui. Ce sont des propos maladroits, qui semblent donner raison à la version officielle des événements, accréditée par les autorités [rwandaises]. Une chose était de véritablement marquer son respect aux victimes de ce drame, une autre est de mélanger les genres.

**Il est pourtant le premier président français à être allé aussi loin dans la reconnaissance du rôle de la France au Rwanda\*\*...**

Ce qu'il a dit est effectivement déjà très fort et il ne faut surtout pas le sous-estimer. Mais c'est surprenant que des hommes politiques reconnaissent les erreurs de la France sans toutefois chercher à savoir quelle était la nature de ces erreurs. Or, si elles ont été commises, c'est bien qu'il y avait des gens qui ont pris des décisions. Personne n'a encore reconnu la réalité de ces erreurs.

« Il existe vraiment beaucoup de zones d'ombres sur les implications internationales »

**Vous étiez sur place en 1994, qu'avez-vous vu du rôle de la France au Rwanda?**

L'élément le plus marquant et le plus déterminant a été le fait que l'ambassade de France ait accueilli dès le 7 avril la quasi-totalité des dignitaires du régime Habyarimana. Ce sont les gardes présidentiels qui les ont déposés à l'ambassade, au même moment où des commandos, issus des mêmes rangs, étaient en train de chasser et d'assassiner...

**Les militaires français de l'Opération Turquoise sont également accusés d'avoir laissé faire les massacres...**

Sur ce volet de l'histoire, on est loin d'avoir la totalité des éléments en main. D'une manière générale, c'est assez difficile car il faudrait d'abord que les autorités actuelles du Rwanda acceptent de faire la clarté. Il faudrait que le régime accepte de laisser parler ceux dans ses rangs qui sont prêts à le faire. Or, les récents enlèvements et assassinats au Rwanda montrent que les autorités ne tiennent pas à ce débat. La vérité passe pourtant par la compréhension du rôle exact des forces du FPR. Par ailleurs, beaucoup d'autres forces, de structures, de mercenaires ou autres responsables de livraisons d'armes ont été impliqués dans ce conflit. Jamais personne n'a posé la moindre question sur leur rôle. Il existe vraiment beaucoup de zones d'ombres sur les implications internationales. La France a fait des efforts mais il en reste à faire.

«La quasi-totalité des hutus masculins âgés de plus de 14 ans en 1994 a été jugée! »

### **Quel est le climat actuel au Rwanda?**

On assiste d'un côté à une reconstruction matérielle absolument impressionnante, avec la construction d'un Rwanda nouveau en matière de richesse, de production, de modernisation et d'investissements. Le pays joue un rôle régional important. Mais en même temps, on a des situations de misère que le Rwanda n'avait pas connu depuis très longtemps, avec l'abandon pur et simple de certaines régions et de certaines catégories de la population. Il y a même une résurgence de situations de famine. Surtout, on assiste au règne d'un autoritarisme oppressant, sur les médias, sur le secteur associatif et sur les partis politiques. C'est le plus grave échec du nouveau régime.

### **La tension ethnique est-elle toujours présente?**

Elle n'existe pas du fait des lois sur le sujet et des pratiques de justice qui prévalent depuis 2003. Entre 1,2 et 1,5 million de personnes ont été jugées pour crimes de génocide ou idéologie génocidaire. Si on restitue ce chiffre dans le cadre global de la population, on peut dire que la quasi-totalité des hutus masculins âgés de plus de 14 ans en 1994 a été jugée! Dans ces conditions là, la justice a-t-elle été rendue? N'est-elle pas elle-même susceptible d'être taxée de justice ethnique? N'a-t-elle pas introduit une globalisation sur les coupables du génocide, faisant de toute une ethnie, un peuple génocidaire?

\*Sociologue, André Guichaoua vient de publier Rwanda, de la guerre au génocide. Les politiques criminelles au Rwanda (1990-1994), aux éditions La Découverte. Professeur à l'Université Paris-I, André Guichaoua est spécialiste de la région des Grands Lacs et a été témoin-expert auprès du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR).

\*\*A Kigali, Nicolas Sarkozy a évoqué les "graves erreurs d'appréciation, forme d'aveuglement quand nous n'avons pas vu la dimension génocidaire du gouvernement du président [Juvénal Habyarimana] qui a été assassiné, erreurs dans l'opération [militaire] Turquoise engagée trop tardivement et sans doute trop peu".



## **Rwanda. Quand l'ONU désavoue les médias bien-pensants**

*4 septembre 2010*

[http://www.marianne2.fr/Rwanda-Quand-l-ONU-desavoue-les-medias-bien-pensants\\_a197127.html](http://www.marianne2.fr/Rwanda-Quand-l-ONU-desavoue-les-medias-bien-pensants_a197127.html)

**Un rapport de l'Organisation des Nations unies ternit l'image du " libérateur " Paul Kagamé, dont l'Armée patriotique aurait bien exécuté des centaines de milliers de civils hutus après le génocide de 1994.**

Myopie, strabisme ou, pis, cécité : il y a le choix pour expliquer la complaisance de certaines associations, de responsables politiques, de journalistes ou d'écrivains à l'égard du régime de Paul Kagamé. Le " Bismarck des Grands Lacs " a été réélu mi-août à la tête du Rwanda avec un résultat " à la soviétique " (93 % des voix). La prochaine publication d'un rapport de l'ONU détaillant l'ampleur des massacres de civils auxquels se seraient livrées les troupes de son Armée patriotique rwandaise (APR) en République démocratique du Congo (RDC, l'ex-Zaïre), suffira-t-il à réveiller les Candide et les idéologues ?

Le New York Times a entamé ce travail de correction dans un article intitulé " Une nouvelle perspective sur le génocide ", alors qu'au mois de juillet 2007 le quotidien new-yorkais présentait encore Kagamé comme un chef d'Etat " honnête, intelligent et capable ". Et, certes, un brin " autoritaire ". " Sanguinaire " semblerait plutôt le qualificatif approprié, à en croire les conclusions de l'enquête transmise au Haut-Commissariat aux droits de l'homme de l'ONU. Accusation centrale des 545 pages dont le Monde a dévoilé le contenu : un autre génocide a peut-être été commis dans la région des Grands Lacs après celui qui fit près de 800 000 morts au Rwanda en 1994, essentiellement des Tutsis mais aussi des Hutus modérés. Cette fois, les victimes de ces nouveaux " crimes de guerre " furent des dizaines de milliers de civils hutus, réfugiés dans l'est du Congo par peur des représailles exercées par le Front patriotique rwandais (FPR) de Kagamé, à dominante tutsie. Un scoop ? Même pas. Dès la fin des années 90, Roberto Garreton, autre commissaire onusien, dénonçait les exactions commises par les troupes rwandaises lors de la première guerre du Congo (1996-1998).

### ***De l'équation simpliste...***

A l'époque, celles-là encadraient l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo (AFDL) de Laurent-Désiré Kabila (père de l'actuel président congolais), lancée dans une opération de nettoyage des camps de réfugiés hutus dans le nord et le sud du Kivu. Kigali a toujours justifié son intervention en territoire congolais en invoquant un droit de poursuite légitime mais limité aux seuls ex-miliciens génocidaires interahamwe, au prétexte qu'ils franchissaient la frontière pour déstabiliser le " nouveau Rwanda ". Les deux rapports de l'ONU décrivent pourtant une autre réalité : " Des exécutions systématiques, souvent à l'arme blanche, de femmes, de personnes âgées, d'enfants qui ne représentaient aucune menace. " Combien ? Emma Bonino, la commissaire européenne, avait déjà évoqué la disparition corps et biens d'au moins 200 000 Hutus sur le million et demi de réfugiés que comptait alors le Kivu. Roberto Garreton a rappelé, de son côté, que son rapport lui avait valu insultes et coups bas.

La " communauté internationale " a longtemps préféré se boucher les oreilles pudiquement, tout à sa culpabilité, attisée par la rhétorique de fer de Kagamé la rendant responsable du génocide de 1994. L'équation était simple, pour ne pas dire simplette : l'homme qui avait mis fin au génocide ne pouvait se transformer en bourreau. En outre, pour tous les tiers-mondistes amoureux d'une Afrique imaginaire, à l'image de l'association Survie, il incarnait le leadership d'une coalition s'opposant aux troubles menées de la Françafrique. Cette lecture idéale, encouragée par les intérêts américains, se heurtait pourtant à quelques faits dont un certain Lénine disait qu'ils sont têtus.

### *... à la révision critique*

Quid, ainsi, de la responsabilité même du FPR dans le drame rwandais ? Au fil du temps, Kagamé a réussi à imposer une écriture de l'histoire contemporaine de son pays dont il sort immaculé, aurolé de la légende des libérateurs auxquels les peuples doivent vouer une reconnaissance éternelle. Or, comme l'a montré le remarquable ouvrage **d'André Guichaoua, Rwanda, de la guerre au génocide\***, la stratégie de la tension du FPR, organisée à l'extérieur du pays, son refus de tout compromis avec le régime de Juvénal Habyarimana ont favorisé la montée de la violence et les extrémismes. Reste ensuite une interrogation récurrente sur sa responsabilité factuelle dans l'attentat qui coûta la vie à l'ancien président hutu et signa le déclenchement du génocide. Les investigations controversées de l'ancien juge Jean-Louis Bruguière n'ont pas permis de trancher la question et une partie des médias français n'a eu de cesse de disqualifier le travail du magistrat. C'est qu'attaquer Kagamé équivalait, il n'y a encore pas si longtemps, à l'infamant soupçon de complicité avec les tueurs hutus. Plutôt que de regarder froidement la réalité postgénocidaire du Rwanda, certains procureurs autoproclamés avaient une autre priorité : débusquer de pseudo-négationnistes ; en clair, tous ceux qui n'adhéraient pas aveuglément à la " success story " estampillée Kagamé. Enquêteur chevronné et auteur de nombreux livres sur l'Afrique, Pierre Péan l'a appris à ses dépens quand SOS Racisme l'a poursuivi pour " incitation à la haine raciale ", véritable procès en sorcellerie contre son livre *Noires fureurs, blancs menteurs consacré au génocide*. Face aux avocats de l'association, les mêmes que ceux d'un dignitaire du régime de Kagamé, Péan a été relaxé et se félicite des derniers rebondissements. " Il y a eu un tel aveuglement chez certains, dit-il. Leur détestation de la France les a totalement braqués, il n'y avait que cela qui comptait à leurs yeux. " On aurait ainsi aimé savoir si le nouveau rapport de l'ONU trouble Dominique Sopo, le président de SOS Racisme, à l'initiative des poursuites contre Péan. Contacté, son service de presse n'a pas daigné rappeler Marianne. Parmi les plumes autrefois plutôt indulgentes à l'égard de Kagamé, les plus sérieuses avaient déjà amorcé la révision critique. Le cas du Monde est à cet égard emblématique. Sous la plume du journaliste Stephen Smith, excellent connaisseur de l'Afrique, le quotidien du soir avait déjà pris ses distances avec le régime de Kagamé, qui l'avait un temps charmé par son anticolonialisme de façade. Mais le changement, cette fois, est spectaculaire puisque le journal a été choisi parmi tous les grands quotidiens internationaux pour organiser la fuite préventive du rapport. En l'annonçant à la une, il lui a donné tout le retentissement nécessaire. A Libération que l'on avait connu plus enclin à taper sur Péan, Sabine Cessous a longuement interviewé **André Guichaoua**. Il ne manque que Bernard Kouchner à montrer un peu de lucidité. Quand il sera viré du gouvernement, peut-être...

\* *La Découverte*.

Samedi 4 Septembre 2010  
ALAIN LÉAUTHIER



Génocide des tutsi du Rwanda

# Politis : un génocide sans préméditation ni complices ?

1er mars 2010 par Raphaël Granvaud

**Thèmes : Rwanda, Complicité de la France dans le Génocide des Tutsi au Rwanda**

**Rien n'y fait, *Politis* n'évite aucune des chaussetrappes à propos du génocide des Tutsi. Le récent dossier qu'il consacre à la question décharge les autorités françaises de ses responsabilités en s'appuyant sur des sources limitées et partisans autant que sur des arguments éculés.**

Dans son numéro du 9 juillet 2009, l'hebdomadaire « *indépendant et engagé* » publiait déjà un long entretien d'Hubert Védrine (lire **Billets d'Afrique, septembre 2009**) que son rédacteur en chef, Denis Sieffert, présentait comme « *une pièce importante* » versée au dossier. Comme à son habitude, l'ancien secrétaire général de l'Élysée en 1994 y niait l'implication des autorités françaises dans le génocide des Tutsi du Rwanda.

Sieffert jugeait « *convaincantes* » ses explications et concluait que « *ni les faits ni la logique politique ne nous autorisent* » à parler de complicité de génocide, s'attirant de vives réactions. Dans le prolongement de ce débat, *Politis* publie donc un nouveau dossier sur la question constitué sur la base d'entretiens avec Rony Brauman, ancien responsable de Médecins Sans Frontières, les sociologues Claudine Vidal et André Guichaoua ainsi que d'une tribune de Raphaël Doridant au nom de l'association Survie. S'il faut savoir gré à *Politis* de nous avoir donné la parole, force est de constater que la position de Sieffert n'a pas varié depuis son entretien avec Hubert Védrine.

L'essentiel du dossier est donc consacré à la réfutation de l'accusation de complicité de génocide.

### **Des sources limitées et partisans**

Le problème est que Sieffert ne semble avoir qu'une connaissance approximative du sujet, et en guise de « *recherche de vérité* » journalistique dans un dossier « *infiniment complexe* », il se fait le simple porte-parole de « *trois personnalités dont la connaissance de la région et l'intégrité ne peuvent être mises en cause* » : Claudine Vidal, André Guichaoua et Rony Brauman dont les « *témoignages* » sont qualifiés de « *décisifs* ».

Ni neufs ni décisifs, leurs arguments sont déjà connus des lecteurs du négrologue Stephen Smith [1], en compagnie duquel ils ont cosigné articles et interviews à charge contre le FPR et surtout à décharge pour la France. Claudine Vidal s'était même signalée pour avoir longuement préfacé le livre d'Abdul Ruzibiza, le fantaisiste mais néanmoins principal témoin du juge Bruguière. Quant au livre de Pierre Péan, elle avait aussi jugé « *important* », en dépit de nombreuses « *erreurs* » et « *approximations* » et de sa « *vision ethnociste* », pour « *avoir reconstitué les liens entre les autorités de Kigali, victorieuses, et leurs relais européens, les « Blancs menteurs », lobby qu'il surnomme « cabinet noir du FPR »*

(auquel l'association Survie appartient bien évidemment, selon Péan). « *Important* », enfin, pour être sorti « *du système des répétitions infinies plombant tant d'ouvrages qui prétendent faire la lumière (...) sur les responsabilités de la France* » (*Le Monde*, 8 décembre 2005).

### **Une réfutation inconsistante**

La « *thèse accusatoire* » que prétend réfuter Sieffert est grossièrement réduite à trois éléments. Le premier est l'attentat contre l'avion du président Habyarimana, que Survie n'a pourtant jamais considéré comme un élément de preuve de la complicité de génocide, affirmant au contraire qu'une enquête internationale restait nécessaire pour déterminer avec certitude les exécutants et les commanditaires. Signalons simplement sur le sujet que Sieffert aurait gagné à lire le récent rapport rwandais pour juger réellement de sa pertinence avant d'ironiser sur son caractère « *grossier* » et « *miraculeux* ». Il n'a sans doute pas lu non plus le rapport de la mission parlementaire française qui invalide, sur la base des informations fournies par les militaires français, l'argument de Guichaoua qu'il reprend concernant la prétendue « *mise en ordre de bataille* » du FPR avant l'attentat.

Le deuxième élément réfuté est la fourniture d'armes au camp génocidaire après l'embargo tardif décrété par l'ONU. S'il s'agit bien cette fois d'un élément constitutif de la complicité de génocide au plan juridique, on s'étonne de le voir évacué aussi légèrement par Sieffert. Il ne conteste, sur la base de considérations erronées qu'un rapport de Human Rights Watch, mais passe sous silence les nombreux autres témoignages relatifs aux livraisons d'armes pendant le génocide [2].

Le troisième élément concerne la nature et les objectifs de l'opération Turquoise mais ne fait, quant à lui, l'objet d'aucun examen factuel. On se contente de simples suppositions : l'intention première de Mitterrand n'aurait pas été de reconquérir au moins une partie du pays. « *Thèse peu crédible vu le nouveau rapport de force* » sur le terrain entre les FAR et le FPR. C'est bien la raison pour laquelle ce scénario a été abandonné (du fait également des réticences de Balladur et de certains officiers), mais Sieffert n'explique pas pourquoi les cartes présentées initialement par la France à l'ONU ou par Kouchner au général Dallaire pour préparer l'opération française incluaient la capitale rwandaise.

D'autre part, selon Brauman, les génocidaires n'avaient pas besoin de l'intervention française pour fuir au Zaïre. Mais l'auraient-ils pu tous, avec leur armement, entraînant sous la contrainte une grande partie de la population et ravageant méticuleusement le pays pour ne laisser que ruines au FPR ? A l'évidence, si la France n'avait pas bloqué l'avancée militaire du FPR, cela n'aurait pas été possible. Mais l'on s'étonne surtout de ne voir discutés ni les instructions officielles ni le déroulement de l'opération Turquoise (en particulier l'épisode de Biseseero), ni les déclarations des officiers français, ni les publications militaires, ni aucun des nombreux témoignages de journalistes, de rescapés ou d'autres acteurs. Superflus sans doute au regard des « *témoignages décisifs* » de Brauman et Guichaoua.

### **Des arguments éculés**

A la place, et en guise de disculpation, on nous sert une resucée des accords de paix d'Arusha : « *on imagine mal la France torpillant cet accord après l'avoir promu* ». Selon Brauman, l'inertie française à freiner les ardeurs pré-génocidaire du régime d'Habyarimana serait même due à la « *conviction que les accords d'Arusha étaient bons* ». Rappelons simplement cette remarque de Gérard Prunier lors des auditions de la Mission d'information parlementaire de 1998 : « *Avons-nous joué un rôle majeur dans ces négociations d'Arusha ? C'est ce que nous disons aujourd'hui (...) Quel était le niveau de notre représentation diplomatique dans les discussions d'Arusha ? (...) C'était le premier secrétaire de l'ambassade de France en Tanzanie. Il avait souvent beaucoup de mal à obtenir des instructions claires sur la nature de sa mission...* ».

Quant au général Quesnot, chef d'état-major particulier de Mitterrand, il estimait que les accords d'Arusha « *faisaient une part assez exorbitante au FPR* ». C'est dire s'il les croyait bon. On est également désolé d'avoir à rappeler à Sieffert, qui affirme avoir « *toujours à Politis suivi les travaux [de l'association Survie] avec intérêt* », une chose aussi élémentaire que celle-ci : en matière françafricaine, la diplomatie officielle ne coïncide pas toujours avec la politique souterraine réellement menée par la cellule Afrique de l'Elysée. Quant à la réception par cette dernière, le 27 avril 1994, des

représentants du gouvernement génocidaire, on croit rêver : à l'échelle internationale, selon Brauman, « *l'attitude de la France était très consensuelle* ». Pour faciliter la rédaction d'un prochain dossier, signalons les quelques figures rhétoriques imposées en la matière et qui ont été négligées ici : ce n'est pas la France qui a vendu des machettes aux génocidaires ; c'est l'ONU et non la France qui était présente au Rwanda en 1994 ; les militaires français étaient absents du Rwanda au moment du déclenchement du génocide, etc.

### **Qui manipule qui ?**

Etrangement, si l'on n'est pas familier de la logique à l'oeuvre, la « *conclusion provisoire* » de Sieffert porte non pas d'abord sur la France, mais sur le FPR, qui « *par une sorte de raisonnement binaire* » a « *été perçu par de nombreux observateurs de manière romantique* ». « *Invoquer la complexité du dossier* » selon Sieffert, c'est ne pas « *passer sous silence les crimes commis par les vainqueurs* » et « *absoudre ceux qui détiennent le pouvoir aujourd'hui à Kigali* ». Peut-être, pourrait-on être tenté de répondre. Mais d'une part, est-il nécessaire pour cela de convoquer Guichaoua qui attribue au FPR plus de crimes qu'il n'en a réellement commis et exonère le Hutu Power de certaines de ses exactions d'avant 1994 ?

Et surtout, quel est le rapport direct avec la question de l'implication de la France dans le génocide ? Pourquoi ne pourrait-on, comme l'a toujours fait l'association Survie, simultanément dénoncer les complicités françaises dans le génocide et les crimes de guerres ou les crimes contre l'humanité commis par le FPR ? Sieffert n'explicite pas ce « *raisonnement binaire* » jusqu'au bout, à la différence de ses sources : si les crimes du FPR ont un rapport avec les accusations qui pèsent sur les autorités politiques et militaires françaises, c'est que ceux qui les portent doivent être, consciemment (thème du « *cabinet noir* ») ou inconsciemment (thème des « *idiots utiles* » [3]) manipulés par lui pour dissimuler ses propres forfaits. L'inconvénient est que l'argument est aisément réversible et qu'il y a longtemps (avant même le génocide) que la guerre médiatique menée par l'armée française consiste notamment à exagérer les crimes de son ennemi (thème des « *khmers noirs* » et du « *double génocide* ») pour justifier ou faire diversion quant au soutien constant qu'elle a apporté aux FAR.

### **Un terrain glissant**

Une autre figure de disculpation consiste à nier le caractère prévisible du génocide, en dépit des rapports diplomatiques français ou internationaux et des alertes lancées par les ONG. Plus grave, il s'agit ici de remettre en cause son caractère planifié et prémédité, sans pour autant nier la qualification de génocide. L'exercice est grossier sous la plume de Sieffert, plus subtil sous celle de Brauman. « *Contrairement à ce que nous avons toujours cru et à ce qui s'est beaucoup dit, le génocide n'est pas le résultat direct de l'assassinat du président Habyarimana* », écrit ainsi Sieffert. On ne sait pas exactement qui recouvre le « nous » (Sieffert ? Sieffert et Guichaoua ? Sieffert et *Politis* ? Sieffert et ses concitoyens de manière générale ?). Si le rédacteur en chef ne fait que découvrir aujourd'hui que l'attentat contre l'avion du président Habyarimana n'est ni la cause, ni le déclencheur du génocide, cela témoigne en tout cas d'une méconnaissance grave du sujet. Sieffert poursuit : « *Même si un climat de haine avait été entretenu par les extrémistes hutus depuis plusieurs semaines, le génocide, selon André Guichaoua, n'est pas l'effet d'une flambée de violence populaire à l'annonce de l'attentat. Ou, plus précisément celle-ci n'aurait pas abouti au génocide* » sans le coup d'Etat de Bagesora. Passons sur le « *plusieurs semaines* » qui sont en fait plusieurs années au cours desquels les signes annonciateurs du pire abondent. Au lieu d'être vu comme l'ultime étape politique des génocidaires pour mettre leur projet à exécution, ce coup d'Etat est décrit comme un indice (une preuve ?) de son improvisation. Or, comme le rappelle Brauman, ceux qui portent l'accusation de complicité de génocide « *se fondent notamment sur l'existence d'un programme préexistant aux tueries, dont la France aurait eu connaissance.* » Autrement dit : plus de préméditation, plus de complicité. Notons d'abord que la connaissance préalable du plan d'extermination est bien un facteur aggravant, mais sa disparition ne suffit pas en droit à faire disparaître l'accusation de complicité dès lors qu'un soutien a été apporté pendant le génocide aux génocidaires en toute connaissance de cause. Si Brauman n'a, à ce jour, jamais témoigné de complaisance à l'égard des négationnistes, il s'aventure aujourd'hui sur un terrain glissant, car selon lui « *personne n'a pu montrer qu'un plan d'extermination des Tutsis existait avant le début des massacres déclenchés à la suite de l'attentat contre l'avion présidentiel. Il y a bien*

*eu génocide, mais il est temps de dépasser les schémas intentionnalistes réducteurs qui dominent les discours sur cette question. »*

A l'appui de sa démonstration, Brauman note qu'au TPIR « *le chef d'inculpation d'entente en vue de commettre le génocide n'a pas été retenu* » contre Bagosora notamment. Certes, mais n'en déplaise à Brauman, ce n'est pas le TPIR, ou en tout cas pas le TPIR seul, qui écrit l'histoire ; et les insuffisances de ce dernier ne sauraient, sous couvert de débat « *intentionnalisme* » contre « *fonctionnalisme* », justifier qu'on passe par-dessus bord tous les travaux historiques existants.

Raphaël Granvaud

[1] Cf. B.B. Diop, F.-X. Verschave, O. Tobner, *Negrophobie, Les Arènes, 2005* écrit en réponse à S. Smith, *Négrologie. Pourquoi l'Afrique meurt, Calmann-Lévy, 2003*.

[2] L. Coret, F.-X. Verschave, *L'horreur qui nous prend au visage. L'Etat français et le génocide, rapport de la Commission d'enquête, Karthala, 2005*, p. 115 à 133.

[3] Cf. par exemple les déclarations du député J. Myard ou de l'ancien premier ministre E. Balladur devant la mission d'information parlementaire de 1998.

Article de la rubrique « Lire »

Mensuel N° 216 - juin 2010

*Rwanda, de la guerre au génocide*



Rwanda, de la guerre au génocide. Les politiques criminelles (1990-1994).

André Guichaoua, La Découverte, 2010, 620 p., 29 €

*Noël Bouttier*

Le génocide rwandais – environ 800 000 morts en trois mois – a suscité une production éditoriale fournie, faite essentiellement de témoignages et de pamphlets dénonciateurs. Celui d’André Guichaoua est d’un genre différent : l’auteur, sociologue et fin connaisseur de la région des Grands Lacs, était présent les premiers jours du déclenchement du génocide. Associé aux travaux du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR), il a pu éplucher les dépositions des acteurs et prendre une vue informée des processus menant au massacre.

Au début des années 1990, deux événements modifient la donne rwandaise : le début de la rébellion du Front patriotique rwandais (tutsi) à partir de l’Ouganda, qui entend renverser le pouvoir hutu, et la démocratisation du pays, remettant en cause le monopole de l’ex-parti unique MRND. Ce dernier va réactiver un clivage ethnique en partie assoupi pour contrer les nouveaux partis dits démocratiques. Une fraction du parti présidentiel, mécontente des compromis passés, se militarise via ses mouvements de jeunesse et profite de la liberté de la presse pour installer des médias haineux, en particulier la Radio des mille collines. Quand surviennent les accords d’Arusha, en août 1993, imposant le partage du pouvoir, il est presque trop tard. Le venin de la division s’est répandu partout. L’attentat contre l’avion du président Habyarimana le 6 avril 1994, commandité par le FPR estime l’auteur, permet à la frange la plus dure du pouvoir hutu d’éliminer les personnalités dissidentes et de laisser carte blanche à des milices assoiffées de vengeance. A. Guichaoua réfute l’idée d’un « activisme spontané d’une population érigée en auteur collectif indifférencié des massacres ». Le massacre est né d’une stratégie suicidaire pour tenter de ressouder des forces profondément divisées. Quelques semaines plus tard, le FPR prenait le contrôle du pays.

Au fil de ces 600 pages, on lira notamment la mise en cause argumentée des « partis pris de l’ambassade de France » qui a hébergé sans vergogne les proches de l’ex-président et les activistes du génocide alors même qu’il a rechigné à évacuer les enfants orphelins de la Première ministre assassinée par le pouvoir. Une analyse informée et détaillée.

**GUICHAOUA André. *Rwanda, de la guerre au génocide. Les politiques criminelles au Rwanda (1990-1994).***

Février 2010, La Découverte, 622 p. + site <http://rwandadelaguerreaugenocide.fr>

Le Rwanda, plus de 15 ans après le génocide, continue de soulever des passions, aussi bien au niveau des politiques, des militants associatifs que des universitaires. Il est souvent difficile de sortir de l'engagement partisan et du manichéisme. Il y a donc plusieurs façons d'analyser cette situation exceptionnelle : témoignages des victimes et des autres acteurs, essais de compréhension philosophique sur le mal et la comparaison avec les autres génocides, indignation et dénonciation devant le comportement de certains pays impliqués, défense d'une thèse ou d'un camp.

André Guichaoua est, depuis une trentaine d'années, un des meilleurs spécialistes de la région des Grands Lacs, objet de sa thèse en 1987. Il y a travaillé comme universitaire et a été impliqué dans de nombreuses études, notamment pour la coopération suisse et les Nations Unies. Il a été témoin-acteur à l'hôtel des Mille collines lors de l'attentat du 6 avril 1994, a écrit lui-même ou co-dirigé de nombreux ouvrages avec des auteurs rwandais et burundais (1995, 2004) et a surtout été le témoin-expert auprès du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) et d'autres juridictions nationales.

Dans cet ouvrage, Guichaoua a fait le choix de se centrer sur l'histoire rwandaise, dans la même ligne que le livre souvent occulté de James Gasana<sup>1</sup>, « l'extérieur » apparaissant seulement quand cela s'avère nécessaire. Il cherche à décrypter minutieusement les stratégies des différents acteurs, suivant au jour le jour et parfois heure par heure, la chaîne des décisions, les conflits internes dans le MNRD et les autres partis politiques, l'enchaînement des extrémismes. Dans certains cas, il expose les données disponibles et les deux interprétations possibles (cf. pages 190 à 193 pour l'assassinat de F. Gatabazi). L'apport considérable de l'auteur est d'être au plus près des faits et de se baser sur les agendas, les compte-rendus, les divers documents disponibles, les témoignages multiples, soit recueillis directement par l'auteur, soit dans le cadre du TPIR et des autres tribunaux. La lecture du livre doit être complétée par la consultation du site qui comprend plus de 3000 pages de documents divers regroupés sous 134 entrées, permettant de juger sur pièces.

Guichaoua commence par décrire le contexte social et politique qui prévalait en 1990, avec les conflits anciens et la violence entretenue depuis des décennies. Il rappelle la bonne image que le régime Habyarimana avait auprès de la communauté internationale et des ONG à cette date. Il souligne que « la crise sociopolitique qui se nouait à la fin des années 1980 ne comportait guère de dimension ethnique » mais plutôt une dimension régionale et l'expression de critiques de plus en plus vives concernant l'accaparement du pouvoir et des ressources par les personnalités de deux départements du Nord et plus particulièrement de deux communes. Il retrace la question ancienne des réfugiés du Zaïre, de l'Ouganda, du Burundi et de la diaspora lointaine, la construction du FPR, à partir de l'armée ougandaise et son choix de la lutte armée avec sa première offensive le 1<sup>er</sup> octobre 1990. Il analyse les perspectives de la « transition démocratique » des années 1991-1993, en distinguant deux grandes périodes, « avant et après la nouvelle offensive militaire lancée par le FPR en février 1993 : celle où la

---

<sup>1</sup> James K. Gasana, *Rwanda, du parti-Etat à l'Etat-garnison*. L'Harmattan, 2002. Il a été ministre de la Défense dans le gouvernement pluripartite d'avril 1992 à juillet 1993.

scène politique restait déterminée de l'intérieur (reconnaissance du multipartisme, montée en puissance des partis d'opposition) ; celle où le FPR domine progressivement le jeu et les alliances en raison de sa suprématie militaire et politique qui conduisit à un retour de la bipolarisation puis à la confrontation décisive de 1994 ».

Les négociations et les accords d'Arusha signés en août 1993 et les non-dits de ces accords débouchent sur le blocage de la transition politique et la montée des extrémismes, avec la création de la radio RTL (juillet 1993) et la transformation des jeunes des partis en milices armées (« des militants au miliciens »), après l'offensive du FPR de février 1993. Celle-ci a aussi pour conséquence la création d'un million de déplacés de guerre dans les camps de fortune aux portes de Kigali. Par ailleurs, le coup d'Etat militaire au Burundi en octobre 1993 accentue au Rwanda les inquiétudes de la population et des politiques.

L'attentat du 6 avril 1994 s'inscrit dans cette tension croissante et permet à un noyau restreint d'extrémistes autour de l'Akazu, le noyau familial et les très proches d'Habyarimana, de supprimer les leaders politiques modérés. La première ministre est ainsi assassinée à l'intérieur de l'enceinte même de l'ONU car les casques bleus ne s'estiment pas directement attaqués et ne veulent pas s'interposer. Un gouvernement intérimaire est mis en place. Celui-ci est cautionné par l'ambassade de France, qui accueille les personnalités politiques rwandaises et procède à une évacuation très sélective. Guichaoua analyse le passage rapide des « massacres au génocide », les activités du gouvernement intérimaire et les derniers conflits internes avant la défaite finale. Le dernier chapitre, un des plus passionnants, montre le fonctionnement du TPIR sous l'impulsion successive de ses quatre procureurs : Richard Goldstone, Louise Arbour, Carla del Ponte et Hassan B. Jallow. Le travail de vérité effectué par le TPIR est « exceptionnel mais sélectif ». Au nom d'une « volonté de réconciliation », les pressions des nouvelles autorités rwandaises, de l'ONU, de l'OUA et de certains pays vont conduire le tribunal à une « lecture univoque des événements » et à « une justice univoque ». « Les principaux protagonistes du génocide ont bien été arrêtés et jugés », mais le deuxième objectif du tribunal, juger les crimes de guerre et crimes contre l'humanité de l'autre partie, a été constamment entravé, ce qui a entraîné un « privilège d'impunité définitive » de l'actuel gouvernement. Malgré la volonté du TPIR d'écrire une histoire manichéenne, avec d'un côté un « cerveau » qui planifie le génocide et de l'autre une minorité opprimée qui veut restaurer ses droits, celui-ci condamne les principaux responsables du génocide mais n'arrive pas à démontrer sa planification, même si ces responsables ont attisé la haine, plus particulièrement depuis 1993.

De cette analyse très fouillée, qui demande une lecture attentive, tant les acteurs et les événements sont nombreux, il se dégage une autre vision de ces années tragiques. Guichaoua souligne que rien n'était fatal et joué d'avance. Une transition vers un réel multipartisme et un partage du pouvoir aurait pu réussir si une alliance avait pu s'établir entre les modérés du MNRD et les tendances nationalistes des autres partis, qui ne souhaitaient pas être inféodés au FPR. De même, la prise du pouvoir réel après l'attentat du 6 avril par les extrémistes du MNRD, appuyés par la Garde présidentielle et quelques bataillons, aurait pu être contrecarrée puisque l'essentiel de l'Etat major et des autorités administratives avaient refusé la stratégie du colonel Bagosora et de ses alliés. L'originalité de Guichaoua est de montrer très bien l'enchaînement des événements et la montée des extrémismes. D'un côté, une fraction du MNRD qui ne veut rien céder de son pouvoir et du contrôle des ressources nationales ; de l'autre, le FPR qui mène des attaques successives (octobre 1990, juin 1992, février 1993 et dès le 7 avril 1994), en sachant bien qu'il ne pourra jamais accéder au pouvoir par les élections et qu'il ne peut compter que sur la force de son armée. Entre les deux, les « modérés », très divisés, soumis à de fortes pressions pouvant aller jusqu'à l'assassinat, souvent inexpérimentés, ambitieux, pleins d'illusions et n'analysant pas correctement les rapports de force. Cet ouvrage peut se lire comme un drame shakespearien où la montée des extrémismes, conduit à l'abîme, au million de victimes, au génocide et aux crimes contre l'humanité.

Il est certes possible de critiquer l'approche choisie par l'auteur de privilégier l'histoire interne du Rwanda. On lui reprochera sans doute d'avoir fait l'impasse sur toute la dimension internationale et de ne pas avoir repris, à part le chapitre 10, les dossiers sur les responsabilités de la France, des autres

pays et des institutions africaines et internationales. Guichaoua a choisi également de ne pas s'étendre sur les controverses concernant l'attentat du 6 avril. Mais le livre et son site, par la richesse de leur documentation, resteront une somme incontournable, même si certains ne partageront sans doute pas toutes ses conclusions.

C'est aussi un remarquable témoignage de l'intérieur sur le fonctionnement du TPIR, les limites de la justice internationale et la lâcheté de la « communauté internationale ».

La grande limitation cependant de cet ouvrage est la dissymétrie des informations. Il y a abondance de documents concernant le régime Habyarimana, les partis démocratiques et les génocidaires, mais les archives du FPR restent, pour le moment, complètement verrouillées à l'exception des « révélations » de quelques dissidents, qui se rétractent plus ou moins rapidement. Espérons que, dans quelques années, il sera possible d'écrire une histoire plus complète de cette époque tragique.

**Dominique Gentil**



Mensuel, Juin 2010, Dossier « Humanitaire, trop humanitaire »

## Retour au Rwanda, par Pascal Thibaud

Essayiste, théologien, président des amitiés judéo-chrétiennes, Paul Thibaud a dirigé la revue Esprit.

## Retour au Rwanda

### Contre les idées reçues sur un génocide qui venait de loin

Publié le 26 juin 2010 à 19h00 •

Spécialiste de la région des Grands Lacs africains, André Guichaoua était à Kigali au moment du génocide, où il a sauvé des enfants dont la mère (auparavant Premier ministre) venait d'être assassinée. Expert auprès du Tribunal Pénal International pour le Rwanda (TPIR), il a publié ou dirigé plusieurs études sur les dynamiques qui ont affecté la région. Il semble occuper une situation à part chez les spécialistes du Rwanda, les collègues ne le citant guère. Aujourd'hui<sup>1</sup> il publie une somme, 600 pages serrées accompagnées, pour les acharnés, de 134 annexes accessibles sur internet. Cela s'intitule *Rwanda, de la guerre au génocide. Les politiques criminelles au Rwanda, (1990-1994)*

### Rompre avec la vulgate dominante sur le Rwanda

D'emblée ce titre et ce sous titre rompent avec la vulgate dominante, celle que défend le pouvoir FPR et qui associe deux dogmes :

1° La préparation du génocide n'a pas commencé en 1990, mais en 1959 avec l'installation d'un pouvoir se réclamant de la majorité hutu et les premiers massacres de Tutsis ;

2° Il n'y a pas eu "des" politiques criminelles, mais une seule, la même sous Kayibanda puis sous Habyarimana, qui n'a cessé d'être raciste et militarofasciste et qui a débouché sur la boucherie de 1994.



Dans *Esprit*<sup>2</sup>, Jean-Pierre Chrétien présente clairement le schéma idéologico-historique à quoi s'identifie le pouvoir en place au Rwanda. Au départ, il y a les colonisations, allemande puis belge, qui ont répandu et institutionnalisé une interprétation ethnique et même raciale (Bantous vs Hamites) de la dualité rwandaise ( Hutus/Tutsis) en réalité plutôt sociale, et moins rigide et inégalitaire que ne l'ont prétendu les colonisateurs. Répandu par les administrations et surtout les missions catholiques, ce schéma attribuait aux Tutsis un sentiment de supériorité raciale, conforme à "*l'idéologie qui avait été plaquée sur eux*". Il a subsisté après l'indépendance tout en étant lu de manière inverse, justifiant désormais non pas le pouvoir de l'aristocratie mais celui de la masse paysanne, avec les pires conséquences. Le régime actuel se prétend la négation radicale de cela. Jetant l'opprobre sur l'histoire antérieure et cultivant la vigilance "anti négationniste", il prétend construire un nouveau pays,

unanime cette fois, qui, par delà la funeste période coloniale prolongée par les deux républiques dominées par les Hutus, rejoindrait l'ancien royaume. Ceci engendre, dit Jean-Pierre Chrétien, une *"peur de l'histoire à Kigali"*, tant ce schéma historiographique se révèle rigide et irréaliste, traduisant en fait la contradiction qu'il y a à vouloir fonder l'unité du peuple sur la mémoire sans cesse rappelée d'une division atroce, division que l'idéologie du régime absolutise tout en affirmant de cette manière construire une unanimité. Ce qui le met en position de rééducateur dictatorial du peuple dont il se réclame. D'où *"l'ambiance policière qui règne au Rwanda"*, situation vécue par beaucoup *"comme intenable"*.

C'est sur ce fond qu'intervient André Guichaoua, montrant que le régime de Paul Kagamé est un éducateur abusif, qui s'enferme dans une vue des événements simpliste pour dissimuler ses responsabilités et justifier le rôle qu'il s'attribue. De la somme touffue de Guichaoua, on peut tirer des propositions éclairantes, qu'il justifie précisément.

### **Démocratisation manquée et responsabilité du FPR**

1° Le drame rwandais est celui d'une démocratisation manquée. Le régime issu, en 1973, du coup d'Etat du général Habyarimana a d'abord essayé de surmonter les divisions sanglantes de la période de l'indépendance. Il a prétendu le faire en instaurant un régime de parti unique et unanime et multiethnique, avec des quotas, qui ont contribué à ethniciser les mentalités. La sortie de ce système à partir de 1990 n'a pas conduit à une démocratie mais à une répartition des postes entre clans familiaux et régionaux sans qu'intervienne jamais pour les départager une élection libre et ouverte. D'où une décomposition du pouvoir, des rivalités de plus en plus violentes, la multiplication des meurtres, la formation de milices au sein des partis et l'ethnicisation des passions politiques. En l'absence de vrai programme, chacun a de plus en plus cherché à incarner le "peuple majoritaire" (hutu) apparu à la chute de la monarchie. *"L'ouverture politique, dit Guichaoua, instaure une forme exacerbée de compétition politique autour des antagonismes anciens redoublés par la polarisation ethnique."* Ainsi, dans les années 90, le pays a vu le constant affaiblissement de ceux qui voulaient mettre en place le multipartisme par l'effet *"d'un long travail solidaire de désintégration et de reprise en mains par la mouvance présidentielle d'un côté et le FPR de l'autre."*

2° En effet le FPR porte une grande part de responsabilité dans cet échec de la démocratie par la manière dont il a mis au centre la question des réfugiés. Les violences rwandaises et burundaises (massacre de 100.000 Hutus en 1972, assassinat du premier président hutu élu en 1993) ont eu pour effet, outre la peur répandue, l'installation aux frontières de nombreux réfugiés. Mais les Tutsis installés en Ouganda après 1959, ceux qui ont formé le FPR, sont un cas particulier. Parce qu'ils avaient activement participé à la guérilla qui a renversé Oboté en 1986, le nouveau président, Yoveri Museweni, les a soutenus quand ils ont entrepris à partir de leur base ougandaise, la reconquête de leur pays d'origine. Guichaoua insiste sur les effets déstabilisateurs de la stratégie du FPR qui a favorisé la violence et l'emprise des extrémistes. Par son choix d'agir de l'extérieur et surtout son refus constant du compromis, le FPR a contribué à l'échec de la démocratisation. Stratégie que Guichaoua analyse sévèrement : *"A cette date (la mi 92) au regard de l'ampleur de la mobilisation populaire en faveur de l'opposition<sup>3</sup>, la tenue d'élections multipartites constituait pour [le FPR] le principal verrou à faire sauter. D'une part parce que le processus électoral consacrait le recentrage sur des enjeux politiques internes et la mise en retrait, du moins provisoire, de la question des réfugiés. D'autre part, parce que le vote tutsi intérieur encore dispersé entre les partis d'opposition, détournait durablement du FPR considéré comme une invasion ougandaise."* D'où l'offensive FPR de juin 92 et l'échec le mois suivant des partisans de la réforme politique au congrès tenu par le parti présidentiel.

### **Il n'y avait pas de fatalité génocidaire**

3° Pour Guichaoua, le génocide n'avait rien de fatal, il n'était inscrit d'avance ni dans la mentalité du peuple hutu, ni dans l'idéologie du régime, il a été plutôt l'effet d'une combinaison de stratégies poursuivies chacune aveuglément par des groupes cherchant la suprématie par tous les moyens :

stratégie du clan présidentiel, stratégie des militaires hutus du nord, stratégie du FPR... Même en avril 94, après le meurtre du Président, les premiers massacres, ceux qui ont lancé la folle radicalisation des comportements, avaient pour but la prise de pouvoir d'un clan du gouvernement contre les partisans du compromis qu'ils éliminent. Le génocide a mobilisé de vieilles passions mais celles-ci ont émergé dans et grâce à la confusion politique entretenue, au sentiment d'être menacé qu'elle favorise. Le pire, suggère l'auteur, pour une société, c'est tout simplement de ne pas se comprendre, de s'abandonner à des fonctionnements à l'aveugle où les passions se dérèglent, perdent toute mesure. Cela contredit l'idéologie actuelle des sciences humaines, pour qui il n'y a pas d'événements, mais seulement de mauvaises pensées qui vont fatalement à leur concrétisation. Cela porte aussi à s'interroger sur ce que nous vivons "à domicile" actuellement : sommes-nous une société qui se comprend elle-même, ou bien fonctionnons-nous à l'aveugle ?

Quant au Rwanda, l'aveuglement a été aussi le fait des gouvernements étrangers impliqués. De la France d'abord, dont l'ambassade à Kigali s'est en avril 94, déshonorée par sa complicité mécanique, routinière, avec ceux qui étaient devenus sa clientèle. Mais les autres "grandes ambassades" ne se sont pas moins montrées attachées chacune à son "poulain", le FPR en ce qui concerne les Américains. *"Au cour des premiers jours d'avril, juge Guichaoua, il est fort probable qu'avec un appui déterminé des grandes ambassades, des forces étrangères mobilisées et des forces onusiennes, les personnalités politiques ayant pris leurs distances avec les blocs ethnistes auraient eu un ascendant suffisant pour appeler à la cessation des massacres."*

### **Une justice internationale incapable de produire une vérité politique**

4° Une des conclusions les plus importantes à tirer de la lecture de ce livre est l'impuissance en l'occurrence de la justice internationale (du TPIR) à produire de la vérité politique. Sous prétexte que ce qu'il a à juger ce sont les responsables du génocide, le Tribunal d'Arusha a constamment refusé de considérer les crimes adjacents, même s'ils font partie du processus qui a conduit à la catastrophe. A Arusha, les juges du siège ont fait preuve d'indépendance, refusant dans leurs jugements la thèse d'un complot de longue main pour préparer le génocide. Mais les procureurs, y compris les flamboyantes Louise Arbour et Carla del Ponte, se sont inclinés devant l'acharnement du pouvoir rwandais à délimiter le champ des investigations. C'est pourquoi un boisseau opaque reste posé sur l'affaire de l'avion d'Habyarimana<sup>4</sup>. C'est pourquoi les massacres de masse du FPR, que ce soit au cours de l'envahissement du Rwanda ou à l'occasion des actions contre les Hutus réfugiés au Congo<sup>5</sup> sont ignorés, en fait absous. L'idéologie post-shoah a fait du génocide un objet juridique à part, décontextualisé, comme sorti de l'histoire. Mais c'est justement cette décontextualisation qui a des effets dans l'histoire. *"Depuis 1990, tout ce que le FPR pouvait obtenir par les armes l'a été, la conquête du pouvoir, la caution internationale, une position politique et militaire avantageuse sur le plan régional. Se sont ajoutés, en contrepartie de l'incurie de la communauté internationale face à la tragédie de 1994, des aides financières et techniques d'un volume exceptionnel et une garantie d'impunité incluant l'ensemble des faits de guerre nationaux et régionaux, jusqu'à l'occupation maintenue de l'est de la RDC."*

### **Ne pas confondre mauvaises pensées et situations dangereuses**

5° L'aveuglement des Occidentaux quand se préparait le pire a tenu à l'étrécissement de perspectives des différents gouvernements. Un autre aveuglement est produit désormais par la mauvaise conscience, l'aveuglement moraliste qui ressasse un discours sur les responsabilités tout en ne cherchant celles-ci que d'un seul côté, en faisant des transpositions très approximatives de la Shoah. Cependant, d'autres points de comparaison pourraient être plus utiles. On peut rapprocher les délires qui ont atteint le Rwanda d'autres mouvements survenus à l'entrée dans la démocratie.

Ceux par exemple qui s'indignent que certains Hutus aient évoqué 1789 pour justifier leur cause, devraient se souvenir qu'en réaction à certains thèmes de la "réaction aristocratique" Sieyès a, en 1788, suggéré de renvoyer les nobles "dans les forêts de Germanie". Ils devraient se rappeler aussi que de la Grande Peur aux massacres de septembre 1792, la France révolutionnaire a connu devant la

menace des anciens maîtres des paniques accompagnées de déchaînements violents à l'encontre de ceux des anciens maîtres qui étaient à sa merci. Ces épisodes le montrent : la "politisation des passions", la rationalisation des rancœurs laissées par les vieilles dominations n'est ni assurée ni spontanée, elle suppose un travail politique difficile.

On peut évoquer également une autre démocratisation sanglante et chaotique, celle qu'a connue le Mexique. Dans un contexte postcolonial, à la sortie d'un paternalisme mis en place par les missions catholiques et prolongé par Porfirio Diaz ce pays a connu des décennies de guerres révolutionnaires<sup>6</sup> pendant lesquelles des élites divisées ont fait s'entre massacrer diverses fractions du peuple. Après quoi s'est installée au pouvoir un "Parti révolutionnaire institutionnel" qui a empêché pendant un bon demi siècle des élections libres et pluralistes, ne passant la main que dans les années 1970.

Une des leçons que suggère la lecture de Guichaoua paraît bien être qu'au lieu de pourchasser les mauvaises pensées, on aurait intérêt à essayer d'identifier les situations dangereuses.

**Rwanda. De la guerre au génocide. Les politiques criminelles au Rwanda (1990-1994)**

*Rwanda. De la guerre au génocide. Les politiques criminelles au Rwanda (1990-1994)*, Par André Guichaoua La Découverte (620 p., 29 euros).



Le Génocide rwandais n'en finit pas de susciter les passions et toute remise en cause de l'histoire officielle défendue par l'actuel régime de Kigali - en particulier la responsabilité des extrémistes hutus dans l'attentat contre l'avion du président Habyarimana - conduit à des accusations de révisionnisme. André Guichaoua, spécialiste de l'histoire de l'Afrique des Grands Lacs, ne craint pas d'affronter ces attaques. Quinze ans après la publication d'un imposant ouvrage collectif sur le Rwanda de la première moitié des années 1990, il publie ici un livre très détaillé sur les jeux de pouvoir au sommet de l'Etat rwandais en 1993-1994, à la veille du génocide. Ce livre repose sur un travail considérable accompli en tant que témoin expert auprès du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR), mais aussi sur un témoignage personnel fort, puisque l'auteur était présent à Kigali le 6 avril 1994, le jour où l'avion du président Habyarimana a été abattu.

L'auteur n'est pas tendre avec le Front patriotique rwandais (FPR) de Paul Kagame. Selon André Guichaoua, celui-ci est en partie responsable de la montée des tensions au Rwanda après l'offensive du FPR contre le régime d'Habyarimana en octobre 1990. Le FPR aurait d'autant moins joué le jeu des accords de paix qui ont suivi qu'il savait qu'il ne pourrait pas arriver au pouvoir par les urnes. Ce seraient, ainsi, les forces de Paul Kagame qui auraient abattu l'avion présidentiel avant de se lancer à l'assaut du régime. Cette offensive aurait joué un rôle majeur dans l'appel au génocide poussé par les extrémistes de l'équipe dirigeante. André Guichaoua se demande même si le FPR n'a pas assumé le risque de génocide dans sa stratégie de prise de pouvoir. Et l'accuse d'avoir fait pression de manière permanente pour que le TPIR s'aligne sur sa version des événements, notamment l'hypothèse d'un génocide soigneusement planifié à l'avance.

Toutefois, la prétention de cet ouvrage n'est pas de faire la lumière sur le rôle du FPR dans cette affaire, ni sur celui de la communauté internationale. Seule la réfutation de la théorie de la planification est argumentée. L'essentiel du livre consiste en effet en une description minutieuse des stratégies et des luttes au sein du pouvoir rwandais à la veille du drame. L'auteur estime que "les massacres et le génocide sont très précisément l'oeuvre de cette faction politico-militaire nordiste issue du terroir présidentiel, qui, avec l'appui des unités fidélisée de l'armée (...) ainsi que celui de l'exécutif du MRND (l'ancien parti unique), prit progressivement le contrôle des leviers du pouvoir à partir des 7 et 8 avril pour imposer l'alliance de tous les Hutus, du Nord et du Sud." Une prise de contrôle qui frappe par le mélange de légalisme extrême (le respect du fonctionnement institutionnel ou des grades dans l'armée), de manipulation des institutions et de contournement de celles-ci (par exemple avec l'armement des milices). En cela, le Rwanda de 1994 n'était en rien un "Etat failli". L'auteur insiste aussi sur les dessous économiques des tractations politiques et sur l'importance du clivage Nord-Sud dans le pays. Enfin, l'ouvrage pose indirectement la question des risques produits par les processus de transition démocratique et des processus de paix lorsqu'ils sont impulsés de l'extérieur et provoquent l'inquiétude des hommes au pouvoir. Un livre qui fera débat, mais qui est indispensable pour les informations qu'il donne et les réflexions qu'il inspire.

**Pierre Grosser**

**ÉTVDES**

**Revue de culture contemporaine**

*Tome 413,1/2, Juillet 2010, p.134*



Professeur à Paris I Panthéon-Sorbonne, sociologue de formation et spécialiste de la région des Grands Lacs, André Guichaoua reconstitue les événements qui se sont déroulés depuis le début de la guerre civile en octobre 1990 jusqu'au génocide. Ses sources sont abondantes et diversifiées : d'une part, il s'appuie sur les documents du Tribunal pénal international pour le Rwanda ainsi que sur les résultats des enquêtes qu'il a effectuées, en qualité d'expert, pour le compte du procureur de ce tribunal et d'autres juridictions nationales ; d'autre part, ayant été présent à Kigali en mars-avril 1994, il livre un témoignage personnel. Grâce à sa connaissance du terrain, il a recueilli le témoignage de nombreux témoins et acteurs des événements.

Tel un juge d'instruction, il a rassemblé des pièces en confrontant les témoignages et en échafaudant des hypothèses. Chercheur universitaire, il est conscient du fait que la vérité judiciaire ne se confond pas avec la vérité historique. Dans le dernier chapitre intitulé « Justice et vérité : la guerre de la mémoire », il décrit les errements de la justice internationale. A son ouvrage, il joint un site où sont rassemblés plus d'une centaine d'annexes. L'objectif poursuivi par ce site est triple : donner accès à des informations ou à des éléments de preuves dont beaucoup ne sont pas facilement accessibles, et à des inédits ; introduire aux débats suscités par les questions abordées ; inviter ceux qui, pour de multiples raisons, se taisent, à sortir de leur silence. Ces nombreux documents s'ajoutent à ceux présentés par Laure de Vulpian dans *Rwanda. Un génocide oublié ? Un procès pour mémoire*, (Editions Complexe, 2004). Dans sa conclusion, l'auteur affirme que cette histoire reste à écrire ou à réécrire. Son travail se présente donc comme une invitation pressante lancée aux historiens afin que, en toute indépendance, ils fassent la vérité sur ce génocide qui s'est déroulé à l'abri des regards.

**Pierre Sauvage**

LE MONDE DIPOMATIQUE  
OCTOBRE 2010

Les politiques criminelles au Rwanda (1990-1994).

André Guichaoua

*La Découverte, Paris, 2010,*

*622 pages, 29 euros*

Voici un livre qui fait exception sur un sujet trop souvent obscurci par les controverses partisans le génocide des Tutsis du Rwanda André Guichaoua, spécialiste de la région des Grands Lacs africains, est aussi témoin-expert auprès du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) Cette double casquette lui a donné accès à de nombreux éléments factuels qui enrichissent les annexes de l'ouvrage (presque un second livre par leur volume), disponibles sur Internet ([www.Rwandadelaguerraugenocide.fr](http://www.Rwandadelaguerraugenocide.fr))

L'apport essentiel du livre est de démontrer l'insuffisance de la thèse de la «planification» (dont le TPIR a échoué à prouver l'existence), décalquée de l'Allemagne nazie Le génocide des Tutsis, loin d'être l'application du plan intemporel de quelques « cerveaux », fut le terme de calculs politiques complexes, de multiples initiatives prises au jour le jour dans un pays tiraillé par la guerre, le terrorisme et un jeu de dupes diplomatique

Les responsabilités des acteurs sont examinées, ainsi que l'échec des résistances institutionnelles et politiques Devant l'imminence de la prise du pouvoir par le Front patriotique mandats (FPR), l'élimination totale de «l'ennemi intérieur» fut ainsi le va-tout de la faction extrémiste qui s'imposa en 1994, avant d'entraîner une grande partie de la population dans les tueries ;

**BENOÎT FRANCES**

## Rwanda-France : la guerre des lettres

**Numéro 59, Octobre 2010**

Publié en ligne le 28 octobre 2010 17:32

<http://www.afrique-asie.fr/index.php/category/afrique/culture/article/rwanda-france-la-guerre-des-lettres>

Le rétablissement des relations rwando-françaises a été scellé fin février 2010, à la suite du voyage du président français Nicolas Sarkozy au pays des Mille Collines. Néanmoins, les controverses sur les responsabilités occidentales et en particulier françaises dans le génocide des Tutsi – à l’origine de la bataille politico-diplomatique entre Kigali et Paris – se poursuivent sur le plan éditorial. La parution d’ouvrages sur les événements de 1994 au Rwanda est en effervescence, et cela en dépit – ou plutôt comme conséquence – du rapprochement entre les deux pays. Symptôme d’un malaise qui ne se dissipe pas, au grand dam des géopoliticiens, cette « explosion littéraire » vient de nombre d’historiens ou de chercheurs en quête d’une vérité souvent ennemie de la raison d’État. Elle est également la manifestation intellectuelle d’un rude combat qui continue à opposer certains acteurs impliqués à différents titres dans la « nuit rwandaise » et leurs partisans. Pas mal d’interrogations restent encore aujourd’hui ouvertes sur l’attitude des grandes puissances et des Nations unies, de même que sur la mécanique du « crime des crimes » qui a failli faire disparaître une composante entière de la nation.

### **Mobiles obscurs...**

La présentation des œuvres suivantes ne saurait, certes, suffire à couvrir l’ampleur de la problématique abordée par les auteurs. Elle peut cependant définir les axes prioritaires de la discussion que la realpolitik risque autrement de mettre en veilleuse.

Journaliste au *Sunday Times*, Linda Melvern a intitulé son opus *Complicité de génocide* (« Comment le monde a trahi le Rwanda » en est le sous-titre) (1). Il s’agit d’une critique détaillée du comportement des maîtres du monde devant la tragédie, qu’ils se sont obstinés à l’époque à minimiser, en faisant état de « violences tribales » prétendument périodiques dans la sous-région des Grands Lacs, voire d’une guerre civile menant à un « double génocide ». Échec de l’analyse ou vision dictée par des mobiles obscurs ? Leur conduite, en tout cas, a permis que se produise l’irréparable entre avril et juillet 1994, alors que tous les signaux mettant en évidence l’existence d’un plan d’extermination au sein du régime de feu le président rwandais Juvénal Habyarimana étaient sous leurs yeux et n’ont pas été pris en compte.

Dans l’historique préliminaire, l’auteure souligne le rôle des forces externes, coloniales et ecclésiastiques dans la fixation de l’antagonisme Hutu-Tutsi, considéré comme « ethnique » selon une projection socio-anthropologique sans rapport avec la réalité. Melvern met aussi en exergue un élément particulièrement inquiétant durant les mois qui ont précédé le déclenchement des massacres : le refus onusien d’agir pour démanteler les caches d’armes des milices génocidaires – ce qui aurait pu éviter l’extermination à large échelle. Une attitude qui laisse pantois le lecteur, lequel a le droit de s’interroger : où est la frontière entre la non-intervention et la connivence ? Dans l’exposition accablante des faits, ce livre balaie l’hypothèse négationniste des « génocides » au pluriel.

La différence d'approche concernant les agissements des forces présentes dans le processus ayant mené à une « solution finale tropicale » est l'un des éléments du clivage opposant, grosso modo, deux camps parmi ceux qui se sont penchés sur l'analyse des faits de 1994.

Dans Rwanda, de la guerre au génocide. Les politiques criminelles au Rwanda (1990-1994) » (2), André Guichaoua s'est attelé à la tâche selon la logique annoncée dans le titre. Primo, en s'opposant à l'hypothèse, envisagée par beaucoup d'analystes, d'un génocide en gestation depuis les premiers massacres de Tutsi en 1959 ; secundo, en refusant de désigner un responsable unique de la « politique criminelle » dont la tragédie de 1994 a été l'aboutissement. Selon l'auteur, le génocide n'a pas été le fait d'« un plan préétabli ». Il s'agirait plutôt d'« une dérive génocidaire au sein de la mouvance présidentielle » (3), qui prend corps peu avant le début des tueries. Quant aux responsabilités, cet universitaire qui travaille depuis des années auprès du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) en tant qu'expert, met en cause, avec les extrémistes proches du président Habyarimana, leurs adversaires du Front patriotique rwandais (FPR, au pouvoir depuis seize ans), dont la stratégie politico-militaire aurait aussi été à l'origine de la catastrophe.

### « Mauvaise appréciation »

Le FPR était à l'époque considéré par moult observateurs comme un mouvement de résistance à un régime dictatorial abritant les faucons qui avaient planifié les massacres de masse de 1994, auxquels il mit fin en juillet 1994. Paru en période de réconciliation rwando-française, le livre de Guichaoua fait mention au rôle de Paris dans le drame de 1994. Les erreurs de la France se limiteraient, selon l'auteur, à « une mauvaise appréciation du contexte politique et à une analyse également trompeuse des forces présentes ».

Une évaluation beaucoup moins sévère que d'autres qui font état du soutien apporté par l'Élysée aux forces rwandaises ayant préparé et exécuté le génocide. Dans ce cas de figure, le terme « erreurs » est inadéquat. La Complicité de la France dans le génocide des Tutsi au Rwanda (4), ouvrage publié par l'association Survie qui se bat pour l'assainissement des relations franco-africaines, se présente comme un réquisitoire aussi implacable qu'argumenté. La présence de soldats français lors d'exactions contre les Tutsi, l'appui au gouvernement génocidaire qui se constitue le 8 avril à l'ambassade de France à Kigali, la livraison d'armes et de moyens financiers à ces mêmes autorités paraissent comme autant de pièces à conviction prouvant la connivence avec les massacreurs. Et que dire du témoignage (5) de ce militaire français, ancien membre d'un corps d'élite, qui déclare avoir assisté aux séances de formation de miliciens génocidaires dirigées par des instructeurs de l'armée tricolore ? Le même s'est vu intimer l'ordre de se taire (« Vous ne dites rien, vous oubliez ») par ses supérieurs, avant d'aller déposer au TPIR pour citer les noms de certains responsables rwandais organisateurs des tueries.

### Collaborations inavouables

Le lecteur déduit de la démonstration de Survie l'existence de collaborations inavouables, d'une sorte de compagnonnage établi dans l'action criminelle, bref d'une « complicité » qui, en la circonstance, relève du pénal. On retrouve ce constat dans La France au cœur du génocide des Tutsi (6), livre de 1 500 pages rédigé par l'universitaire Jacques Morel. L'auteur s'appuie sur de nombreuses informations découlant d'une variété de sources, comme les investigations de l'Assemblée nationale française, du Sénat belge, de l'Onu ou de l'Union africaine, auxquelles il faut ajouter la documentation issue des dites « archives Mitterrand ». « Peut-on poursuivre des dirigeants français ? », interroge-t-il, avant de conclure

« [...] Par l'entraînement de membres de la garde présidentielle et des milices [...] par la participation aux contrôles ethniques [...], par l'informatisation des fichiers des suspects, par la tolérance des massacres perpétrés devant ses militaires, la France a participé à la préparation du génocide, puisque ses dirigeants savaient ce qui se préparait. » Morel souligne aussi :

« La qualification de “complicité de génocide” est une hypothèse »

sur laquelle il convient de continuer à travailler pour ne pas « laisser l'oubli effacer l'ignominie ».

## **Par Luigi Elongui**

- (1) Complicité de génocide, Linda Melvern, Éd. Karthala, 456 p. 35 euros.
- (2) Rwanda, de la guerre au génocide. Les politiques criminelles au Rwanda (1990-1994), André Guichaoua, Éd. La Découverte, 624 p., 29 euros
- (3) Celle liée à l'entourage proche du chef de l'État rwandais, Juvénal Habyarimana.
- (4) La Complicité de la France dans le génocide des Tutsi au Rwanda (15 ans après, 15 questions pour comprendre), coordination : Olivier Thimonier et Raphaël Doridant/Survie, Éd. L'Harmattan, 168 p., 13 euros.
- (5) Id., p. 110.
- (6) La France au cœur du génocide des Tutsi, Jacques Morel, Éd. L'Esprit frappeur/Ibuza Éditions, 1 500 p., 50 euros.



**De la guerre au génocide. Les politiques criminelles au Rwanda (1990-1994)**  
*André Guichaoua, Paris, La Découverte, 2010, 621 p.*

Un nombre incalculable d'articles, de rapports et d'ouvrages ont été consacrés à la guerre civile et au génocide du Rwanda. Les controverses demeurent violentes et les points de vue tranchés entre les partisans du Front patriotique rwandais (FPR) de Paul Kagame et ceux du clan Hutu du président Juvénal *Habyarimana*, entre ceux qui privilégient les facteurs internes du génocide et ceux qui mettent en avant le rôle des puissances occidentales, à commencer par celui de la France, et des pays limitrophes du Rwanda. Les débats sont d'autant plus vifs et les descriptions opaques que les événements factuels et les arguments judiciaires sont brouillés par des considérations et des pressions politiques.

L'ouvrage magistral d'André Guichaoua est incontournable pour dépasser ces débats et éclairer les événements tragiques du Rwanda. Spécialiste des Grands Lacs depuis plus de trente ans, l'auteur a été un témoin direct des événements ; il a effectué quinze ans d'enquêtes et a été expert-témoin auprès de plusieurs tribunaux dont le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR). L'ouvrage a plus de 600 pages, auxquelles s'ajoutent plus de 2 000 pages d'annexes accessibles par Internet. Les éléments du dossier sont très nombreux, sélectionnés avec soin et convaincants.

L'ouvrage décrit l'enchaînement des événements, le rôle des acteurs sans jamais céder au manichéisme. Il montre en quoi les conflits anciens s'inscrivent dans des héritages politiques ; il dénoue la complexité des facteurs et des acteurs. Le système *Habyarimana* du parti unique, le Mouvement révolutionnaire national pour le développement (MRND) créé le 5 juillet 1975, avait évolué avec la transition démocratique des années 1991-1993. La guerre s'était intensifiée avec le FPR et les réfugiés au Zaïre et en Ouganda. Par ailleurs, on constatait un poids croissant des extrémistes Hutus au sein de l'appareil d'État et une radicalisation des extrémistes Tutsis réfugiés en Ouganda. Les Accords d'Arusha du 4 août 1993 – accords entre l'État rwandais et le Front patriotique rwandais prévoyant l'intégration politique et militaire des différentes composantes de la nation, en particulier des exilés Tutsis, ainsi que le départ des Français – n'ont pu conduire à un accord durable.

L'étincelle est apparue le 6 avril 1994 lors de l'attentat contre l'avion transportant les présidents du Rwanda, Juvénal *Habyarimana*, et du Burundi, *Cyprien Ntaryamira*, de retour de Tanzanie.

André Guichaoua prend position sur cette question très débattue. Il note la responsabilité vraisemblable de membres du FPR, mais il montre que l'attentat ne peut être considéré comme l'alpha et l'omega de la guerre et du génocide et que les deux camps ont chacun leur part de responsabilité. Les témoignages personnels concernant le vécu d'André Guichaoua, le sauvetage des enfants du Premier ministre ou les positions incertaines de l'Ambassade de France ou de la cellule élyséenne, sont très éclairants et restitués avec beaucoup de précision.

Cet ouvrage est incontournable pour ceux qui, au-delà du génocide rwandais, veulent comprendre comment s'enchaînent des processus qui échappent en partie à ceux qui les manipulent. Nous comprenons comment se crée le tragique de l'Histoire avec élimination de l'opposition modérée et engrenage de la vengeance et de la violence.

---

*Note rédigée par : Philippe Hugon, IRIS / Automne 2010*

## WEB MEDIAS



# MEDIAPART

23 février 2010 – Entretien avec ANDRE GUICHAOUA réalisé par Blandine FLIPO

<http://www.mediapart.fr/journal/international/220210/au-rwanda-apres-les-premiers-massacres-il-etait-largement-possible-dint>

### **Pourquoi écrire ce livre?**

Présent au Rwanda le 6 avril 1994, je me suis retrouvé face à une série de questions qui ne m'ont pas quitté. De là est née une volonté impérative de mieux comprendre les enchaînements qui ont conduit à la reprise de la guerre et au génocide. Ce souci n'a fait que se renforcer, depuis des années, car j'ai ressenti une extrême insatisfaction face aux informations et au savoir qui circulent sur cette période.

### **Comment expliquez-vous cette absence d'informations ?**

Ce qui me semble important, c'est le paradoxe entre l'abondance des productions de toutes sortes (écrits par des ONG, des universitaires, des journalistes...) et l'absence de réponses à des questions très concrètes, à savoir: quel fut l'enchaînement des événements qui ont conduit au génocide, le rôle des individus... Je m'interroge aussi dans mon livre sur la construction d'une histoire très largement édulcorée de ce qui s'est passé concrètement au cours des trois mois de cette guerre.

### **Comment avez-vous procédé pour répondre à ces questions?**

Ma démarche a consisté à revenir aux faits, à reconstituer les événements, les stratégies des individus. (*tous ces documents sont disponibles sur un site, voir sous l'onglet "Prolonger"*). Concrètement, j'ai réalisé un travail d'analyse factuel et de vérification des éléments déjà connus. Ce qui m'a le plus **préoccupé**, c'était de pouvoir disposer de preuves tangibles, de documents écrits de l'époque des faits. J'ai passé quelques années à décrypter les agendas, les notes, les documents des personnalités majeures qui sont intervenues. Ce travail a été rendu possible pour l'essentiel grâce à l'accumulation de documents par le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR), ainsi que d'autres apports personnels –comme les procès-verbaux des réunions de comité militaire de crise–, qui m'ont été fournies principalement par des personnalités de l'ancienne armée rwandaise.

### **Ces documents ont-ils été difficiles à obtenir ?**

Non, pas vraiment, simplement il a fallu du temps. Comme à cette époque, je travaillais au Rwanda avec des personnalités des deux bords depuis de longues années et que j'avais participé aux négociations avec le HCR sur la question des réfugiés, j'ai pu bénéficier d'un capital de confiance et de crédibilité fort.

### **Concernant ces faits, parlons de l'épisode considéré comme le "déclencheur" du génocide: l'attentat contre l'avion présidentiel. Confirmez-vous l'implication du Président Kagamé dans cet attentat?**

Dans mon livre, je n'utilise pas de conditionnel ni ne me réfère à des convictions. J'estime avoir pu disposer d'éléments d'information concordants accréditant la responsabilité du Front patriote rwandais (*FPR, parti du Président actuel Paul Kagamé, ndlr*) dans cet attentat. Ces éléments, comme toutes les informations importantes de ce dossier, ont fait l'objet de déposition en justice, que ce soit dans les procédures engagées (mais non abouties) au TPIR, ou dans la procédure française en cours. D'une certaine façon, les mésaventures qu'ont connues les auteurs des documents dont j'ai pu disposer dès octobre 2002 (fuite, arrestation, assassinats) donnent un crédit supplémentaire à cette affirmation.

Pour autant, je ne pense pas que l'attentat contre le président Habyarimana puisse être considéré comme étant la cause du génocide, que je n'explique pas en tant que tel. Contrairement à ce que l'ordonnance Bruguière laisse à penser.

### **Qu'en est-il de la responsabilité de la France ?**

Avant toute chose, je voudrais préciser ce que j'ai déjà dit: la France et les Français ne sont pas responsables des erreurs et des éventuels errements de l'Etat français. Ces responsabilités n'ont pas encore été clairement établies sur bien des dossiers. Ajoutons l'existence d'un consensus international sur le silence, pour occulter des faits majeurs. Je n'ai pas voulu traiter dans mon livre de cette dimension internationale, pour ne pas mélanger les choses. C'est d'ailleurs un travail qui devrait être fait, s'agissant notamment du rôle de la Grande-Bretagne, des Etats-Unis, mais surtout des pays voisins comme l'Ouganda et la Tanzanie.

### **Autre point qui fait débat: la planification du génocide. Y a-t-il eu un plan clair et défini à l'avance de la part du pouvoir hutu pour exterminer les tutsis ?**

Au cours des mois qui ont précédé la mise en place attendue du gouvernement de transition, la montée des tensions et la mobilisation des éléments radicaux ont été extrêmes. A la fin du mois de mars, ceux qui, dans les deux camps, étaient prêts à en découdre avec les armes avaient mobilisé leurs ressources. Au cours des premières heures qui ont suivi l'attentat, la question qui s'est imposée était celle de la succession du Président Habyarimana et du chef d'état-major des armées rwandais. Les divisions qui ont prévalu au sein de l'armée, l'impréparation des politiciens ont permis au noyau le plus déterminé (les membres du clan présidentiel, soyons clairs) de prendre le contrôle des lieux décisifs du pouvoir. Il s'agit très précisément des unités fidélisées (garde présidentielle, para-commandos), des médias et des jeunes miliciennes elles-mêmes encadrées par ces unités de l'armée. Face à cette détermination, les éléments démocrates ont été incapables de réagir, d'assurer leur sécurité, et ont été lâchés par les ambassades étrangères et la Mission des Nations unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR). La thèse centrale de cet ouvrage consiste donc à dire que les jeux n'étaient pas faits le 6 avril 1994 et que le basculement qui a prévalu à partir du 12 avril n'était pas irréversible. Personne n'est intervenu après les premiers massacres, alors que c'était largement possible.

### **Comment expliquer que les massacres aient pris une telle ampleur jusqu'à atteindre le point de non-retour du génocide ?**

Il faut dissocier les massacres tels qu'ils se sont déroulés les trois et quatre premiers jours, commis par les milices et certaines unités de l'armée, des massacres pris en main par le gouvernement intérimaire à compter du 12 avril lorsque le génocide est devenu une politique d'Etat.

### **Peut-on parler d'un génocide ou de deux, comme certains le soutiennent ?**

On ne peut pas comparer une stratégie génocidaire clairement identifiée, preuve à l'appui, organisée et planifiée par l'administration de l'Etat (l'administration dirigée par le gouvernement intérimaire), pour lequel la réalisation du génocide est devenue une tâche assimilée à l'auto-défense civile, avec les crimes commis par les troupes du FPR au cours de la guerre ou après.

### **En tant que témoin-expert du TPIR, quel bilan faites-vous du travail de la justice?**

Le TPIR a rempli une partie de son mandat, notamment l'objectif de poursuivre et de juger les personnalités majeures engagées dans le génocide. Il a par ailleurs permis d'accumuler une masse d'informations qui permet de documenter cette période et qui servira au-delà des procès. Pour autant, il n'a pas voulu assumer l'intégralité de son mandat qui était de juger non seulement les crimes de génocide mais aussi les crimes de guerre et contre l'humanité.

Au fil des ans, sous la pression du camp vainqueur, le TPIR a renoncé à toute poursuite concernant le FPR alors même qu'il disposait de preuves irréfutables et suffisantes pour le faire. Et ce, en déclarant que le FPR était en mesure de juger les crimes commis par ses troupes, ce qu'il n'a jamais fait. Par son

attitude, le TPIR a finalement accredité la thèse d'une justice sélective et de vainqueur, affaiblissant par là-même la portée de son indéniable travail.

**Comment expliquez-vous ce côté passionnel qu'on observe s'agissant de cette période rwandaise, chaque étude ou presque se polarisant autour de l'un ou de l'autre camp?**

Cette polarisation excessive m'a toujours profondément interloqué. Je voudrais à cette occasion en revenir au tribunal: la stratégie du FPR a toujours consisté à faire porter à la communauté internationale la responsabilité morale du génocide, du fait de son refus d'intervenir. Le TPIR, dans ce contexte, était la seule institution qui avait la possibilité de s'abstraire de cette culpabilité, et de dire le vrai. Ce qu'il n'a accepté de faire que de manière sélective. Les passions rwandaises relèvent ainsi d'une sorte de guerre civile qui continue encore aujourd'hui sur le plan politique et idéologique, chaque camp imposant à tous une lecture univoque de l'Histoire.

**Et comment expliquer la partialité des chercheurs sur cette question? Est-ce l'aspect irrationnel d'un génocide qui rend impossible l'exercice de la rigueur scientifique?**

Il faut comprendre une chose: le caractère exceptionnel de cet événement ne peut permettre d'imaginer que les traumatismes qui s'ensuivent pourraient être surmontés avant au moins une génération. Toutes les commissions se réclamant de la vérité et la réconciliation ne sont que du "blabla". Pour autant, seul un travail de vérité permettra de faire face à ce traumatisme. Cela suppose, au minimum, que les nouvelles autorités renoncent à vouloir réécrire l'Histoire, à pratiquer une politique de culpabilisation d'une seule ethnie, et renoncent au totalitarisme politique qu'ils ont instauré depuis leur arrivée au pouvoir.

**Et comment faire cesser les passions rwandaises au niveau international?**

On ne peut pas les faire cesser. Trop d'intérêts sont encore en jeu autour de cette période pour permettre que des discours échappant aux logiques des camps soient considérés comme recevables.

**Cet ouvrage n'a-t-il pas justement pour objet de dépassionner le débat?**

Ce livre devra certainement être suivi de prises de parole de la part des Rwandais pour y arriver. Beaucoup souhaitent désormais fournir leurs éléments d'analyse, quinze ans après les faits, quand bien même ils auraient été impliqués personnellement.

## ANDRE GUICHAOUA PUBLIE SON ENQUETE SUR L'HISTOIRE DU RWANDA ENTRE 1990 ET 1994

Le sociologue et expert auprès du procureur du tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR), André Guichaoua, publie le 25 février 2010, « De la guerre au génocide, les politiques criminelles au Rwanda », un ouvrage de 600 pages augmenté de près de 2000 documents, accessibles sur un site internet créé à cet effet ([http:// www.rwandadelaguerraugenocide.fr](http://www.rwandadelaguerraugenocide.fr)).

Présent à Kigali, au titre de la coopération suisse, le 6 avril 1994, l'auteur s'appuie sur les milliers de témoignages entendus devant le TPIR et quinze années d'enquête conduites au Rwanda et ailleurs pour le procureur. L'ouvrage livre une histoire minutieuse du Rwanda de 1990 à 1994, et propose une vision claire des mécanismes de la guerre enclenchée en 1990 par les tutsis du FPR puis du génocide perpétré par les extrémistes hutus, à partir du 12 avril 1994, selon l'auteur.

Il s'oppose à une vision calquée sur la conception nazie du génocide des juifs, qui a conduit le parquet d'Arusha à de nombreux échecs. « Le génocide au quotidien fut le résultat de multiples décisions qui ne renvoyaient pas à chaque instant à un concepteur unique ou à un projet intemporel ».

### **Le génocide aurait pu être évité**

Entre le 6 et le 12 avril 1994, estime l'auteur, la tragédie rwandaise aurait pu être évitée. Les hommes de la Mission des Nations unies au Rwanda (Minuar) auraient eu la capacité d'intervenir s'ils avaient été épaulés par les forces envoyées pour évacuer les expatriés. Ensemble, ils auraient pu mettre un terme aux tueries ciblées perpétrées entre le 6 avril, jour de l'attentat contre le président Juvénal Habyarimana, et le 12 avril, jour où « le génocide devient une politique d'état ».

A la mort du président Habyarimana, « les officiers adoubés » par le clan présidentiel, dont les deux acteurs clés sont Agathe Kanziga – veuve de Juvénal Habyarimana - et son frère, Protais Zigiranyirazo, tentent un putsch. A leur tête figure Théoneste Bagosora, officier chargé de préserver l'héritage et d'empêcher que « le pouvoir échappe au clan présidentiel », l'Akazu. Sans succès. Un gouvernement intérimaire qui « était bien celui voulu par les composantes civiles et militaires de l'Akazu » est cependant formé dans les jardins de l'ambassade de France. Car pendant qu'une partie de la Garde présidentielle assassine les « démocrates », dont la première ministre Agathe Uwilingiyimana, d'autres membres de la Garde présidentielle escortent jusqu'à l'ambassade de France « les composantes 'les plus extrémistes' du gouvernement sortant ». Son ambassadeur, Jean-Michel Marlaud, cautionne l'installation du gouvernement intérimaire, tout en procédant à une sélection des candidats rwandais à l'évacuation.

Jusqu'au 12 avril, les massacres touchent la seule ville de Kigali. Ce jour là, « le temps fut comme suspendu, car le champ des possibles n'était pas encore refermé ». Mais le départ des derniers expatriés, la fuite du gouvernement intérimaire et les tentatives ratées de cessez-le-feu avec le Front patriotique rwandais ferment le champ. « Le mouvement rebelle issu de la diaspora tutsi n'est pas entré en guerre ni ne l'a conduite pour 'sauver les Tutsi', il s'est emparé par la force du pouvoir à Kigali, au prix de la vie de ses compatriotes » tandis qu'en face, « le noyau des personnalités qui avaient déclenché les assassinats et les massacres, et en premier lieu Bagosora, Ntabakuze, Mpiranya et Nzirorera, ne pouvait tolérer que la moindre ouverture politique prenne corps ». Ce 12 avril, « le génocide devient une politique d'état ».

## **L'attentat du 6 avril attribué au FPR**

Avec cet ouvrage très dense, l'auteur fait aussi le constat d'une justice tronquée par ses procureurs successifs, qui, à ce jour, est passée à côté de responsables clés : ni les membres du clan présidentiel, ni ceux du FPR n'ont répondu de leurs crimes. Les poursuites engagées contre Protais Zigyiranirazo se sont soldées par un acquittement, faute de preuves solides. Celles contre Agathe Kanziga sont inexistantes au TPIR. « Soit ni le Tribunal ni les juridictions nationales concernées (...) ne disposent d'éléments susceptibles de nourrir une accusation. Soit ils ne veulent pas poursuivre ces personnalités pour des raisons qui n'ont rien à voir avec la justice », estime l'auteur. Pour André Guichaoua, Kigali n'y a pas intérêt, car cela relancerait inévitablement la question de l'attentat, que l'auteur attribue au FPR.

Malgré l'ouverture d'une enquête sur les crimes du FPR, qui aurait commis de nombreux massacres lors de sa conquête du pouvoir, le TPIR, soumis aux pressions de Kigali, n'a engagé aucune poursuite. Victime d'une « solidarité conflictuelle » avec Kigali, le TPIR n'est pas parvenu à prendre ses distances face au « ressort » - actionné par « les chefs victorieux » du FPR - « de la culpabilité d'un monde qui avait détourné les yeux du génocide ». Pour André Guichaoua « la 'guerre de la mémoire' continuera donc, puisque le travail de vérité n'a pas été mené à terme par la seule instance qui avait le mandat et l'autorité pour juger les auteurs de tous les crimes commis au cours de ce conflit ».

André Guichaoua, De la guerre au génocide, les politiques criminelles au Rwanda, éditions La Découverte.

**SM/GF**

**© Agence Hirondelle**



<http://www.rue89.com/le-grand-entretien/2010/04/04/le-jour-ou-le-rwanda-a-basculé-le-recit-minutieux-de-guichaoua-145887>

## Le jour où le Rwanda a basculé : le récit minutieux de Guichaoua Par David Servenay | Rue89 | 04/04/2010 | 11H41

Comment faire avancer la connaissance sur le génocide rwandais ? Chaque année, début avril, la question revient. Parfois, les réponses progressent. Dans son pavé « Rwanda, de la guerre au génocide », André Guichaoua restitue les dynamiques sociales du printemps 1994. Avec quelques angles morts et de vraies lumières.

C'est un observateur engagé : début avril 1994, il était au Rwanda. Il a vu. Puis il a compté les amis, les collègues et les connaissances disparus dans les massacres. Seize ans et quelques dizaines de procès comme expert plus tard, il publie sa première synthèse générale sur les dynamiques sociales du génocide aux 800 000 morts.

Spécialiste du développement, l'universitaire est un africaniste qui connaît parfaitement la classe politique des Grands Lacs. Lorsqu'il évoque les premiers massacres, notamment ces jours (du 7 au 12 avril) qui ont vu le pays basculer dans la violence extrême, sa description est minutieuse.

### **Agathe Kanziga, l'épouse, décisive dans les premières heures**

Par exemple sur le rôle qu'Agathe Kanziga a pu jouer dans les assassinats ciblés d'opposants, dans les heures qui suivent la mort de son mari, le président rwandais Juvénal Habyarimana. Le 6 avril 1994, ce dernier meurt dans l'attaque contre son avion, avec son chef d'état-major. L'attentat qui marque le début du génocide contre les Tutsis et les Hutus modérés. (Voir la vidéo)

L'un des apports de son analyse réside dans le récit du jeu interne qui oppose les radicaux aux modérés :

- \* officiers du Nord contre officiers du Sud
- \* politiques du MRNDD (le parti présidentiel) contre opposants des

*Vidéo 1 (5'18)*

nouveaux partis

- \* militaires contre civils

Il en tire que la conclusion que le génocide n'était pas inéluctable.

### **Au cœur de la polémique, l'ambassadeur de France à Kigali**

Autre sujet de discorde : l'attitude des diplomates français pendant la crise.

Guichaoua raconte comment l'ambassadeur de France à Kigali, Jean-Michel Marlaud, transforme la délégation française en annexe du gouvernement génocidaire.



Les griefs sont lourds, nombreux et vécus. A commencer par le refus constant d'évacuer les personnels rwandais travaillant pour la diplomatie française. André Guichaoua est catégorique : l'ordre venait « du poste », pas du ministère. (Voir la vidéo)

### **VIDEO 2 (1'30)**

Au fil de cette longue exploration des ressorts de la politique rwandaise, le lecteur pourra regretter l'absence des militaires français.

## **L'impossible piste des financements du génocide**

Dans les traits lumineux qui éclairent cette analyse, celui sur le financement du génocide mériterait un ouvrage en soi. André Guichaoua, qui fut expert sur le procès belge d'Alphonse Higanro, ex-directeur général de la Société rwandaise des allumettes (Sorwal) a tenté de remonter la piste de l'argent.

A Kigali, il a tracé les détournements réalisés par une poignée d'hommes d'affaires. Jusqu'à ce que les autorités actuelles lui interdisent d'aller plus loin. Arguments invoqués :

- \* cela compromet la reconstruction du pays
- \* il est temps de tourner la page

André Guichaoua a aussi une vision plus réaliste du problème :

« Ces dossiers là de financement du génocide pouvaient aussi poser des problèmes aux gens du FPR [Front patriotique rwandais, parti au pouvoir après avoir chassé les génocidaires, ndlr] ou à des ralliés du FPR.

Valens Kajeguhakwa, devenu le financier du FPR, était un ancien du système Habyarimana. Pasteur Bizimungu, devenu président de la République, était un ancien responsable de la Bacar, cette banque où il y avait beaucoup de mouvements suspects. Donc, ils n'ont pas voulu que soient visés des gens que le FPR avait recyclé. »

Sans oublier la responsabilité des bailleurs de fonds internationaux :

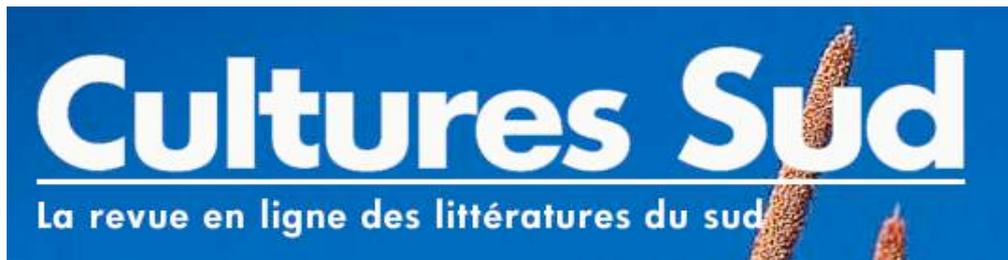
« Le deuxième élément est que les mouvements en question étaient pour la plupart des financements détournés des bailleurs de fonds internationaux.

GBK, le grand projet financé par la Banque mondiale, a été la vache à lait de la corruption du régime pendant des années et des années. Les bailleurs ne souhaitaient pas que l'on rentre dans ces dossiers. Même chose pour l'Union européenne. »

### **Vidéo 3 (7'37)**



Enfin, il faut saluer l'extraordinaire travail de documentation effectué à l'occasion de la sortie du livre, relayé par un site où des dizaines de documents d'archives sont librement accessibles.



**André Guichaoua, Rwanda : de la guerre au génocide : les politiques criminelles au Rwanda (1990-1994)**

**Rwanda, de la guerre au génocide, d'André Guichaoua**

09/06/2010

<http://www.culturessud.com/contenu.php?id=240>

Voici un ouvrage déconcertant à plus d'un titre. Par sa dimension : 600 pages d'un texte serré auxquelles sont adjointes plus de 4000 pages d'annexes consultables sur un site internet ([www.rwandadelaguerreaugenocide.fr](http://www.rwandadelaguerreaugenocide.fr)) ; par l'absence de discussions avec d'autres chercheurs ayant analysé des politiques génocidaires, absence expliquant qu'il n'y ait pas de bibliographie des nombreux travaux déjà publiés : les auteurs cités dans le texte ne le sont qu'à titre de témoins, ou lorsqu'ils relatent des témoignages ; enfin, par l'insertion systématique de documents d'origine très diverse : citations d'ouvrages publiés par des auteurs, rwandais et non rwandais, apportant des observations précises, mais aussi nombreuses notes personnelles reproduisant des fragments d'entretiens menés avec des acteurs rwandais, citations intégrales de communiqués émanant des autorités, de pages d'agendas ayant appartenu à des membres du GIR (Gouvernement intérimaire rwandais, institué le 8 avril 1994), extraits d'auditions de témoins (notamment des rescapés) entendus par le TPIR (Tribunal pénal international pour le Rwanda), de dépositions de personnes inculpées, d'actes d'accusation établis par le Procureur, de jugements prononcés par le Tribunal, et reprise d'auditions entendues sur d'autres scènes d'enquêtes, telle l'Enquête sur la tragédie Rwandaise menée en 1998 par l'Assemblée Nationale française, tels les procès intentés en Belgique à des Rwandais inculpés de participation au génocide, etc.

L'enquête d'André Guichaoua sur le génocide des Rwandais tutsis s'appuie sur une érudition aussi vaste que maîtrisée, si bien qu'il réussit à la faire partager à son lecteur ou, plus exactement, à lui montrer, pièces en main, comment son récit est validé par l'entrecroisement de citations émanant de plusieurs sources. Une longue fréquentation de la région des Grands lacs explique l'étendue des connaissances de l'auteur. Depuis les années 1980, il mena des recherches au Rwanda et au Burundi consacrées aux sociétés paysannes de ces deux pays (dont 90% de la population est rurale), à leurs politiques de développement et aux tragédies politiques qu'ils connurent durant les années 1990. Puis, lorsque fut créé le TPIR, il travailla à de nombreux rapports d'expertise pour le Bureau du Procureur ce qui lui permit d'enquêter au Rwanda, tant dans les archives institutionnelles que privées et de rencontrer de nombreux témoins.

André Guichaoua était au Rwanda depuis le 2 avril lorsque, le mercredi 6 avril 1994 à 20 heures trente, un missile abattit l'avion du Président Habyarimana au cours de son atterrissage

à Kigali. Dans la capitale et dans certaines localités, des massacres visant la population tutsie et des opposants hutus à une politique extrémiste commencèrent durant la nuit. La Première Ministre, Agathe Uwilingiyimana, fut assassinée. Ses cinq enfants, qui avaient été cachés, furent récupérés et conduits, le 7 avril, par un officier de la MINUAR (Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda), à l'Hôtel des Mille Collines, où vinrent se réfugier des Rwandais craignant pour leur vie. L'auteur logeait dans cet hôtel. Ainsi que d'autres ressortissants étrangers et les enfants de la Première Ministre, ils furent évacués le matin du 11 avril et convoyés jusqu'à l'aéroport. La relation détaillée de ces journées à l'Hôtel des Mille Collines constitue le témoignage personnel de l'auteur (p. 355-376). Son terrible réalisme laisse pressentir combien fut catastrophique la décision prise par les gouvernements français et belges ainsi que par les Nations Unies de quitter au plus vite le Rwanda sans tenter quoi que ce soit pour dissuader certaines autorités de continuer à s'engager dans la voie des massacres.

Les six premiers chapitres consistent en une analyse sociologique et historique du régime dominé par le Président Habyarimana : une organisation clientéliste fondée sur des réseaux territorialisés, redistribuant des provendes non sans privilégier de plus en plus au cours des années les proches du clan présidentiel. Cet édifice connut ses premières tensions puis craquements avec l'introduction « forcée » du multipartisme, l'attaque menée par le FPR (Front patriotique rwandais, organisation politico-militaire conduite par des exilés Tutsis) le 1er octobre 1990, les négociations d'Arusha (les accords de paix furent signés le 4 août 1993) contraignant l'ancien parti unique à partager le pouvoir avec l'opposition dont faisait officiellement partie le FPR. Le lecteur lira dans ces chapitres une analyse des positions tenues par différents acteurs politiques et militaires, positions de plus en plus extrémistes pour certains tandis que, de son côté, le FPR se préparait à reprendre une guerre qui le conduirait à la victoire totale.

Selon l'auteur, l'attentat du 6 avril 1994 fut commandité par le FPR. Mais si des massacres s'ensuivirent peu après, il ne fut pas « la cause » du génocide tutsi. Contrairement à la thèse d'une « planification » du génocide antérieure à l'attentat dans ce cas attribué à des extrémistes hutus, l'auteur montre qu'un petit groupe de militaires et de politiciens réussit à s'emparer du pouvoir, à former un gouvernement intérimaire contrôlé par lui, et à faire du génocide une stratégie étatique qu'il imposa rapidement à partir du 12 avril. Comment réussirent-ils à faire triompher leur projet génocidaire ? C'est à partir du chapitre 7, l'objet de l'enquête conduite par André Guichaoua. Elle n'est pas résumable. Il faut la lire car l'auteur restitue de façon saisissante et minutieuse comment un génocide, qui n'avait rien d'inéluctable, a pu être perpétré en quelques semaines.

**Véronique Bonnet**

# Grandslacs.Infos



16 mai 2010

<http://www.grandslacs.info/>

## « Des rapports britanniques viennent souvent aider la diplomatie rwandaise »

ENTRETIEN AVEC **ANDRE GUICHAOUA** Expert reconnu du Rwanda, André **Guichaoua**, professeur à Paris I, était au pays des mille collines. De la somme de documents qu'il a pu consulter, André **Guichaoua** a tiré un livre, Rwanda, de la guerre au génocide. ...

Article - [Jean-Bernard Gervais](#) - 16/05/2010 - 13:58

### **Pourquoi avoir attendu autant de temps avant de publier cet ouvrage ?**

J'ai déjà publié plusieurs ouvrages sur le Rwanda, le Burundi et la région des Grands lacs avant celui-ci, consacrés à des thèmes d'actualité. Ce dernier livre est la synthèse d'une dizaine d'années de terrains et d'enquêtes. L'éclairage est donc différent de celui des autres ouvrages et il bénéficie de l'apport d'éléments tout à fait récents comme les témoignages de certains accusés rwandais détenus au TPIR. Ce qui nous donne la possibilité de reconstituer, par exemple, les agendas des acteurs clés de la crise rwandaise.

### **Quels sont les documents que vous avez exploités pour rédiger votre ouvrage ?**

Parmi les plus importants, il y a les ordres du jour des gouvernements. Pour moi ça a été une grande surprise ! J'avais entrepris maintes démarches, en me rendant même au Kivu sur les sites des anciens camps de réfugiés, sans rien avoir découvert. En deux, trois ans, en travaillant sur les agendas et notes diverses des membres du gouvernement intérimaires, j'ai pu reconstituer les ordres du jour, si ce n'est les procès verbaux, des conseils gouvernementaux. C'est tout à fait inédit ! Il y en a 300 ou 400 pages sur le site. Nous n'avions jamais eu une documentation de ce type sur le gouvernement intérimaire, et bizarrement cela n'a jamais gêné le bureau du procureur pour poursuivre les accusés sans disposer de tels éléments !

Deuxième document inédit : j'ai récupéré il y a quelques années les procès verbaux du comité militaire de crise, qui s'est constitué dans la nuit du 6 avril, et s'est dissous le 8 avril, au moment de la constitution du gouvernement intérimaire. Il y a là des informations tout à fait intéressantes pour la compréhension de ces trois premiers jours.

**Dans la première partie de votre ouvrage, vous dressez un large panorama de la scène politique rwandaise. Nous avons l'impression que ni le FPR ni le MRND n'étaient prêts à appliquer les accords d'Arusha...**

Le processus ayant conduit aux accords d'Arusha n'a véritablement démarré qu'en mai, juin 1992. je ne pense pas que l'on puisse dire que le schéma de blocage était définitivement acquis à cette date. A la signature des accords, à la mi-93, chacun savait que ces accords entérinaient un rapport de force très défavorable pour la mouvance présidentielle. Leur mise en pratique supposait beaucoup de vertus de la part des différents signataires et très vite de nombreux problèmes sont apparus quasi insurmontables. Un exemple : dans le contexte de tension du mois d'octobre 1993, on pouvait difficilement imaginer par exemple que des ministres FPR pourraient se déplacer dans toutes les préfectures du pays, alors

même que les ministres MRND rencontraient des difficultés lorsqu'il leur fallait traverser la préfecture de Gitarama pour se rendre à Kibuye ! Autre exemple : la modalité des élections. On peut, là, peut-être faire un rapprochement avec 1992, lorsque s'est posée, pour la première fois, la question des élections avec l'avènement du multipartisme. A cette époque, aucun des partis en présence n'a voulu aller jusqu'au bout du processus. Car personne ne pouvait trouver une solution satisfaisante au problème de la représentativité des différents partis, d'une part, mais aussi des minorités, en particulier à la minorité tutsi. Après la signature des accords d'Arusha, ces mêmes problèmes, non réglés, ont de nouveau surgi, sans qu'aucune nouvelle solution n'apparaisse.

**Vous produisez une analyse assez fine de la composition sociologique du FPR, en démontrant que, dès l'origine, de graves dissensions se sont fait jour entre les différentes tendances...**

Deux ou trois ans après la prise de pouvoir du FPR, les Rwandais disaient qu'il n'y avait plus deux ethnies, mais plutôt quatre ou cinq ! Au sein du pouvoir, rentraient en compétition les communautés réfugiées, fortes de leurs avantages comparés. Il est clair que l'avantage militaire revenait à la composante « ougandaise », suivie tout de suite après par les « Burundais » qui possédait un certain poids financier et qui étaient proches du pouvoir burundais. Ensuite venait la composante « zaïroise », très souvent marginalisée mais non négligeable en termes d'effectifs. Et les rescapés. Tout cela a donné lieu à des jeux d'alliance complexes. Il ne faut pas non plus négliger ce que certains ont appelé le FPR "Power" (Seth Sendashonga, Pasteur Bizimungu, ou Alexis Kanyarwegwe...), les Hutus de l'intérieur, leaders du FPR issus de l'ancien MRND, qui étaient les seules personnalités politiques à pouvoir être élues sur un processus majoritaire... Il y a aussi une dernière composante qui est le "FPR civil", à savoir les intellectuels de la diaspora, diplômés, exerçant dans des universités, ou dans des organismes internationaux, mais qui n'avaient aucun antécédent militaire. Ce "FPR civil" est toujours fortement représenté à l'intérieur, et a toujours connu des difficultés de cohabitation avec les militaires aux mœurs plus frustes...

**De nombreux ouvrages ou articles actuellement publiés accréditent la thèse de la participation de la France au génocide. On ne retrouve rien, dans votre ouvrage, sur le rôle joué par la France dans le génocide. Pourquoi ?**

Ca ne relève pas d'une volonté stratégique. L'ouvrage était déjà suffisamment conséquent. D'ailleurs, il a fallu encore réduire pour parvenir au format actuel qui reste imposant ! Je n'imaginai pas avoir la place pour traiter de ce volet avec le sérieux et la rigueur que je voulais donner à cet ouvrage. Deuxième élément : j'estime que l'on ne peut pas dissocier l'intervention française des interventions étrangères. On le voit, là, dans l'important chapitre sur l'Ambassade de France au Rwanda. On voit bien que la question centrale est : pourquoi n'est-on pas intervenu ? Je ne peux répondre à cette question, puisqu'il me manque des éléments d'informations quant aux positions belge, américaine, etc. Pourquoi y a-t-il eu cette décision du conseil de sécurité et des acteurs sur place de ne pas intervenir ? Faute de pouvoir traiter avec rigueur ce volet, j'ai préféré le renvoyer à des travaux ultérieurs, ou laisser à d'autres le soin de le faire. Dernier élément : nous ne sommes toujours pas en mesure de déterminer aujourd'hui quelle fut à l'époque la stratégie militaire du FPR et de ses soutiens. La puissante offensive du FPR dès ses débuts, contre une armée rwandaise très peu équipée, traduit des approvisionnements réguliers et massifs, des constitutions de stocks à l'intérieur du pays, toute une stratégie qui n'a pas fait l'objet d'analyse... Dans cet ouvrage, ce qui m'intéressait avant tout, c'est la guerre des Rwandais. Cet ouvrage s'adresse avant tout aux Rwandais.

**Revenons-en aux Rwandais, et à ce que l'on a qualifié d'élément déclencheur du génocide, à savoir l'assassinat d'Habyarimana. Vous défendez la thèse selon laquelle le FPR est à l'origine de cet attentat. Or, un rapport rwandais récent, le rapport Mutsinzi, incrimine quant à lui les éléments extrémistes du Hutu power, rapport de balistique à l'appui. Qu'en pensez-vous ?**

Le rapport Mutsinzi est bien tardif. Je propose dans mon ouvrage une genèse des positions de responsables du FPR vis-à-vis de ce dossier. Les premiers mois, ou les deux premières années, cet

attentat était parfaitement assumé par plusieurs de ses responsables, puis il a été nié. Très récemment, le FPR est passé à une volonté de contester toute autre thèse. Je remarque aussi que ce rapport qui devait sortir en même temps que celui du juge Bruguière, en 2006, n'est finalement sorti qu'après que la partie rwandaise ait pu avoir accès, grâce à une opération politico-judiciaire sulfureuse (l'arrestation de Rose Kabuye, NDLR) aux données du rapport Bruguière, pour publier son rapport « sur mesure ».

Second argument : c'est un rapport de témoignages qui cherche à neutraliser d'autres témoignages. La question est la suivante : quelle fiabilité peut-on apporter à ces témoignages ? Le rapport Mutsinzi dit s'appuyer sur des données exhaustives du TPIR. Je pourrais vous citer au moins une dizaine de documents provenant des archives du TPIR qui développent une thèse totalement opposée à celle du rapport Mutsinzi, par exemple sur la base des rapports de l'auditorat militaire belge, que la commission Mutsinzi s'est bien gardé d'utiliser. Quant au rapport balistique, il repose sur l'interprétation de témoignages qui cherchent à corroborer la thèse d'un tir à partir du camp de Kanombe. En lisant en profondeur ce rapport de balistique, on se rend compte que les auteurs ne poussent pas très loin le niveau de scientificité de leur argumentation. Ces différents éléments en l'état n'infirmement pas la thèse initiale. Il est aussi un peu surprenant quand on connaît ce qu'il en était du camp de Kanombe, où résidaient des dizaines de membres des familles de militaires, de découvrir seize ans plus tard des témoins qui auraient peut-être vu ou entendu ce tir, alors que sur le moment, personne n'en n'a jamais entendu parler. Je remarque enfin avec un peu d'ironie que des rapports britanniques (le rapport de balistique a été réalisé par des experts britanniques, NDLR) viennent souvent aider la diplomatie rwandaise. On en a eu un dernier exemple lors des élections de 2008 quand le rapporteur britannique (de l'UE chargé du suivi des élections législatives rwandaises, NDLR) a modifié les résultats des élections d'une vingtaine de points, alors, bon, voilà... J'en resterai là quant à la fiabilité de ces éléments. Tant qu'il n'y aura pas eu d'enquête indépendante sérieuse, il sera bien difficile d'avancer sur ce dossier.

**Venons en à la thèse essentielle de votre livre, à savoir que les trois premiers jours qui ont suivi l'attentat contre l'avion d'Habyarimana étaient des massacres, avant que la décision ne soit prise, le 12 avril, d'accomplir le génocide. Ce génocide n'était donc pas inéluctable et préparé de longue date ?**

Rien n'est inéluctable, il faut que les acteurs le décident. A l'examen des documents l'on constate qu'il y a bien eu des décisions qui ont été prises, notamment le 9 au soir et le 12 avril, qui nous font basculer des massacres de masse à un projet de génocide que le gouvernement intérimaire mettra en œuvre en tant que politique d'Etat. Ces éléments-là, il est parfaitement possible de les dater, d'y accoler des noms, et de considérer les moyens utilisés pour parvenir à leurs fins.

**Pour vous, il n'y a pas eu de planification de longue date du génocide...**

Les forces qui étaient susceptibles de s'engager dans le génocide étaient bien présentes. De là à dire que le projet génocidaire était planifié, que le génocide était l'aboutissement d'un projet préécrit, cela ne me semble pas fondé. Ce que toutes les chambres du TPIR qui ont eu à statuer sur le complot ou l'entente en vue de déclencher le génocide ont confirmé. Je pense l'avoir démontré au fil des chapitres.

**Vous parlez ensuite d'instrumentalisation de la justice et du TPIR...**

Ce que j'ai dit sur le TPIR me semble très nuancé. Nous sommes à l'adolescence d'une justice internationale. Les mésaventures du TPIR ne sont pas inédites : justice de vainqueur, difficulté à établir des preuves précises, caractère aléatoire des arrestations, procédures longues, coûteuses, etc. Tout cela relève de la genèse d'une justice internationale. Mais l'on peut aussi considérer qu'un premier travail de documentation, d'arrestations et de condamnations a été effectué.

**Votre ouvrage, c'est aussi une prolongation sur le site Internet. Quels sont les documents exclusifs que vous publiez sur ce site ?**

La totalité des documents représente quelque 4200 pages, qui peuvent être lues indépendamment de l'ouvrage. D'ailleurs les lecteurs du site ne sont pas tous, loin s'en faut, des lecteurs de l'ouvrage. Parmi les documents exclusifs, je reviens sur les cartes d'identité sans mention ethnique. Ce dossier a été longuement débattu lors de la mission parlementaire française de 1998 et n'a débouché sur rien. Sur le site nous pouvons trouver tous les documents relatifs à ces cartes, en particulier qu'elles avaient été imprimées, et devaient être distribuées incessamment. C'est un dossier parmi d'autres.

**Que pensez-vous de la réconciliation en cours entre la France et le Rwanda, et ne craignez-vous pas que cette réconciliation vienne oblitérer la vérité historique ?**

Il était très important que cette visite se fasse. Le fait que M. Sarkozy se soit rendu à Kigali pour reconnaître que des erreurs avaient été commises est extrêmement important. Maintenant, il faut savoir de quoi se nourrira cette "réconciliation". Et au vu des antécédents, on peut imaginer que non seulement la vérité, mais aussi la justice n'y trouvent pas forcément leur compte... Mais n'anticipons pas. Nous verrons ce qu'il adviendra.

## Rwanda : la marche au génocide

par Claudine Vidal [29-09-2010]

<http://www.laviedesidees.fr/Rwanda-la-marche-au-genocide.html>

Domaine(s) : International | Histoire

Mots-clés : Afrique | génocide

Comment, le 7 avril 1994, une faction a-t-elle décidé et engagé le génocide tutsi ? Le livre d'André Guichaoua enquête sur les stratégies étatiques génocidaires mises en œuvre par un gouvernement extrémiste après qu'il eut éliminé les autorités légitimes.

**Recensé : André Guichaoua, Rwanda, de la guerre au génocide. Les politiques criminelles au Rwanda (1990-1994), Paris, La Découverte, 2010, 622 p., 29 €.**

L'ouvrage qu'André Guichaoua consacre au génocide tutsi, perpétré en 1994, est l'aboutissement de quinze années d'enquêtes, menées notamment au Rwanda dans le cadre du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR). Le principal mérite de cette somme est d'avoir établi comment le génocide a été décidé et organisé, en quelques jours, par une faction d'autorités politiques et militaires qui s'était emparée du pouvoir.

### Contre-enquête sur le génocide

Le mercredi 6 avril 1994 à 20h25, l'avion du président rwandais Habyarimana est abattu par un missile sol-air au moment où il va atterrir à Kigali. Dès le 8 avril, des éléments extrémistes de différents partis forment un gouvernement intérimaire, après qu'ont été éliminées les personnalités du gouvernement et les autorités favorables à un accord avec le Front patriotique rwandais (FPR) [1]. Le 7 avril, des massacres de civils tutsis débutent à Kigali et dans les deux préfectures situées au nord du Rwanda. Ils sont commis par des miliciens et des soldats obéissant à des autorités militaires et des autorités territoriales pour qui ces tueries vengent le président Habyarimana (originaire de l'une de ces préfectures) et constituent un avertissement : les Tutsis paieront de leur vie les avancées du FPR. À cette même date et durant quelques jours, de tels massacres organisés n'ont pas lieu dans les autres préfectures. Vers la mi-avril, les officiers opposés à cette politique ayant été neutralisés, le gouvernement intérimaire engage une stratégie de génocide, réussit à la mettre en œuvre dans tout le pays et la mène d'avril à juillet 1994.

Sept chapitres de l'ouvrage (7 à 13) relatent comment, après l'attentat, le gouvernement intérimaire a voulu et organisé le génocide. Un tel récit s'insère dans une controverse qui dure encore : il contredit en effet une version influente de l'histoire des origines du génocide. La thèse officielle, présentée par le FPR comme l'unique vérité, est que les autorités rwandaises, d'origine hutue, auraient prémédité le génocide depuis 1959 ; il en donne pour preuve les exactions et les pogromes subis par la minorité tutsie depuis cette date, crimes qui auraient intentionnellement préparé la « solution finale ». Ces violences ont bien eu lieu. De plus, la République rwandaise, née de l'indépendance, n'a pas reconnu aux Tutsis les mêmes droits qu'aux autres citoyens. Ils en ont même été privés à bien des égards : les centaines de milliers de réfugiés tutsis vivant à l'extérieur du Rwanda ont été, durant des décennies,

exclus de la nationalité rwandaise. Quant à ceux qui continuaient à vivre au Rwanda, soumis à de multiples pratiques discriminatoires, ils formaient un groupe séparé des autres, déclassé, « racialisé » par l'idéologie ethniste du pouvoir.

De son côté, sans remonter jusqu'aux troubles de l'indépendance, le procureur du TPIR a soutenu la thèse d'une planification du génocide, planification qui aurait été antérieure à l'attentat du 6 avril 1994. Le procureur tenait pour preuve de la conspiration un ensemble d'éléments préexistants à l'attentat – éléments effectivement déterminants dans la perpétration du génocide, dont entre autres la création, en juillet 1993, de la Radio télévision libre des mille collines (RTL) dont les violentes diatribes ethnistes devinrent, en avril 1994, d'incessants appels au meurtre ; l'organisation de milices partisans, armées et entraînées par des militaires dès la fin de l'année 1993 et qui tuèrent tout au long du génocide ; un programme d'« autodéfense civile » dont l'encadrement fut restructuré en mai 1994 afin de renforcer la politique des massacres. Il y eut aussi un rapport secret de décembre 1991, émanant d'une commission militaire formée sur ordre du président Habyarimana et définissant l'« ENI » [l'ennemi] comme « le Tutsi de l'intérieur ou de l'extérieur extrémiste et nostalgique du pouvoir ». Des incitations publiques à la haine ethnique furent également proférées par des personnalités politiques et des autorités locales et des massacres localisés de populations tutsies eurent lieu.

On comprend que la perpétration du génocide tutsi, à partir d'avril 1994, ait suscité une lecture rétrospective d'un ensemble d'éléments qui, sans conteste, comportait des attitudes et des discours explicitement génocidaires ainsi que des pratiques meurtrières à l'encontre des Tutsis. Cependant, à l'occasion de différents procès concernant des autorités politiques et militaires, les juges du TPIR n'ont pas admis la thèse du procureur, c'est-à-dire l'existence d'une entente en vue de commettre un génocide qui aurait été nouée avant le 7 avril 1994 entre les accusés eux-mêmes et en lien avec d'autres personnalités [2]. Ce jugement a été âprement contesté par les représentants de divers collectifs, selon lesquels la « planification » du génocide avait été conçue dans les hautes sphères de l'État rwandais depuis octobre 1990, au lendemain de l'attaque conduite par le FPR. Il a même été stigmatisé comme « négationniste ».

Cette qualification risque fort d'être appliquée au récit construit par André Guichaoua. À l'encontre d'une telle accusation, il me semble que ne va pas de soi une écriture de l'histoire qui assimile à une planification des discours et des actes meurtriers visant une catégorie de la population. C'est envisager comme inéluctable un processus qui aurait, en fait, pu être bloqué. Nous retrouvons là un programme ancien de l'historiographie du génocide juif : établir qu'il y a une différence de nature entre les discriminations, les exactions d'abord appliquées aux Juifs, et la politique systématique d'extermination. Ainsi, les historiens actuels ne considèrent plus que le sort du monde juif européen s'est trouvé scellé en 1933, lorsque fut rédigée la première définition du « non aryen ». Nous opérons cette analogie pour mieux faire comprendre ce que signifie la controverse suscitée par la question de la planification du génocide tutsi, de son origine, de ses initiateurs. En effet, de façon comparable, même si des actes et des discours génocidaires ont visé les Tutsis dès 1959, et de façon plus intense à partir de 1990, le lancement et la perpétration du génocide n'ont été possibles qu'après le 6 avril 1994, lorsque le gouvernement intérimaire eut les mains libres, après avoir éliminé les autorités légitimes.

### **La charge de la preuve**

La restitution de ce qui s'est passé à Kigali la nuit du 6 avril et les jours suivants entre les divers protagonistes rwandais et non rwandais, est cruciale. C'est pourquoi André Guichaoua multiplie les éléments de preuve permettant d'établir la composition des réunions successives et les objectifs explicites ou secrets des uns et des autres, et de retracer les parcours meurtriers dans la capitale. Les sources ne manquent pas et ont des origines multiples : sources judiciaires, les plus importantes provenant du TPIR (auditions de témoins, notamment de survivants, dépositions de personnes inculpées, actes d'accusation établis par le procureur et jugements prononcés par le Tribunal), d'autres provenant de procès intentés, au nom de la compétence universelle en Belgique et au Canada, contre des Rwandais accusés de génocide ; sources produites sur d'autres scènes d'investigation, telles les enquêtes parlementaires menées en 1998 par le Sénat belge puis par l'Assemblée nationale française ;

sources constituées par l'auteur lui-même qui a mené de nombreux entretiens avec des acteurs rwandais (acteurs libres, mais aussi acteurs emprisonnés) et dont il reproduit partiellement témoignages et analyses.

Le témoignage oral et, en particulier, le témoignage dans une arène judiciaire forment une part importante de la documentation. Il reste qu'une reconstitution qui s'appuierait exclusivement sur ce corpus ne serait pas convaincante. À cet égard, la pratique de production et d'utilisation des attestations personnelles concernant le Rwanda est justiciable des travaux menés par Renaud Dulong [3]. En effet, les déclarations de témoins prennent, à elles seules, valeur de preuve définitive dans les publications émanant d'instances gouvernementales rwandaises ou d'organisations militantes, sans que toutefois soient connues, restituées et examinées les conditions de recueil de ces témoignages, qui ne sont pas non plus confrontés à des versions divergentes. André Guichaoua montre que des documents écrits sont accessibles et que les témoignages doivent être croisés avec ces archives : communiqués, discours, agendas, documents institutionnels et privés, correspondances, etc. Ainsi, dans l'annexe 97, l'auteur retrace, jour par jour, les activités du gouvernement intérimaire et de ses membres en indiquant et publiant les documents servant à cette reconstitution [4].

André Guichaoua insère systématiquement dans son texte de longs extraits de ses sources, afin d'amener le lecteur au plus près de l'analyse du processus qui a conduit à la décision et à l'exécution du génocide : « Dans ce qui se passa à partir du 6 avril au soir, on peut observer et étudier une stratégie criminelle en acte, où des décisions, des événements (et notamment les assassinats de personnalités politiques) vinrent chaque jour conforter les issues les plus radicales voulues par les plus extrémistes à l'heure de la « guerre ultime » » (p. 451).

### **Contextualiser la prise de décision**

La perpétration du génocide est fréquemment attribuée à une détermination unique, tels la haine ethnique, la fureur populaire, ou bien encore les méfaits du colonialisme, du catholicisme missionnaire, des puissances étrangères, ou enfin l'attaque du FPR en 1990. D'autres récits l'attribuent à une causalité événementielle, l'attentat du 6 avril 1994. L'apport de cet ouvrage est d'enquêter sur les prises de décisions criminelles de quelques-uns et de les situer dans un contexte – contexte auquel ces décideurs ont adapté leur stratégie – dont sont décrites et la complexité et la rapide évolution. Sans pouvoir détailler, on peut mentionner la quasi immédiate démission des puissances étrangères, renonçant à tenter d'interrompre la spirale de la violence.

Il y eut également, des deux parties en conflit, le refus de toute négociation et, en conséquence, l'engagement dans une guerre qualifiée de « dernière » par chacun des belligérants. Il y eut enfin la capacité du gouvernement intérimaire de mobiliser les ressources de l'État, principalement celles de l'administration territoriale, dans tous ses niveaux hiérarchiques, en procédant aux épurations et aux assassinats de ceux qui n'acceptaient pas le programme génocidaire, en suscitant localement des massacres qui conféraient du pouvoir à ceux qui s'en emparaient. Ces consolidations et remodelages de l'encadrement territorial, par les autorités intérimaires, dont André Guichaoua retrace méticuleusement les interventions à partir du 12 avril, expliquent la rapide dissémination des tueries : le plus grand nombre de victimes fut assassiné au cours des six premières semaines consécutives au 7 avril.

Si les logiques immédiates de la politique étatique du génocide sont restituées de façon convaincante dans le temps court des quelques semaines (cent jours) où elle fut mise en œuvre, il reste à les situer par rapport à des enjeux antérieurs toujours déterminants. Les six premiers chapitres de l'ouvrage analysent, selon la même méthode d'exposition détaillée, les tensions et les conflits propres à la sphère politico-militaire des années 1973-1994. André Guichaoua connaît ce contexte pour y avoir enquêté pendant une quinzaine d'années, avant même 1994. C'est ainsi qu'il a constitué un réseau d'interlocuteurs avec lesquels il a dialogué sur l'évolution des enjeux politiques propres à la société rwandaise de cette époque. Ces chapitres détaillent comment la guerre d'octobre 1990 a justifié, pour le clan présidentiel et ses alliés, la radicalisation de sa politique d'appropriation du pouvoir, tandis que

d'autres partis recherchaient les moyens de libéraliser l'espace politique. Ils analysent aussi comment la stratégie du FPR, fondamentalement une stratégie de prise du pouvoir, a été le prétexte des extrémistes pro-hutus pour former une coalition idéologique. Après l'attentat du 6 avril, lorsqu'il devint clair que le FPR gagnerait la guerre, l'idée que les Tutsis de l'intérieur puissent bénéficier de sa victoire leur fut intolérable : « L'entretien de la frénésie génocidaire devint une finalité en soi » (p. 589).

### **Logique accusatoire et recherche universitaire**

L'accusation de négationnisme, déjà lancée contre l'ouvrage d'André Guichaoua, prend appui sur un seul argument : l'auteur ne considère pas que la planification du génocide remonte au moins à 1990. Ce type d'argument, de logique accusatoire, surdéterminé par la scène judiciaire du TPIR et autres lieux de procès, a ses partisans et ses enjeux politiques. Mais, du point de vue de la recherche historique, il ne me semble pas pertinent. Il me semble même qu'un parti pris immunologique doit être adopté par rapport à ce genre de discours et le livre d'André Guichaoua y aide.

Le terrain d'étude de cet ouvrage est clairement délimité : il s'en tient aux conflits entre les milieux de notables qui composaient le système politique rwandais, aux décisions prises par certains de leurs représentants, et aux conséquences de ces décisions. D'autres recherches, publiées ou en cours, attestent elles aussi, contre les attitudes purement polémiques voire l'ignorance tout court, la possibilité de controverses prenant appui sur une grande diversité d'enquêtes et sur des savoirs vérifiables. Ces travaux portent en particulier sur l'une des caractéristiques de ce génocide : la rapidité des massacres. Une rapidité qui n'aurait pas été possible avec la seule intervention des milices et des militaires. Il a fallu que des individus qui n'appartenaient pas aux mouvances extrémistes et n'avaient jamais été entraînés, physiquement et mentalement, à des pratiques de violence extrême participent, en nombre, aux tueries. La question de leur mobilisation est capitale, non moins que celle des résistances aux injonctions de massacre. Sur ce point précis également, la recherche universitaire doit affronter les visions manichéennes que certains médias et publicistes imposent dans le débat public.

**par Claudine Vidal [29-09-2010]**

## Rwanda: The Steps to Genocide

by [Claudine Vidal](#) [16-03-2011]

Domaine : [International](#) Domaine : [History](#)  
Tags : [Africa](#) | [genocide](#)

How did it come about that by 7 April 1994 a political faction had decided on and initiated the Tutsi genocide? André Guichaoua's book investigates the Rwandan state's genocide strategy, which was carried out by an extremist government after it had eliminated the legitimate authorities.

Reviewed : André Guichaoua, *Rwanda, de la guerre au génocide. Les politiques criminelles au Rwanda (1990-1994)*, Paris, La Découverte, 2010, 622 p., 29 €.

André Guichaoua's book on the Tutsi genocide that was perpetrated in 1994 is the culmination of fifteen years of investigations, in particular those conducted in Rwanda in connection with the International Criminal Tribunal for Rwanda (ICTR). The survey is valuable mainly because it establishes how, in a matter of days, the genocide was decided on and organized by a faction of political and military authorities who had seized power.

### A counter-investigation into the genocide

At 8:25pm on 6 April 1994, the plane carrying Rwandan President Habyarimana was shot down by a surface-to-air missile when it was about to land in Kigali. On 8 April, extremist elements of various parties formed an interim government, after they had eliminated important members of the government and authorities who favoured coming to terms with the Rwandan Patriotic Front (RPF). [1] On 7 April, massacres of Tutsi civilians began in Kigali and in the two prefectures in northern Rwanda. They were committed by militiamen and soldiers obeying the military and territorial authorities for whom these killings both avenged President Habyarimana (a native of one of those prefectures) and served as a warning that the Tutsis would pay with their lives for the advances of the RPF. At that moment and for some days afterwards, no such organized massacres occurred in the other prefectures. Toward mid-April, the officers opposed to this policy having been neutralized, the interim government initiated a genocide strategy, managed to put it into effect in the whole country, and pursued it from April to July 1994.

Seven chapters of the book (seven to thirteen) recount how, after the attack of 6 April, the interim government sought and organized the genocide. This narrative slots into an on-going controversy; indeed, it contradicts an influential version of the history of the origins of the genocide. The official view, presented by the RPF as the only true one, is that the Rwandan authorities, Hutus in origin, had premeditated the genocide since 1959. As proof of this, they cite the abuses and pogroms suffered by the Tutsi minority since then, crimes which had intentionally prepared the way for the "final solution". This violence certainly did occur. Moreover, the Rwandan Republic, born out of independence, did not recognize the same rights for Tutsis as for other citizens. In fact, they were deprived of rights in many respects. For decades, hundreds of thousands of Tutsis living outside Rwanda had been excluded from Rwandan nationality. As for those who continued to live in Rwanda, subject to much discrimination, they constituted a group separated from the others, downgraded, "racialized" by the ethnocentric ideology of the ruling powers.

For his part, without going back as far as the troubles of independence, the ICTR Prosecutor supported the contention that the genocide had been planned, and that the planning had taken place before the attack of 6 April 1994. He accepted as proof of the conspiracy a set of facts predating the attack – facts that were indeed influential in the preparation of genocide; among others: the creation in July 1993 of the Rwandan radio station RTLM (Thousand Hills Free Radio-Television), whose violent ethnocentric diatribes became in April 1994 constant calls to murder; the organization of partisan militias, armed and trained by the military since the end of 1993, which would go on to kill throughout the period of genocide; and a program of "civil self-defence" that

was restructured in 1994 with a view to strengthening the massacre policy. There was also a secret report in December 1991, emanating from a military commission established on President Habyarimana's orders, which defined the "ENY" (the enemy) as "extremist Tutsis inside or outside the country who are nostalgic for power". Public incitements to ethnic hate were also uttered by local political figures and authorities, and some local massacres of Tutsis did occur.

We can understand that the perpetration of the Tutsi genocide, starting in April 1994, has encouraged a retrospective reading of a set of facts that undoubtedly did include attitudes and speeches that were explicitly genocidal, as well as murderous practices against the Tutsis. However, in the various trials of political and military authorities, the ICTR judges have not accepted the Prosecutor's contention that there existed an understanding about committing genocide that was established before 7 April 1994 among the defendants themselves and with other figures. [2] This judgement has been bitterly contested by representatives of various groups according to whom the "planning" of the genocide had been conceived in the upper echelons of the Rwandan state ever since the October 1990 attack carried out by the RPF. The judgement has even been stigmatized as "denialist".

It is very likely that this label will be applied to the narrative constructed by Professor Guichaoua. Against such an accusation, it seems to me that a historical account that treats speeches and murderous acts targeting part of the population as tantamount to forward planning is far from self-evident. That is to view as inevitable a process that in fact could have been prevented. Here we are returning to a past program in the historiography of the Jewish genocide: to show that there is a difference in kind between discrimination, the abuses that were at first applied to the Jews, and the systematic policy of extermination that followed. Historians no longer think that the fate of the European Jews was sealed in 1933, when the first definition of what is "non-Aryan" was composed. With this analogy we can more readily explain the controversy aroused by the issues concerning the planning of the Tutsi genocide, its origins, and its instigators. It was indeed very similar: although genocidal actions and speeches targeted the Tutsis as early as 1959, and more intensely starting in 1990, initiating and perpetrating the genocide were not possible until after 6 April 1994, when the interim government had a free hand, having eliminated the legitimate authorities.

### The burden of proof

It is crucial to reconstruct what happened in Kigali among the various Rwandan and non-Rwandan protagonists during the night of 6 April and the following days. That is why Professor Guichaoua presents so much evidence that makes it possible to establish who attended which meetings and their various avowed and secret purposes, and to trace the murderous expeditions in the capital. There is no shortage of sources, and they have several origins: judicial sources, the most important ones coming from the ICTR (witnesses' statements, especially those of survivors; depositions by persons charged; indictments made by the prosecutor; and judgements by the Tribunal), and others from lawsuits filed in Belgium and Canada on the basis of universal jurisdiction; sources arising in other investigations, such as the parliamentary investigations conducted in 1998 by the Belgian Senate and also the French National Assembly; and sources constructed by the author himself, who had many interviews with Rwandan protagonists (some free, some imprisoned), from which he reproduces testimonies and analysis.

Oral evidence, particularly testimony in judicial settings, is an important part of the documentation. Nevertheless, a reconstruction that was based exclusively on this would not be convincing. In this regard, the practice of producing and using personal attestations concerning Rwanda is subject to the work carried out by Renaud Dulong. [3] In fact, witness statements by themselves acquire the status of definitive proof in publications issued by Rwandan government agencies or advocacy organizations, without the conditions of collecting the statements always being known, reported and examined, and without divergent versions of them being compared. Professor Guichaoua shows that written documents are available and that the evidence must be cross-checked against such archives: communiqués, speeches, agendas, institutional and private documents, correspondence, and so on. For example, in Annex 97, the author traces day by day the actions of the interim government and its members, specifying and publishing the documents necessary for this reconstitution. [4] Professor Guichaoua systematically includes in his text long extracts from his sources, in order to bring his readers more in on the analysis of the process that led to the decision for and the execution of genocide: "In what happened starting on the evening of 6 April, we can see and study a criminal strategy in action, in which decisions and events (particularly assassinations of political figures) conspired each day to reinforce the most radical outcomes sought by the most extremist actors in this period of the 'final war'" (p. 451).

### Contextualizing decision making

The perpetration of this genocide is often attributed to a single factor, such as ethnic hatred and popular fury, or the misdeeds of colonialism, missionary Catholicism, and foreign powers, or finally the attacks by the RPF in 1990. Other narratives attribute it to one causal event, the attack of 6 April 1994. The contribution of this work is to investigate the criminal decisions, to locate them in a context – a context to which the decision makers adapted their strategy – and to describe the complexity and the rapid evolution of this context. Without being

able to go into detail, it is worth mentioning the almost immediate abdication of foreign powers, who refused to try to stop the spiral of violence.

There was also, in both parties to the conflict, a complete refusal to negotiate, and therefore a commitment to what each of the belligerents referred to as the “final” war. And finally, there was the ability of the interim government to mobilize the resources of the state, mainly those of the territorial administration, at each of its hierarchical levels, by purges and assassinations of those who did not accept the program of genocide, and by locally inciting massacres that brought power to those able to seize it. This consolidation and remodelling of the territorial government by the interim authorities, whose interventions Professor Guichaoua meticulously traces starting on 12 April, explain the rapid spread of the killings: the largest number of victims were murdered during the first six weeks after 7 April.

While the immediate logic of the state’s policy of genocide is convincingly reconstructed in the short space of a few weeks (100 days) during which that policy was implemented, it also has to be understood in relation to previous issues that were still crucial. Using the same method of detailed exposition, the first six chapters of the book analyse the politico-military tensions and conflicts of the years 1973-1994. Professor Guichaoua knows this context, having investigated it for a decade and a half before 1994. That is how he built a network of contacts with whom he talked about the evolution of political issues in the Rwandan society of that time. These six chapters detail how the war of October 1990, in the eyes of the presidential clan and its allies, justified radicalizing its policy of appropriating power while other parties were looking for ways to liberalize politics. They also analyse how the RPF’s strategy, basically a strategy of taking power, was the extremist pro-Hutus’ pretext for creating an ideological coalition. After the attack of 6 April, when it became clear that the RPF would win the war, the idea that the Tutsis of the interior could profit from its victory was intolerable: “Maintaining the genocidal frenzy became an end in itself” (p. 589).

### Adversarial logic and academic research

The accusation of “denialism”, already lodged against André Guichaoua’s book, rests on a single argument: that he does not think that the genocide planning went back at least to 1990. This kind of argument, with its adversarial logic, is dictated by the judicial setting of the ICTR and other trial venues, and it has its proponents and its political implications. But it seems to me irrelevant, from the point of view of historical research. It even seems to me that an immunological bias ought to be adopted towards this kind of discourse, and André Guichaoua’s book helps with this.

The field of study of this book is clearly defined: it sticks to conflicts among the circles of notables in the Rwandan political system, decisions made by some of their representatives, and the consequences of those decisions. Against attitudes that are purely polemical or even simply ignorant, other published or forthcoming research also shows the possibility of controversies based on a great diversity of investigations and on some verifiable facts. These works focus in particular on one of the characteristics of this genocide: the rapidity of the massacres – a rapidity that would not have been possible based on action by the military and the militias alone. There had to be individuals participating in the killing who were not part of extremist circles and who had never been trained, physically or mentally, for acts of extreme violence. Their mobilization is a crucial issue, no less than is that of resisters to commands to massacre. On this point too, academic research must confront the Manichean views that some media and publicists impose on the public debate.

First published in [www.laviedesidees.fr](http://www.laviedesidees.fr). Translated from French by **John Zvesper** with the support of Fondation Maison des Sciences de l’Homme.

### Further reading

- ▶ Appendices to the book under review: [www.rwandadelaguerreaugenocide.fr](http://www.rwandadelaguerreaugenocide.fr).
- ▶ Jean-Paul Kimonyo, *Rwanda: Un génocide populaire (Rwanda: A Popular Genocide)*, Paris, Karthala, 2008.
- ▶ Scott Straus, *The Order of Genocide: Race, Power, and War in Rwanda*, Ithaca, Cornell University Press, 2006.
- ▶ Claudine Vidal, “Grands tueurs et petits tueurs : la question de l’obéissance dans le génocide des Rwandais tutsis” (“Big and Little Killers: The Issue of Obedience in the Genocide of the Rwandan Tutsis”), in André Loez et Nicolas Mariot (dir.), *Obéir/désobéir*, Paris, La Découverte, collection “Recherches”, 2008.

### Attached documents

by Claudine Vidal

- [Rwanda: The Steps to Genocide](#) (PDF - 131.7 kb)

by Claudine Vidal

## Footnotes

[1] The RPF was a political-military organization established by elements of the diaspora of the first generation of Tutsis who had had to flee their country after Hutu politicians came to power in 1961. On 1 October 1990, they launched a military offensive against the Rwandan state, from Uganda. They were victorious in July 1994.

[2] The Prosecutor v. Théoneste Bagosora et al., *Case No. ICTR-98-41-T Judgement and Sentence 540*, 18 December 2008: “2113. Accordingly, the Chamber is not satisfied that the Prosecution has proven beyond reasonable doubt that the four Accused conspired amongst themselves or with others to commit genocide before it unfolded on 7 April 1994.”

[3] Renaud Dulong, *Le témoin oculaire. Les conditions sociales de l'attestation personnelle (Eyewitness: Social Conditions and Personal Attestations)*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1998.

[4] The author has assembled a collection of 134 annexes – more than 4000 pages – that can be consulted on the internet. They include crucial unpublished documents (including the Bagosora judgement, in Annex 133). Also to be found [here](#) are some drafts prepared for the analysis but too long to be included in the book.



© laviedesidees.fr - Any replication forbidden without the explicit consent of the editors.



FEATURE

France-Rwanda  
Franck Petit, Paris

## All eyes on French inquiry

"We want the people responsible for the genocide found and punished", declared French President Nicolas Sarkozy on 25 February 2010 in Kigali, Rwanda. The stakes were high. The visit marked the resumption of diplomatic relations between France and Rwanda, three years after allegations against President Paul Kagamé by the French inquiry into the 1994 attack on the then Rwandan President Juvénal Habyarimana. The visit was also the first by a French head of state since the genocide.

In demanding "proper management of the truth", Rwandan President Paul Kagame was clear: relations between Paris and Kigali could only resume if the French authorities shelve the assassination case and move forward with the prosecution of "genocide suspects" living in France. Over a year later, on the eve of commemorations of the 1994 Rwandan genocide, Kigali is closely monitoring judicial efforts by Paris.

On 14 April 2011, a bill will be sent to the French Senate, for the creation of a judicial division specialising in genocide and crimes against humanity. A hearing into the case involving Callixte Mbarushimana in France, for crimes connected to the genocide is scheduled to take place a week earlier, on 7 April. He has been handed over to the International Criminal Court to face charges over alleged crimes in DR Congo.

Above all, the publication of the ballistics report on the assassination attempt is highly anticipated. The ballistics tests were commissioned in Kigali in September 2010 by French judges. The attacks, which triggered the genocide, still remain a mystery. The ballistics report could lead to a

breakthrough, as it would allow judges Nathalie Poux and Marc Trévidic to rely on empirical evidence rather than often contradictory witness accounts.

Another important fact is the indictment, in December 2010, of six officials close to President Kagamé in Burundi, on charges of complicity to murder in connection with an act of terrorism. "A conclusive ballistics report and this indictment could lead to a trial long awaited by the victims", hopes Philippe Meilhac, Agathe Habyarimana's lawyer. Agathe Habyarimana is the widow of then President Juvénal Habyarimana, who was killed in the attack.

In this highly political case, opened more than twelve years ago, the French judges must proceed with extreme caution. The indictment of these six personalities, including current Minister of Defence James Kaberebe, automatically annuls the arrest warrant issued against them in the past by Judge Bruguière. It was this warrant that caused the rift between the two countries. On the other hand, the indictment shows that the judges have sufficient evidence to charge these personalities.

The reconciliation between Paris and Kigali will probably not be achieved through this case. A consensus could, nonetheless, be reached on the prosecution of more than fifteen Rwandan citizens residing in France. Active progress has been made on the cases of these 'less famous' genocide suspects. This is mainly due to warmer diplomatic relations between the two countries, which enabled the French judges to make numerous trips to Rwanda. "It is the area where we made the most progress in the past year", confirmed Professor Andre Guichaoua. "The commitment of the judges, despite limited resources, has remained constant", he added.

Yet time is of the essence:

All eyes on French inquiry	p.1
Mpambara back in the dock	p.2
Petition for justice in Balkans	p.3
US supports international justice	p.4

### ICTR hears Bagosora appeal

From March 30th, judges at the International Criminal Tribunal for Rwanda (ICTR) will hear the appeals in the case of Théoneste Bagosora. The Rwandan genocide "mastermind" and two other former army officers were sentenced to life in prison for genocide in 2008.

The hearing continues until Friday.

witnesses are dying, disappearing or forgetting the 17-year-old facts. Two suspects have already spent over two years in custody. "This situation, where people are officially charged and not tried, is unacceptable", Meilhac stated.

The case of the Habyarimana widow is also unresolved. She was evacuated by French authorities during the genocide and has since lived in France with her children. However, 'Madame Agathe', as she is known, was denied asylum in 2009. She was also denied a residence permit last year and ordered by the French Prefecture, to leave the country, on the grounds that she was "a threat to France". At the same time, she was forbidden to leave France on Rwanda's extradition request.

Due to a lack of evidence, the ICTR has not opened a case against her. Yet, a move to dismiss the seven genocide charges against Madame Agathe by the French authorities would undoubtedly anger Kigali.

"After Belgium and Canada, France has taken the leap", says Guichaoua. "But the French are aware that any decisions taken will always be disputed by Rwandan authorities. A year later, the fruits of political reconciliation remain to be seen. Everything rests on the findings of the French inquiry into the attacks", he concluded.



**Agence Hironnelle, 6 avril 2011, *France/Rwanda La diplomatie judiciaire en mouvement (Analyse)***

HIRONDELLE NEWS AGENCY • ARUSHA  
FONDATION HIRONDELLE

06.04.11 - FRANCE/RWANDA - LA DIPLOMATIE JUDICIAIRE EN MOUVEMENT (ANALYSE)

Paris, 6 avril 2011 (FH) - Plus d'un an après la visite du président Nicolas Sarkozy à Kigali, le 25 février 2010, au cours de laquelle il avait déclaré vouloir que « les responsables du génocide soient retrouvés et soient punis », les dossiers judiciaires rwandais traités en France semblent avoir connu quelques avancées significatives.

L'enquête sur l'attentat du 6 avril 1994 progresse lentement.

Un pas important avait déjà été franchi avec, paradoxalement, l'arrestation fin 2009 de la directrice du protocole du président Kagame, Rose Kabuye. Kigali avait rompu avec Paris lorsque, en novembre 2006, le juge Jean-Louis Bruguière avait émis neuf mandats d'arrêt contre des personnalités proches du président Kagame, qu'il accusait d'avoir commandité l'attentat du 6 avril 1994. Rose Kabuye faisait partie des suspects. Son interpellation ne dure que quelques jours. Surtout, sa mise en examen par les juges Trévidic et Poux, successeurs de Bruguière, permet à la défense rwandaise d'avoir officiellement accès au dossier.

C'est un tournant majeur, qui permet à la procédure de devenir contradictoire. À compter de cette date, les accusés rwandais peuvent avoir des avocats. Ils peuvent communiquer des pièces et demander, notamment, aux juges français d'interroger au Rwanda des témoins de la commission Mutsinzi - qui a conclu en 2009 à la responsabilité des Forces armées rwandaises dans l'attentat. Les juges français profitent de cette ouverture aux arguments de la défense pour négocier l'autorisation de pratiquer une expertise balistique in situ, en septembre 2010 à Kigali. Trois mois plus tard, ils obtiendront également de pouvoir auditionner six des autres suspects désignés par Bruguière, lors d'une commission rogatoire d'exception pratiquée en « terrain neutre » à Bujumbura.

De même que Rose Kabuye, les autres personnalités rwandaises concernées - parmi lesquelles l'actuel ministre de la Défense James Kabarebe - voient leurs mandats d'arrêt internationaux levés. Ils sont mis en examen et repartent libres au Rwanda. Tout le monde semble satisfait. Les accusés ont pu se défendre ; les parties civiles retiennent qu'ils ont été mis en examen pour « complicité d'assassinats en relation avec une entreprise terroriste ».

« Si l'expertise aboutit et si l'on a en plus cette mise en examen, on peut aboutir au procès qu'attendent de longue date les victimes de l'attentat », se félicite Philippe Meilhac, avocat de la veuve du président défunt Agathe Habyarimana, partie-civile dans l'enquête sur la mort de son mari.

« Où que soit la vérité dans ce dossier, le problème est qu'il a été politisé à outrance, constate le juge Trévidic. Il ne s'agit pas d'un combat entre États mais d'une enquête judiciaire. Être revenu dans le judiciaire pur, c'est ce qui a apaisé le conflit. »

L'expertise balistique pourrait ainsi permettre aux juges français de s'extraire de l'empilement de témoignages contradictoires accumulés en douze ans d'enquête, pour tenter de faire reposer la preuve sur des bases tangibles. Mais la sortie du rapport balistique, programmée initialement pour mars 2011, risque aussi de réactiver les tensions. Un complément d'expertise « acoustique » a été engagé, qui reporte l'échéance.

Par ailleurs, Paris et Kigali semblent trouver une forme de consensus autour des procédures avancées contre 18 « présumés génocidaires » beaucoup moins célèbres, résidant sur le sol français. À la faveur du réchauffement diplomatique, les juges français ont pu se rendre au Rwanda, à une douzaine de reprises. « C'est le volet qui a le plus avancé au cours de la dernière année, estime le professeur André Guichaoua, spécialiste de la région et auteur de « De la guerre au génocide ». Les juges ont franchi le pas. Et même si les moyens ne sont pas à la hauteur, leur investissement est réel et suivi. »

Comme les Belges avant eux, les Français ont ouvert des informations judiciaires sur la base, principalement, de plaintes déposées par des parties civiles. Elles aboutiront ou non à des procès. C'est donc pour l'heure à un travail de fourmi, de recouplement de nombreux témoignages, que s'attellent les quatre juges d'instruction en charge de ces 18 dossiers.

La juge Fabienne Pous, qui y travaille depuis 2002, se réjouit de la création d'un pôle judiciaire spécialisé. « On se débat depuis tellement longtemps, il fallait que cela change, témoigne-t-elle. Pour la première fois, on se pose la question des moyens nécessaires pour instruire ces affaires. » Les juges ont été entendus en mars par la commission des lois du Sénat, qui a décidé de leur donner des pouvoirs identiques à ceux du pôle anti-terroriste. En 2010, un changement de présidence à la tête du tribunal de Grande instance de Paris a été marqué par un souci d'alléger leur tâche. Enfin et toujours depuis 2010, quatre enquêteurs de la gendarmerie de Paris se spécialisent dans ces enquêtes.

« La France a fait le grand saut, à la suite de la Belgique et du Canada, résume André Guichaoua. Mais elle sait que quelles que soient les décisions prises, elles feront sans cesse l'objet de surenchères de la part des autorités rwandaises. Un an après, le rabibochage politique ne se traduit par aucun effet dans aucun autre domaine. Tout est contraint par le résultat de l'enquête sur l'attentat. »

La création promise d'un pôle judiciaire spécialisé dans les crimes graves est en voie d'agrément par le Parlement français.

FP/GF/ER

© Agence Hirondelle

## EMISSIONS AUDIO-VISUELLES

### TV5MONDE

**TV5 MONDE : WEB TV**

*Mardi 23 février, 8mn*

*En streaming sur :*

[http://www.tv5.org/TV5Site/webtv/video-7286-France\\_Rwanda\\_En\\_finir\\_avec\\_certains\\_contentieux\\_.htm](http://www.tv5.org/TV5Site/webtv/video-7286-France_Rwanda_En_finir_avec_certains_contentieux_.htm)



**FRANCE CULTURE : LES MATINS**

Marc Voinchet - Jeudi 25 février – 7h/9H

*En streaming sur :*

[http://sites.radiofrance.fr/chaines/france-culture2/emissions/matins/fiche.php?diffusion\\_id=81891](http://sites.radiofrance.fr/chaines/france-culture2/emissions/matins/fiche.php?diffusion_id=81891)



**FRANCE 24 : DÉBAT**

Antoine Cormery, Jeudi 25 février, 19h10-20h

*En Streaming, partie 1 et 2*

<http://www.france24.com/fr/2010-02-25-france-rwanda-la-reconciliation>

<http://www.france24.com/fr/2010-02-25-france-rwanda-la-reconciliation-part2>



**EUROPE 1 : C'EST ARRIVÉ CETTE SEMAINE**

Dominique Souchier - Samedi 27 février – 9h/10h

*Podcast disponible :*

<http://www.europe1.fr/MediaCenter/Emissions/C-est-arrive-cette-semaine/Sons/C-est-arrive-cette-semaine-27-02-10-147523/>



**RFI : UNE SEMAINE D'ACTUALITÉ**

Pierre-Edouard DELDIQUE - Samedi 27 février, 8h/9h

*Podcast disponible :*

<http://www.rfi.fr/contenu/20100223-1-invitees-sophie-malibeaux-sonia-rolley>



**RCJ : MÉMOIRES VIVES**

Vincent Lemerre – Dimanche 28 février – 13h-13h30

*En streaming sur :* [http://www.radiorcj.info/reecouter\\_detail.tpl?sku\\_arch=345381205310552883](http://www.radiorcj.info/reecouter_detail.tpl?sku_arch=345381205310552883)



**RFO : ZOOM AFRIQUE**

*Samedi 7 Mars. DÉBATS*

*En streaming sur :*

[http://www.rfo.fr/france-o/le-zoom-afrique/france-rwanda-la-reconciliation\\_19103.html](http://www.rfo.fr/france-o/le-zoom-afrique/france-rwanda-la-reconciliation_19103.html)



**FRANCE CULTURE : LES MATINS D'ÉTÉ**

11.08.2010 - 07:00 à 08:55

Par Florian Delorme

Réalisation : Annabelle Brouard

<http://www.franceculture.com/emission-matins-d-ete-laurent-gaude-les-elections-presidentielles-au-rwanda-2010-08-11.html>

Deuxième partie : Invité **André Guichaoua : Les élections présidentielles au Rwanda :**

Selon des résultats encore provisoires, Paul Kagamé - auquel l'opposition reproche une pratique pour le moins « autoritaire » du pouvoir – l'aurait emporté avec près de 93 % des suffrages...

Nous revenons sur le contexte pré-électoral et sur le scrutin qui a porté au pouvoir, pour un deuxième mandat consécutif, le Président Kagamé...

Nous en parlons dans un instant avec :

- **André Guichaoua**, Spécialiste de la région des Grands Lacs africains. Professeur à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne



## **RFO : ZOOM D'AFRIQUE**

Samedi 9 octobre 2010

Par Valérie Heurtel

### **EMISSION : ONU/RD Congo : Le rapport qui dérange**

Invités : **André Guichaoua**, Sociologue, spécialiste de la Région des Grands Lacs et Guillaume Lacaille d'International Crisis Group.

**En streaming :** [http://www.la1ere.fr/france-o/le-zoom-afrique/ONU/RD-congole-rapport-qui-derange\\_37478.html](http://www.la1ere.fr/france-o/le-zoom-afrique/ONU/RD-congole-rapport-qui-derange_37478.html)

C'est un rapport qui a suscité de vives réactions au Rwanda. Début octobre, l'ONU a rendu public ce document qui avait fuité un mois plus tôt dans le journal Le Monde, le fruit d'un an d'enquête. Il fait l'inventaire des exactions commises dans l'est de l'ancien Zaïre entre 1993 et 2003, violences qui ont fait des dizaines de milliers de morts. Le rapport épingle particulièrement le Rwanda. Selon les enquêteurs de l'ONU, l'armée rwandaise se serait livrée à des massacres systématiques et programmés contre des hutus qui ont fui dans l'ancien Zaïre après le génocide Tutsi de 1994. Des actes qui d'après le rapport, pourraient s'apparenter à un génocide ; à la justice maintenant d'en apporter la preuve.

Pour aller plus loin, n'hésitez pas à découvrir ces deux ouvrages :

- " Fuir ou mourir au Zaïre" de Marie-Béatrice Umutesi -
- "Rwanda, de la guerre au génocide, Enquêtes sur les politiques criminelles au Rwanda" (1990-1994), André Guichaoua, Editions La Découverte



## **FRANCE INTER : LÀ-BAS SI J'Y SUIS**

*Du Lundi au Vendredi, de 15h à 16h*

Par Daniel MERMET

### **Congo, Kivu, Katanga : ca magnifique gâteau africain**

Série d'émissions du Jeudi 9 décembre au Vendredi 17 décembre

Réalisés par Daniel Mermet et Giv Anquetil

Emission du 13 décembre : Entretien avec André Guichaoua

#### **• Jeudi 9 décembre 2010**

**Partie I :** Goma, un sang d'encre

*Départ pour la République démocratique du Congo*

Une bande de ciel très clair et au dessus un ciel de plomb, noir comme de l'encre. Et entre les deux, au dessus de Goma, une tache rouge. Rouge pourpre. C'est le reflet de la lave, au cœur du volcan, le reflet de la lave du Nyiragongo.

*Un reportage de Daniel Mermet et Giv Anquetil*

• **Vendredi 10 décembre 2010**

**Partie II :** Rutshuru, nord de Goma

Des fosses communes ont été retrouvées récemment. Pourtant, elles étaient connues des gens d'ici. Ils savent bien, eux, où sont entassés les corps. Les corps de leurs parents, Congolais, tués après 1996.

*Un reportage de Daniel Mermet et Giv Anquetil*

• **Lundi 13 décembre 2010**

**Partie III :** Entretien avec **André Guichaoua**

*En streaming :* [http://www.la-bas.org/article.php3?id\\_article=2059](http://www.la-bas.org/article.php3?id_article=2059)

André Guichaoua est professeur à Paris-I, témoin-expert près le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) et l'auteur de "Rwanda, de la guerre au génocide".

• **Mardi 14 décembre 2010**

**Partie IV :** En route pour Humure

Dans nos téléphones portables, il y a toujours quelques grammes de Congo. Quelques grammes de cette République démocratique du Congo, où l'on trouve ce précieux minerai, le coltan. Aujourd'hui, départ sur les traces des creuseurs. Mais à l'heure où nous arrivons, toute l'exploitation est suspendue...

*Un reportage de Daniel Mermet & Giv Anquetil*

• **Mercredi 15 décembre 2010**

**Partie V :** Les veines ouvertes de l'Afrique noire

RDC, territoire de Walikale. Une région névralgique au cours de ces dernières années. Jadis, on y arrivait lorsque l'on allait rendre visite aux gorilles. Aujourd'hui, les villages de ce territoire ont été le théâtre d'un crime de guerre : le viol de ses femmes.

*Un reportage de Daniel Mermet et Giv Anquetil*

• **Jeudi 16 décembre 2010**

**Partie VI :** "Si les pauvres chiaient de l'or, leur cul ne leur appartiendrait plus"

Dans nos téléphones portables, il y a toujours quelques grammes de Congo. Quelques grammes de cette région du Masisi, où des dizaines de milliers de creuseurs extraient du coltan. Une région en proie aux groupes armés. Le minerai, là-bas, est à la fois but et moyen de la lutte.

*Un reportage de Daniel Mermet & Giv Anquetil*

• **Vendredi 17 décembre 2010**

**Partie VII :** La musicale

Des tshukudus, de la musique, les danses du groupe Jecoke - après le coltan, les viols, la tristesse... voici les rires et les chants de la République démocratique de Congo !

*Un reportage de Daniel Mermet et Giv Anquetil*

VOIR POUR L'ENSEMBLE DES EMISSIONS :

<http://sites.radiofrance.fr/franceinter/em/labassijysuis/archives.php>

ou [www.la-bas.org](http://www.la-bas.org)